CRI N°2 (2022-2023)

PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

14 SEPTEMBRE 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congo	és et absences	6
2	Cour	constitutionnelle	6
3	Quest	cions écrites (Article 81 du règlement)	6
4	Appro	obation de l'ordre du jour	6
5	Quest	ions d'actualité (Article 83 du règlement)	8
	5.1	Question de M. Jean-Charles Luperto à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Craintes d'une nouvelle guerre meurtrière entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie»	8
	5.2	Question de Mme Alice Bernard à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Pressions de Belfius sur les orientations politiques des gouvernements»	.10
	5.3	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Projet pilote permettant aux patients de visiter gratuitement un musée»	.11
	5.4	Question de M. Michele Di Mattia à Mme Bénédicte Linard, vice- présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Reconnaissance du festival urbain Décrocher la Lune au patrimoine mondial de l'Unesco».	.12
	5.5	Question de M. René Collin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Soutien aux victimes dans le cadre du procès des attentats de 2016»	.13
	5.6	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Assistance aux victimes des attentats de Bruxelles»	.13

5.7	Question de M. Pierres-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Annonces relatives à la réforme du calendrier académique»	.16
5.8	Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Vers une réforme des rythmes académiques?».	.16
5.9	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Réforme des rythmes académiques dans l'enseignement supérieur»	.16
5.10	Question de M. Nicolas Tzanetatos à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Réforme des rythmes académiques».	.17
5.11	Question de M. John Beugnies à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Rôle de l'enseignement supérieur face aux défis de notre société et action du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles».	.20
5.12	Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Renforcement de l'accompagnement des étudiants primo-arrivants»	.22
5.13	Question de M. Matteo Segers à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Redéploiement des académies en cette rentrée 2022-2023»	24

	5.14 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Taux d'encadrement dans l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles»	.25
6	Prises en considération	27
7	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coproduction cinématographique du 12 avril 2021 entre le gouvernement de la République du Sénégal et le gouvernement de la Communauté française de Belgique (doc. 429 (2021-2022) n° 1)	;
	7.1 Discussion générale	.28
	7.2 Examen et vote de l'article unique	.30
8	Projet de décret portant assentiment à la Convention n° 190 concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, adoptée à Genève le 21 juin 2019 par la Conférence internationale du travail à sa cent huitième session (doc. 430 (2021-2022) n° 1)	,
	8.1 Discussion générale	.30
	8.2 Examen et vote de l'article unique	.32
9	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le gouvernement du Royaume de Belgique, le gouvernement de la Communauté française, le gouvernement de la Communauté germanophone, le gouvernement de la Région flamande, le gouvernement de la Région wallonne, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et le gouvernement de la République française en matière de transferts de corps par voie terrestre des personnes décédées, fait à Paris le 9 mars 2020 (doc. 431 (2021-2022) n° 1)	
	9.1 Discussion générale	.33
	9.2 Examen et vote de l'article unique	.34
1(Débat thématique: «Impact de la crise énergétique sur les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles» (Article 84 du règlement)	ւ 34
11	l Hommage	76
12	2 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coproduction cinématographique du 12 avril 2021 entre le gouvernement de la République du Sénégal et le gouvernement de la Communauté française de Belgique) •
	(doc. 429 (2021-2022) n° 1)	77
	12.1 Vote nominatif sur l'ensemble	.77

l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du sadoptée à Genève le 21 juin 2019 par la Conférence internation	travail,
Travail à sa cent huitième session (doc. 430 (2021-2022) n° 1)	78
13.1 Vote nominatif sur l'ensemble	78
14 Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le gouvernement Royaume de Belgique, le gouvernement de la Communauté françaigeuvernement de la Communauté germanophone, le gouvernement Région flamande, le gouvernement de la Région wallonne, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et le gouvernement de la Répetrançaise en matière de transferts de corps par voie terrestre des per décédées, fait à Paris le 9 mars 2020 (doc. 431 (2021-2022) n° 1)	aise, le t de la nement ublique
14.1 Vote nominatif sur l'ensemble	
15 Allocution du président	80
16 Projets de motion	82
16.1 Vote nominatif	82
17 Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	87
18 Annexe II: Cour constitutionnelle	88

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

- La séance est ouverte à 14h00.
- Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.
- M. le président. Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d'excuser leur absence à la présente séance: Mmes Laffut, Lekane et Groppi, pour raisons de santé; M. Courard, retenu par d'autres devoirs; M. Demeuse, en mission.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

4 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du 8 septembre 2022, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 14 septembre 2022.

Entre-temps, Mme Bernard, MM. Mugemangango, Nemes et Hermant, Mme Pavet, MM. Liradelfo, Beugnies et Kerckhofs ont déposé la proposition de résolution visant à soutenir les secteurs relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à la hausse des prix de l'énergie (doc. 433 (2022-2023) n° 1). Mmes Vandorpe et Schyns, M. Kompany et Mme Greoli ont déposé la proposition de décret modifiant l'usage de la langue d'enseignement dans les épreuves externes certificatives (CEB, CE1D et CESS) et créant une attestation de suivi de l'apprentissage en immersion linguistique (doc. 434 (2022-2023) n° 1). Je vous propose d'ajouter la prise en considération de ces propositions à l'ordre du jour de notre séance. (Assentiment)

M. Kerckhofs a déposé un projet de motion en conclusion de son interpellation à Mme Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Limitation des frais scolaires» (doc. 435 (2022-2023) n° 1). MM. Di Mattia, Douette et Florent ont déposé un projet de motion pure et simple en conclusion de cette même interpellation

(doc. 436 (2022-2023) n° 1). Je vous propose de procéder au vote de ces projets à l'issue de nos travaux. (Assentiment)

La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Le groupe PTB souhaite demander l'examen en urgence de la proposition de résolution visant à soutenir les secteurs relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à la hausse des prix de l'énergie (doc. 433 (2022-2023) n° 1).

Ce texte mériterait d'être discuté rapidement: il vient à point, puisque nous tiendrons un débat thématique sur le sujet dans le courant de cet après-midi. Par ailleurs, la hausse des coûts énergétiques fait l'objet de discussions, tous azimuts, à tous les niveaux de pouvoir afin d'identifier les mesures à prendre pour répondre à cette problématique.

Le groupe PTB a formulé plusieurs propositions dans son texte. Dès lors, nous souhaitons que la discussion soit portée à l'ordre du jour de cette séance plénière.

M. le président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – La demande du PTB ne me surprend pas: ce groupe se livre à nouveau à la surenchère.

Chers collègues, je vous invite à refuser cette demande, et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il y a bien urgence et il faut traiter le problème. Il est prévu que nous en débattions cet après-midi au cours de la présente séance. Lors de la Conférence des présidents, à laquelle Mme Bernard a participé en tant que cheffe de groupe, nous avons décidé de mener un débat thématique sur l'impact de la crise énergétique sur la Fédération Wallonie-Bruxelles et sur les nombreux secteurs qui en dépendent. Nous avons donc saisi l'urgence du problème: les membres de la Conférence des présidents ont collectivement et unanimement décidé de tenir ce débat thématique durant la présente séance. Il n'y a donc pas lieu de faire de la surenchère, à moins que le PTB ait l'intention de clôturer le débat prématurément et de demander un vote sur son texte.

Je ne voudrais pas que le groupe PTB déforme mes propos sous prétexte que je refuse l'urgence de la proposition de résolution pour une raison purement formelle. Je viens d'expliquer les raisons de mon refus. Sauf erreur de ma part, cette proposition de résolution est encore inexistante puisqu'elle n'a pas encore fait l'objet d'une prise en considération. Je viens de recevoir le document à l'instant, juste avant d'entrer dans cet hémicycle.

D'une part, sur la forme, les conditions ne sont pas remplies pour que nous puissions accepter le caractère urgent de la proposition et, d'autre part, sur le fond, nous mènerons un débat thématique sur le sujet quand nous aurons épuisé l'ordre jour, à l'issue des questions d'actualités. Laissons donc le débat avoir lieu dans les meilleures conditions possibles.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Notre volonté était justement non de clôturer le débat, mais de le poursuivre, en embrayant sur la proposition de résolution. Le débat doit bel et bien avoir lieu, mais il s'agit d'aller plus loin. En effet, nous devons voter dès aujourd'hui l'une ou l'autre mesure qu'il est nécessaire de prendre en Communauté française.

M. le président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Pendant l'intervention de Mme Bernard, j'ai eu le temps de prendre connaissance des propositions du PTB. C'est dire à quel point on peut les lire rapidement! Mais, en fait, ce ne sont pas des propositions!

Je suis certaine que, tout à l'heure, à l'issue de notre débat thématique, nous déboucherons sur des propositions concrètes, contrairement à celle que le PTB met sur la table. La lecture que je viens de faire de la proposition de résolution du PTB achève de me convaincre que ce parti fait juste de la surenchère pour des effets de manche médiatiques sur les réseaux sociaux!

M. le président. – Je me dois de rappeler la procédure réglementaire. Il s'agit en effet d'un cas exceptionnel. En l'occurrence, nous sommes face à un problème d'anachronisme. En effet, nous procédons maintenant à l'approbation de l'ordre du jour et la proposition de résolution ne sera prise en considération que plus tard au cours de la présente séance. Au moment où je vous parle, nous n'avons donc pas formellement connaissance du texte. Dès lors, sans préjuger des questions de fond – qui seront d'ailleurs abordées lors de notre débat thématique –, je ne peux pas accéder à cette demande d'urgence.

Par contre, lors de la prise en considération, une demande d'urgence pourra être formulée pour l'examen en commission. Cela permet de donner une suite concrète au débat thématique, avec le recul nécessaire et de manière plus technique en commission.

Plus personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté. (Assentiment)

5 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

- 5.1 Question de M. Jean-Charles Luperto à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Craintes d'une nouvelle guerre meurtrière entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie»
- M. Jean-Charles Luperto (PS). Monsieur le Ministre-Président, l'Histoire repasse les plats. En ce lieu même, en décembre 2020, nous adoptions une résolution qui envisageait de soutenir les initiatives prises par la Belgique et la

communauté internationale pour tenter de sortir, de manière pérenne, du conflit opposant l'Arménie, le Haut-Karabakh en particulier, et l'Azerbaïdjan.

Depuis hier, il est permis de craindre le pire à nouveau dans cette région où ce conflit se réveille à la frontière arménienne. L'Azerbaïdjan a frappé en effet lourdement le territoire arménien, pays avec lequel nous avons des liens particuliers au sein de la Francophonie. Son adhésion à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'organisation de sommet de la Francophonie à Erevan en attestent à suffisance. À l'époque, il existait un agresseur et un agressé; toute ressemblance avec une situation semblable vécue aujourd'hui est purement fortuite. Quoique...

La France a déjà annoncé son intention de saisir le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU) tant la situation lui paraît préoccupante et tant elle réveille un face-à-face inquiétant dans cette partie du Caucase. La «guerre des 44 jours», en 2020, avait fait plus de 6 000 morts. Les frappes de ce 13 septembre ont déjà provoqué la mort d'une centaine de personnes. Légitimement, la communauté internationale se montre attentive à ce qui se passe dans cette région du monde et, de surcroît, dans des pays où nous avons des relations particulières au travers de la Francophonie.

Quelle est votre analyse de cette nouvelle situation et de la donne politique dans cette région du Caucase? Vous êtes-vous entretenu à ce propos avec la ministre fédérale des Affaires étrangères, Mme Lahbib? De quels leviers disposent la communauté internationale, la Francophonie et, plus largement, l'Union européenne?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. — Monsieur le Député, tout comme vous, je suis préoccupé par la reprise des combats à la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. La communauté internationale s'inquiète également de voir une guerre meurtrière se reproduire dans la région. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne a décidé hier de plaider pour un arrêt immédiat des hostilités, mais aussi d'entreprendre une médiation entre les deux pays. L'Assemblée générale des Nations unies a également plaidé pour une médiation entre les deux États, afin de veiller à la mise en œuvre des accords conclus précédemment.

La France a saisi à ce sujet le Conseil de sécurité des Nations unies, dont elle occupe actuellement la présidence tournante. Nous soutenons bien évidemment cette initiative ainsi que toutes les décisions qui seront prises par le Conseil de sécurité pour apaiser les tensions. Nous suivons également la situation sur place à travers notre représentant à l'OIF. La commission politique de l'OIF se réunit régulièrement pour aborder ce genre de questions. Nous sommes également en contact permanent avec le gouvernement fédéral afin de suivre de près la situation dans la région pour que la médiation puisse avoir lieu le plus rapidement possible, ce qui permettrait de mettre fin à ces hostilités qui inquiètent la communauté internationale.

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour ces éléments de réponse. Aujourd'hui, alors que j'avais déjà déposé ma question, nous avons reçu un appel de nos amis de la section arménienne de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), nous demandant de mettre la problématique à l'agenda de nos parlements. Je suis heureux que nous n'ayons pas attendu cette sollicitation, parfaitement légitime, pour faire entendre leur voix dans notre Assemblée et ailleurs. Si le contexte actuel nous oblige à nous fournir en gaz dans d'autres pays que la Russie, en particulier en Azerbaïdjan, cela ne doit en aucune façon permettre d'acheter le silence de la communauté internationale.

5.2 Question de Mme Alice Bernard à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Pressions de Belfius sur les orientations politiques des gouvernements»

Mme Alice Bernard (PTB). – D'après un article de presse paru hier, la banque Belfius, dans le cadre du renouvellement du contrat caissier avec la Région wallonne, ferait pression sur les orientations politiques du gouvernement en évoquant notamment l'incertitude budgétaire, l'état de la dette wallonne et une éventuelle montée au pouvoir du PTB après les élections régionales de 2024.

C'est un peu fort qu'une banque totalement publique, dont les caisses ont été renflouées il y a quelques années à coups de milliards d'euros appartenant à la collectivité, se permette de faire une telle intervention et exerce une pression financière pour obtenir la composition du gouvernement qu'elle souhaite après les élections régionales. Le PTB a condamné cette intervention dans le fonctionnement de nos institutions démocratiques, de même que le PS et Ecolo. Il semble que seul le président du MR ne trouve rien à y redire.

Monsieur le Ministre-Président, dans la mesure où Belfius est également le caissier de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notre entité a-t-elle subi des pressions similaires de la part de cette banque? En tant que chef du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, envisagez-vous de contacter les ministres fédéraux compétents, M. Van Peteghem et M. Dermagne, pour qu'ils rappellent à l'ordre la direction de la banque Belfius?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. — Madame la Députée, en premier lieu, je vous assure que notre gouvernement, en particulier le ministre du Budget, entretient des contacts réguliers avec Belfius, puisque le contrat caissier est valable jusqu'à la fin du mois de décembre 2023. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet: qu'il s'agisse de Belfius ou d'une autre banque, l'État et les différents niveaux de pouvoir ont pris leurs responsabilités pour les sauver en 2008.

Une chose importe à mes yeux: que ce soit pendant la crise sanitaire que nous avons connue, la crise énergétique que nous connaîtrons peut-être demain ou toute autre crise, toutes les banques doivent assumer leur part de responsabilité

auprès des ménages, des entreprises, des indépendants, etc. Il est important de le rappeler.

Par ailleurs, il est légitime qu'une banque, Belfius ou une autre, s'inquiète qu'un parti qui se contente de faire des grands discours sans jamais apporter de solutions aux problèmes exerce des responsabilités.

Mme Alice Bernard (PTB). — Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie de vous préoccuper de savoir si les banques jouent leur rôle. Cependant, concernant l'incertitude budgétaire et les dettes du gouvernement wallon et de celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles évoqué par la banque Belfius, le PTB n'est nullement responsable. Ce sont les partis actuellement au pouvoir — PS, Ecolo et MR — et Les Engagés, en leur temps, qui ont provoqué cette situation. C'est donc de leur côté qu'il faut chercher les responsables.

5.3 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Projet pilote permettant aux patients de visiter gratuitement un musée»

Mme Delphine Chabbert (PS). – L'adage d'Aristote dit: «La musique adoucit les mœurs». C'est le cas aussi de l'art et de la culture. En plus d'adoucir les mœurs, l'art a un impact positif sur la santé, plus singulièrement la santé mentale. S'il y a bien un enseignement à tirer de la crise sanitaire, c'est qu'il faut accorder la priorité à une offre de santé mentale aussi diversifiée et accessible que possible. En effet, nos concitoyens ne vont pas bien. Les personnes vivant dans la précarité sont davantage confrontées à des problèmes de santé mentale et ont simultanément moins accès à l'offre culturelle.

Face à ces constats, l'échevine de la Culture de Bruxelles, Delphine Houba, a annoncé le lancement, en collaboration avec le CHU Brugmann, d'un projet pilote de six mois consistant en de la prescription muséale. Le projet permettra aux patients de l'unité psychiatrique de l'hôpital de visiter gratuitement des musées.

Madame la Ministre, que pensez-vous de cette initiative innovante qui offre une solution d'accès à la culture et lutte parallèlement contre les inégalités sociales de santé? Considérant votre double compétence de ministre de la Culture et de la Santé, avez-vous été en contact avec Mme Houba pour connaître les modalités de ce projet pilote et pour éventuellement participer à son évaluation? Enfin, seriez-vous favorable à une extension de ce dispositif à l'ensemble des musées? Ce serait intéressant pour les patients des unités psychiatriques, mais aussi pour toutes les personnes souffrant de troubles mentaux.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Outre son aspect essentiel dans une démocratie, la culture amène en effet des

bienfaits en matière de développement ou de bien-être individuel, mais aussi en matière thérapeutique pour certaines maladies, pas seulement mentales.

C'est pourquoi la Fédération Wallonie-Bruxelles œuvre depuis trois ans afin de rendre la culture accessible à un plus grand nombre, quel que soit l'âge. Ainsi, en tout début de législature, nous avons renforcé les opérateurs de proximité: les centres culturels et les bibliothèques. Nous sommes en train de mettre en œuvre, avec Caroline Désir, le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA). En outre, à l'occasion de la rentrée scolaire 2022-2023, les musées deviennent gratuits pour tous les enfants qui passent par l'école. Toutes ces initiatives participent au renforcement de la culture.

Le projet pilote permettant aux patients de visiter gratuitement un musée lie santé et arts. Il s'inspire d'un projet qui a été créé à Montréal en 2018 et qui a fait ses preuves. J'ai donc l'intention de prendre contact avec l'échevine de la ville de Bruxelles pour évaluer la pertinence d'élargir ce dispositif et pour faire en sorte que les musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles y prennent éventuellement part, d'autant plus que nous avons déjà, par l'intermédiaire d'une convention, un partenariat avec la ville de Bruxelles que nous avons augmenté et qui atteint aujourd'hui les 390 000 euros.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Je suis heureuse d'entendre que vous êtes favorable à l'initiative, que vous la suivrez et que vous participerez à son évaluation. Ce projet a en effet fait ses preuves à Montréal. Nous devons garder à l'esprit et avoir comme objectif la question des déterminants sociaux de la santé. Il est utile de piocher dans l'offre en outils culturels pour améliorer la santé des jeunes, notamment des jeunes adultes. Nous suivrons votre implication dans une éventuelle extension de projet pilote de la ville de Bruxelles.

- 5.4 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Reconnaissance du festival urbain Décrocher la Lune au patrimoine mondial de l'UNESCO»
- M. Michele Di Mattia (PS). Le 24 septembre prochain, les rues de la Cité des loups fêteront leurs retrouvailles avec Sancho, le personnage emblématique de l'opéra urbain Décrocher la Lune. Plusieurs dizaines de milliers de personnes célébreront, dans une ferveur populaire, ce spectacle créé par Franco Dragone. Pour la huitième édition de l'événement, Franco Dragone est assisté à la mise en scène par Fabrice Murgia, qui a développé une forme de participation citoyenne. En effet, plusieurs centaines d'élèves participeront activement au spectacle qui rayonnera dans toute la région du Centre.

Madame la Ministre, quand prévoyez-vous d'inscrire cet opéra urbain à l'inventaire du patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Pour être éligible, un projet doit compter au moins 75 années

d'existence, afin de témoigner de son ancrage profond. Toutefois, ce critère peut être revu, et je souhaite qu'il le soit. L'opéra urbain Décrocher la Lune possède un fort ancrage local et connaît un retentissement régional et international. En outre, il développe la participation citoyenne.

La reconnaissance potentielle par l'UNESCO dépend aussi de l'implication d'autres pays ayant une culture du cirque traditionnel itinérant. Qu'en est-il de ces pays et de leur inventaire respectif?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, c'est justement grâce à l'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles que la Belgique est le premier pays au monde à avoir inscrit le cirque traditionnel itinérant dans son patrimoine culturel immatériel. L'inscription a eu lieu le 8 février 2021 et elle a d'ailleurs suscité de l'intérêt à l'étranger, puisque l'Italie compte faire de même.

Aucun dossier n'a été déposé auprès de l'UNESCO, mais cela pourrait se produire dans le futur. L'inscription au patrimoine culturel immatériel sert moins à reconnaître un projet ou un événement qu'à reconnaître une forme de transmission des connaissances, usages et savoir-faire de génération en génération. L'objectif est de créer des liens et un sentiment d'appartenance à une communauté ou un territoire.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'un des critères porte sur la durée d'existence, car c'est l'un des marqueurs de cette transmission des savoirs. L'opéra urbain Décrocher la Lune n'existe que depuis huit ans. Malgré sa grande qualité et son apport pour la cohésion, c'est insuffisant pour l'inscrire au patrimoine culturel immatériel.

- M. Michele Di Mattia (PS). Je salue le fait que la Fédération Wallonie-Bruxelles ait été la première au monde à reconnaître le cirque traditionnel itinérant. L'Italie est sur la même voie. Certes, le critère de la durée d'existence est une garantie que le projet est le fruit d'une transmission des savoirs de génération en génération. Toutefois, ce critère est exigeant. Le festival Décrocher la Lune en est à sa huitième édition, mais il a été créé voici 22 ans et je suis certain qu'il existera toujours dans 53 ans. C'est un événement marquant qui a renouvelé le folklore local dans la région du Centre.
- 5.5 Question de M. René Collin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Soutien aux victimes dans le cadre du procès des attentats de 2016»
- 5.6 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux univer-

sitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Assistance aux victimes des attentats de Bruxelles»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (Assentiment)

M. René Collin (Les Engagés). – Lundi dernier s'est tenue une audience préliminaire de la Cour d'assises de Bruxelles chargée de traiter les attentats commis en 2016 à Bruxelles par les terroristes islamistes.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est concernée, puisqu'elle est compétente pour l'aide aux victimes avant, pendant et après le procès. Au printemps dernier, Madame la Ministre, vous avez débloqué plusieurs budgets dans ce but. Au-delà des chiffres, je tiens à vous poser plusieurs questions précises.

Je m'interroge sur le nombre de victimes qui bénéficieront de l'aide et de l'encadrement des maisons de justice et des partenaires agréés par vos soins. Il est question de 960 parties civiles, parmi lesquelles se trouvent des étrangers et des néerlandophones. Combien de victimes francophones pourront-elles bénéficier des aides de vos services?

Quels contacts avez-vous pris avec les autorités de villes, comme Paris ou Barcelone, qui ont dû gérer d'importants procès à la suite d'attentats terroristes?

Comment s'établit la communication avec les personnes résidant à l'étranger? Lors du procès de Paris, une diffusion par internet a permis aux personnes vivant hors de l'Hexagone de suivre le procès en direct. Le recours à une telle technologie est-elle prévue?

Un site internet permettra-t-il de savoir comment s'organiseront le procès et ses suites? Il est extrêmement important pour les victimes d'être informées à ce sujet.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Comme vient de le rappeler mon collègue, le procès des attentats de Bruxelles commencera au début du mois d'octobre et devrait s'étaler sur une période de neuf mois. Il est important de soutenir les victimes de ces attentats lors de cet événement inédit. Certaines d'entre elles ont déclaré ne pas se sentir soutenues. Nous en avons déjà discuté en réunion de commission, Madame la Ministre. Vous avez pourtant débloqué un montant conséquent de 700 000 euros pour venir en aide aux victimes avant, pendant et après le procès.

Comment déploierez-vous ces moyens et comment les maisons de justice aideront-elles les victimes? Comment accompagner au mieux toutes les victimes de ces attentats? Avez-vous eu des contacts à ce sujet avec les autres niveaux de pouvoir?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le procès des attentats de Bruxelles de 2016, qui ont fait 32 morts et 1 500 victimes, est historique et il s'étalera sur une durée de neuf mois. Les victimes se sont effectivement senties abandonnées et la commission d'enquête parlementaire sur les attentats qui a été instaurée au niveau fédéral a tiré des conclusions dont il fallait tenir compte.

C'est ce que nous avons fait en Fédération Wallonie-Bruxelles puisque nous avons dégagé 700 000 euros pour soutenir les victimes. La moitié de ce montant est dévolue au renforcement des services d'accueil des maisons de justice et des services d'aide à Bruxelles, à travers un recrutement de trois équivalents temps plein (ETP). L'autre moitié est attribuée aux services agréés, par exemple pour apporter aux victimes un soutien de nature psychologique, social ou juridique.

L'aide apportée peut consister en une information de nature juridique. Lors d'une modification de conditions de détention d'un auteur de faits, la victime est informée systématiquement. Le soutien peut aussi prendre la forme de rencontres organisées avec les victimes des attentats de Paris, le partage d'expérience ayant toute son utilité. Des groupes de parole peuvent aussi être instaurés.

Monsieur Collin, le site internet <u>www.victimes.be</u> a été créé pour les victimes et le site internet <u>www.22-03.be</u> permet également d'échanger des données destinées spécifiquement aux victimes. Nous avons aussi obtenu pour les victimes la gratuité des transports en commun. Pour les victimes qui résident à l'étranger, la Cour d'assises de Bruxelles a autorisé ces personnes à ne pas effectuer le déplacement et à avoir accès à une web radio.

Je tiens à remercier très chaleureusement tous ceux qui s'occuperont du suivi des victimes, et ce, sur une très longue période. Nous avons tenu compte de ces recommandations pour d'autres types de catastrophes, en adoptant récemment le décret relatif à l'accompagnement des victimes d'urgences collectives (décret «Urgences collectives»), à la suite de la catastrophe de Strépy-Bracquegnies.

M. René Collin (Les Engagés). – Madame la Ministre, il est extrêmement important d'être attentif aux victimes dans ces circonstances dramatiques. Lundi s'est tenue l'audience préliminaire au procès des attentats de 2016 et le fait de procédure a concentré la discussion sur la configuration des boxes des accusés. La liste des témoins devait également être fixée lors de cette audience.

L'opinion publique retient finalement que la justice s'intéresse davantage au sort des accusés qu'à celui des victimes. Je sais que ce n'est pas le cas, mais il me semble très important d'informer l'opinion publique des actions que vous posez avec d'autres pour soutenir les victimes des attentats, car elles le méritent assu-

rément. C'est la moindre des choses que notre société doit à celles et ceux qui ont souffert de ces attentats!

Mme Jacqueline Galant (MR). – Je vous remercie pour votre engagement, Madame la Ministre, et pour votre écoute des victimes. Le travail d'accompagnement des victimes est important, ne fût-ce que dans l'aide à la compréhension du langage judiciaire.

Vous avez tiré les leçons du travail qu'a mené la commission d'enquête parlementaire fédérale sur les attentats du 22 mars 2016 et vous suivez les recommandations que cette commission a formulées. À la suite des attentats, l'aide aux victimes a été renforcée et rendue plus efficace, comme je l'ai constaté lors du drame survenu à Strépy-Bracquegnies.

Le renforcement des différents services mérite d'être souligné. N'oublions jamais de prendre soin de ces personnes qui ont vécu des événements dramatiques et tragiques.

- 5.7 Question de M. Pierres-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Annonces relatives à la réforme du calendrier académique»
- 5.8 Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Vers une réforme des rythmes académiques?»
- 5.9 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Réforme des rythmes académiques dans l'enseignement supérieur»

- 5.10 Question de M. Nicolas Tzanetatos à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Réforme des rythmes académiques »
- M. le président. Je vous propose de joindre ces quatre questions d'actualité. (Assentiment)
- M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). Pour nous, la question des rythmes scolaires et académiques est importante. La réforme des rythmes scolaires est acquise puisque notre majorité a eu l'opportunité d'instituer des nouveaux rythmes dans l'enseignement obligatoire. En revanche, nous n'y sommes pas encore concernant les rythmes académiques, mais nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter à l'occasion de questions d'actualité en séance plénière et de questions orales en commission de l'Enseignement supérieur.

En lisant la presse quotidienne, nous apprenons que les réflexions sur l'évolution des rythmes académiques vont bon train au sein du secteur. C'est une bonne chose pour les étudiants, pour l'ensemble des femmes et des hommes qui travaillent dans le monde académique et pour la recherche. Dans ce cadre, il semblerait que la question importante des modalités d'évaluation au sein de l'enseignement supérieur se pose.

Madame la Ministre, confirmez-vous que ces discussions sont en cours et qu'elles progressent à un rythme qu'on pourrait considérer comme soutenu? Une réforme pour la rentrée 2023 est envisagée dans l'un des articles dont nous avons pris connaissance. Si c'est le cas, confirmez-vous que la question des évaluations est bien présente dans les réflexions du moment? Avez-vous d'autres éléments à communiquer à ce stade, bien entendu dans le respect des échanges qui sont en cours? L'ensemble des acteurs du monde académique participent-ils bien tous à ces réflexions? Plus largement, les secteurs des sports et de la jeunesse, dont les activités sont en partie conditionnées par l'organisation des rythmes académiques, prennent-ils également part à la discussion?

Mme Joëlle Kapompole (PS). – À la suite de l'adoption des nouveaux rythmes scolaires, quelques modifications sont intervenues et, surtout, un travail de fond a été réalisé au sein de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) afin que les rythmes académiques soient également modifiés à terme. Plusieurs acteurs de l'enseignement se sont exprimés ce matin pour dire qu'ils étaient favorables à une réforme est une bonne chose. En effet, Madame la Ministre, comme vous l'avez précisé en commission, il est important d'obtenir un consensus et de travailler ensemble sur ce dossier. Je souhaiterais donc obtenir la confirmation de ce consensus. Existe-t-il réellement parmi les différents acteurs de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles? J'aimerais également obtenir des éléments d'information sur les scé-

narios envisagés et sur les modalités d'évaluation. En effet, ce serait l'occasion de modifier la situation en ce sens pour parvenir à un meilleur épanouissement de l'ensemble des étudiants.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Ce matin, le recteur de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), Vincent Blondel, a fait état dans la presse de la réflexion de fond en cours dans les institutions académiques, portant à la fois sur les rythmes académiques, qui pourraient éventuellement se calquer sur ceux de l'enseignement obligatoire, et sur l'évaluation. L'idée serait de passer à une évaluation continue durant l'année pour éviter les longues périodes de blocus. Ces deux propositions me semblent très intéressantes.

Madame la Ministre, confirmez-vous qu'une discussion est déjà bien avancée au sein de l'ARES? Vivons-nous la dernière rentrée académique organisée selon le calendrier actuel? Y aura-t-il une rentrée académique différente en 2023-2024? Quelle concertation assurez-vous avec les secteurs concernés par cette future réforme, comme les mouvements de jeunesse, l'accueil extrascolaire et le sport? Cette concertation a-t-elle lieu avec tous les acteurs académiques au sein de l'ARES? Quand pourrez-vous dresser, en commission de l'Enseignement supérieur, un état des lieux et présenter les propositions discutées? À quel moment comptez-vous, en tant que ministre, trancher cette question?

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Madame la Ministre, l'ARES étudie actuellement la possibilité de calquer les rythmes académiques sur les rythmes scolaires. Un groupe de réflexion rassemblant l'ensemble des acteurs concernés y a été constitué pour étudier la question. Si celle-ci mérite réflexion, c'est parce que différents secteurs, comme le sport et les mouvements de jeunesse, organisent aujourd'hui leurs activités en fonction des rythmes académiques. Synchroniser les rythmes pourrait avoir plusieurs avantages. Que pouvez-vous nous dire au sujet du groupe de réflexion? Quel est le calendrier prévu?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Nous avons anticipé la question d'une possible réforme du calendrier académique. Dès que nous avons commencé à discuter de la réforme du calendrier dans l'enseignement obligatoire, j'ai demandé la création d'un groupe de travail au sein de l'ARES pour y réfléchir. Ce groupe réunit les hautes écoles, les universités, les écoles supérieures des arts (ESA), ainsi que des représentants syndicaux et étudiants, mais aussi du monde du sport et de la jeunesse.

La qualité des apprentissages a constitué le point de départ. «Comment réformer l'année académique pour faciliter les apprentissages des étudiants?» est la question centrale qui a animé le groupe de travail. Concernant le processus, nous nous sommes mis d'accord sur seize principes communs. En effet, un consensus semble se dégager, à mon heureuse surprise, en faveur d'une révision de

l'alternance entre les apprentissages, les évaluations et les périodes de repos. Nous avons comme point d'attention la volonté d'immuniser certaines périodes, notamment les congés d'été et de Noël, pour essayer d'avoir de véritables périodes de repos durant lesquelles certains enseignants pourraient, par exemple, mener des activités de recherche. Il est donc important de relever que nous travaillons sur la base du consensus. Nous essayons de trouver un accord entre les universités, les hautes écoles et les ESA.

Nous étudions également la question des évaluations, que nous sommes disposés à faire évoluer, avec un point d'attention pour les évaluations continues et une réserve concernant le stress permanent que peuvent engendrer des évaluations de ce type.

Nous avançons donc bien, même si la question du calendrier demeure. Nous travaillons depuis longtemps sur le sujet. Le groupe de travail s'est déjà réuni à de nombreuses reprises et la prochaine réunion aura lieu le 23 septembre 2022. Il fera son maximum pour aboutir à un consensus en vue d'une prochaine rentrée. Nous espérons que ce soit celle de 2023-2024, mais je ne souhaite pas m'enfermer dans un calendrier parce que le point central doit rester le consensus.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). — Madame la Ministre, je partage votre surprise, mais je me réjouis de constater que les travaux relatifs à cette réforme progressent, ce qui est nécessaire pour le bien-être des étudiants, ainsi que des personnes qui travaillent dans le monde académique. Cela permettra à la recherche d'être bien présente et prise en compte. Il est raisonnable de ne pas s'enfermer dans un calendrier, même si le souhait est que cette réforme soit mise en œuvre dès que possible. Il est préférable de prendre le temps pour que celle-ci pour qu'elle corresponde exactement aux besoins des personnes à qui elle est destinée.

Concernant cette réforme, toutes les parties prenantes doivent être intégrées dans la réflexion: le monde académique, mais aussi les secteurs qui dépendent de l'enseignement supérieur. Nous avons par exemple évoqué ceux du sport et de la jeunesse. Il existe sans doute d'autres secteurs qui doivent être impliqués de manière différente dans cette réforme et dont le point de vue doit être pris en compte. De plus, il convient d'inclure dans la réforme la question de l'évaluation afin que celle-ci soit plus adaptée à l'ensemble des étudiants et qu'elle favorise les apprentissages et la réussite. Je ne doute pas que vous y serez attentive.

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Madame la Ministre, je comprends votre choix d'éviter de vous enfermer dans un calendrier. L'objectif de mon groupe est de faire en sorte que cette réforme soit l'opportunité de travailler à un meilleur épanouissement des étudiantes et des étudiants en Fédération Wallonie-Bruxelles et, par ce biais, de leur permettre un meilleur taux de réussite.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). — Je sens une véritable volonté d'avancer et de briser certains tabous dans le monde académique, notamment les fameux blocus et les blocs de cours. Si les universités et les hautes écoles évoluent et prévoient des évaluations davantage axées sur les unités d'apprentissage, il faudra sans doute que le monde de l'enseignement obligatoire se pose également des questions sur l'organisation des examens de Noël et de juin et s'interroge sur la manière de faire coller davantage ces évaluations aux congés scolaires. Il faudra privilégier un mode d'apprentissage constitué des étapes suivantes: apprentissage, évaluation formative, remédiation puis évaluation certificative. Si nous y parvenions, nous serions dans le bon, car ce rythme correspondrait mieux à l'élève et à sa manière de progresser. Nous serons d'autant plus attentifs aux résultats des travaux de l'ARES.

Madame la Ministre, je ne vous ai pas beaucoup entendue sur les animateurs. Nous comptons sur vous pour être attentive au sort de celles et ceux qui animent des activités sportives et les mouvements de jeunesse. Ce sont quasiment tous des étudiants de l'enseignement supérieur. Parvenir à faire coller le plus possible le calendrier de ces deux mondes est donc important pour assurer l'encadrement de tous les jeunes.

- M. Nicolas Tzanetatos (MR). Le monde académique a démontré qu'il était capable de s'adapter, de rebondir et de remettre en cause son fonctionnement. Ce projet profiterait aux professeurs d'université. Il aurait une incidence sans doute positive sur la recherche et sur leur manière d'appréhender le travail au quotidien. De plus, l'initiative serait surtout bénéfique pour les étudiants. Leurs périodes d'activité, d'examen et de repos seraient plus clairement déterminées. Des moments de remédiation pourraient être organisés plus régulièrement: les congés servent souvent à cela. Le projet permettrait d'aboutir à un enseignement encore plus performant, ce pour quoi nous nous battons au quotidien.
- 5.11 Question de M. John Beugnies à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Rôle de l'enseignement supérieur face aux défis de notre société et action du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles»
- M. John Beugnies (PTB). Dans «Le Soir», d'aujourd'hui, le recteur de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) explique le rôle que devrait jouer l'enseignement supérieur face aux défis de notre société. Ce rôle serait à la fois de comprendre les problèmes sociétaux et de former les étudiants à les surmonter. Un problème réel en Fédération Wallonie-Bruxelles est celui des inégalités sociales, qui sont perpétuées de génération en génération dans l'enseignement. Pour surmonter ce problème, indique le recteur, il est primor-

dial de comprendre pourquoi les enfants d'ouvriers ont moins de chance que les autres de faire des études supérieures et de les réussir.

Étant moi-même passé par là, je peux déjà vous donner quelques éléments de réponse. Le problème principal est que les jeunes sont livrés à eux-mêmes. Lorsque je ne comprenais pas bien la matière en secondaire, j'étais obligé de me débrouiller seul. Mes parents savaient à peine lire et écrire, je n'avais pas la chance d'avoir des intellectuels autour de moi pour m'aider. Ensuite, pour aller à l'université, vous devez avoir un job étudiant pour financer vos études. Or, travailler et étudier en même temps peut avoir des conséquences sur la réussite et allonger la durée des études. Pour obtenir une bourse, vous êtes aussi seul pour toutes les démarches administratives.

Si nous ne refinançons pas l'enseignement pour que les enfants d'ouvriers aient les mêmes outils que les autres pour accéder aux études supérieures et les réussir, nous continuerons de perpétuer ces inégalités sociales. Madame la Ministre, les enfants de la classe ouvrière sont sous-représentés aujourd'hui dans la population étudiante. Quelles solutions concrètes proposez-vous pour faire en sorte que l'accès soit garanti et la réussite possible pour tous?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, le recteur de l'UCLouvain soulève dans son interview la question de l'accessibilité de l'enseignement supérieur. Toute l'action du gouvernement vise à concilier excellence et égalité des chances. Ainsi, la réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») tente de replacer des balises pour aller vers l'excellence avec une progression dans l'acquisition des savoirs.

Il est de notoriété publique que ce sont les étudiants les plus précarisés qui anticipent le moins bien les conséquences d'un report de crédits d'une année à l'autre. Ils se retrouvent alors lestés d'un «sac à dos» de crédits non validés qui devient trop lourd à porter, ce qui peut refermer les portes de l'enseignement supérieur après de trop longues années. Des chiffres ont objectivé ce constat. Avant le décret «Paysage» et la réforme de Bologne, il y avait 18 % d'étudiants précarisés et boursiers qui réussissaient dans les délais d'études prévus alors qu'ils ne sont plus que 14 % maintenant.

En parallèle, des aides à la réussite ont été augmentées. Nous avons d'ailleurs porté une attention particulière aux étudiants entrant en première année de bachelier. Une réforme des allocations d'études a aussi été lancée pour élargir le champ des bénéficiaires et permettre, par exemple, qu'un enfant de parents séparés puisse introduire une demande de bourse avec une augmentation significative de son montant.

Vous évoquez aussi le refinancement de l'enseignement supérieur: il est effectivement indispensable pour relever le défi lancé par sa démocratisation et l'arrivée de nouveaux étudiants. Pour cette législature, nous avions prévu un refinancement de 50 millions d'euros. Ce montant est déjà atteint alors que nous sommes qu'en 2022. L'année prochaine le montant sera porté à 70 millions d'euros et, à l'horizon 2024, 80 millions d'euros seront consacrés chaque année à l'enseignement supérieur. Cela démontre l'importance que nous accordons à l'accessibilité à l'enseignement supérieur.

M. John Beugnies (PTB). – Aujourd'hui, notre enseignement exclut les jeunes de la classe travailleuse. Dans notre vision, tous les jeunes ont des rêves et tous ont droit à leur réalisation qui passe notamment par les études. Dans mon intervention, je laissais paraître l'idée que vous ne faisiez rien pour permettre à cette catégorie de jeunes d'avoir accès à l'enseignement supérieur. En fait, c'est pire: cette réforme du décret «Paysage», que vous venez d'appliquer, Madame la Ministre, les exclura encore plus rapidement, car ce sont justement eux qui ont besoin de plus de temps pour terminer leurs études – quand ils ont la chance de les commencer. Vous ne répondez pas non plus à la gravité de la crise du pouvoir d'achat à laquelle sont confrontés les étudiants. Bref, vous êtes la ministre de la sélection. Nous nous battrons avec les jeunes pour que cela change.

5.12 Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Renforcement de l'accompagnement des étudiants primo-arrivants»

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Madame la Ministre, vous avez récemment évoqué dans la presse votre inquiétude au sujet du niveau de connaissance acquis dans l'enseignement obligatoire par les futurs étudiants de l'enseignement supérieur. Les efforts sont évidemment nécessaires afin de donner à nos étudiants toutes les armes pour que leur cursus dans les études supérieures se déroule le mieux possible.

C'est d'ailleurs l'une de nos préoccupations au sein de la commission de l'Éducation, où nous travaillons notamment pour réduire les inégalités entre les écoles. Nous avons également renforcé l'accompagnement des élèves dès le début de l'enseignement primaire afin de corriger très tôt les difficultés d'apprentissage. Je citerai également les nouveaux référentiels, qui renforcent les savoirs de base.

Nous disposons donc de multiples leviers pour renforcer l'enseignement obligatoire. Parmi ceux-ci, l'information et l'orientation sont deux éléments importants pour les jeunes. Différents organismes interviennent dans ces processus. Une réflexion est-elle en cours sur le travail ou la coordination de ces organismes? Par ailleurs, pour renforcer les savoirs de base, il faut aussi améliorer la formation initiale des enseignants (FIE). Où en sommes-nous à cet égard?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Nous sommes partis du constat que la marche entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur est parfois très haute à franchir, en particulier après la crise sanitaire. Les résultats de l'examen d'entrée en médecine en sont la preuve. Néanmoins, je suis convaincue que les réformes entamées par la ministre Désir, mais aussi par moi-même en ce qui concerne la FIE, porteront leurs fruits.

La réforme de la FIE vise à améliorer la qualité de l'enseignement obligatoire; nous sommes donc complètement mobilisés par cet objectif. Toutefois, l'ensemble des acteurs se sont accordés pour reporter cette réforme à 2023. Nous avons placé tous les jalons pour la concrétiser dès la prochaine rentrée. Plus singulièrement, la ministre Désir et moi-même avons assisté, vers la fin du mois d'août, à la création de la Commission de coordination de la formation initiale des enseignants, de l'enseignement obligatoire, de promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit (COCOFIE), qui réunit les acteurs de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement supérieur. Le 30 juin, nous avons également fait adopter par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) les habilitations pour la mise en place des programmes. Nous présenterons bientôt le décret à cet égard.

Les opérateurs de l'aide à la jeunesse peuvent être mobilisés pour informer et orienter les élèves qui arrivent dans l'enseignement supérieur. Par exemple, Infor Jeunes diffuse des informations sur la diversité des études accessibles en Fédération Wallonie-Bruxelles et sur les aides proposées aux étudiants. Le site www.aides-etudes.cfwb.be contient également des informations sur les aides. Il existe également des aides par rapport à la réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»).

Enfin, des réunions sont en cours pour voir comment associer le Service d'information sur les études et les professions (SIEP) et le dispositif d'orientation tout au long de la vie (OTLAV) dans l'objectif de travailler sur l'orientation et son indispensable réforme.

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Madame la Ministre, votre réponse témoigne de votre confiance dans les réformes. C'est grâce à un travail d'équipe que nous aiderons au mieux ces étudiants, que ce soit dans leur projet d'études, leur projet professionnel ou, tout simplement, dans leur projet de vie. Certaines collaborations pourraient effectivement être renforcées, notamment en ce qui concerne l'orientation prévue dans les nouveaux référentiels. Les universités, qui dispo-

sent d'une grande expertise dans l'accompagnement et l'aide à la réussite, réalisent également un énorme travail qui mérite que nous nous y investissions.

5.13 Question de M. Matteo Segers à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Redéploiement des académies en cette rentrée 2022-2023»

M. Matteo Segers (Ecolo). – «C'était l'alouette, la messagère du matin, et non le rossignol. Regarde, amour, ces lueurs jalouses qui dentellent le bord des nuages à l'orient! Les flambeaux de la nuit sont éteints, et le jour joyeux se dresse sur la pointe du pied au sommet brumeux de la montagne. Je dois partir et vivre, ou rester et mourir.» Voilà ce que de nombreux enfants apprennent dans les académies. Que serions-nous sans l'art? Que serions-nous sans l'apprentissage, sans ce merveilleux réseau que constituent les académies, réseau unique en Europe et probablement unique dans le monde?

En ce jour de rentrée dans les académies et au vu des chiffres disponible, il semble que leur taux de fréquentation diminue, ce qui s'explique certainement par la crise de la Covid-19 qui les a fortement touchées. Les académies réfléchissent à la façon d'amener les enfants à les fréquenter à nouveau ainsi qu'à attirer un nouveau public. Par exemple, l'académie de Nivelles tente de se redéployer en proposant de nouveaux ateliers, de nouveaux apprentissages en danse, en musique, en art. Elle a aussi décidé de se décentraliser en proposant des activités sur de nouveaux sites.

Madame la Ministre, ce réseau des académies fait aujourd'hui face à un nouveau défi. Comment permettre à ce réseau qui nous tient à cœur, qui est important pour les droits culturels, d'attirer un maximum de personnes et donc de survivre? Avez-vous connaissance de signaux d'alerte sur la fréquentation des académies? Comment votre administration soutient-elle les académies qui souhaitent se redéployer le plus sereinement possible?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. — Je ne dispose effectivement pas encore des chiffres définitifs, les inscriptions dans les académies n'étant pas clôturées. J'en profite pour rappeler qu'on peut s'y inscrire jusqu'au 28 septembre prochain. S'il m'est donc impossible d'établir un bilan à l'heure actuelle, je n'ai pas eu jusqu'à présent de retours inquiétants de la part des fédérations de pouvoirs organisateurs.

Je suis cependant bien consciente de l'inquiétude qui règne parmi les acteurs de terrain. La fréquentation de nos académies a diminué d'environ 5 % à cause de la crise sanitaire. Le gouvernement a d'ailleurs répondu favorablement à ma demande de prendre des mesures pour protéger l'emploi, ce qui permettra le redéploiement des académies. Il me semble important de faire confiance aux équipes et à leur créativité, comme elles nous l'ont démontré durant la période de confinement. Par tous les moyens possibles, le personnel a maintenu le lien avec les élèves.

Dans le cas présent, la planification relève de la prérogative des pouvoirs organisateurs. Plusieurs académies ont renouvelé leur offre pour la diversifier. Une nouvelle fonction de professeur de chant pop a été créée, et d'autres pourront suivre. Les académies doivent s'adapter en permanence à la demande pour rester attractives. Nous ferons le point sur la situation dans le cadre de la commission de l'Éducation dans les prochaines semaines et les prochains mois.

Nous avons toujours particulièrement veillé, au sein de notre Fédération Wallonie-Bruxelles, à ce que nos académies restent accessibles à tous. Elles constituent d'ailleurs un modèle unique en Europe. Pour certaines catégories de personnes, comme les enfants de moins de 12 ans ou les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM), l'accès aux académies est totalement gratuit. Il est important de continuer à porter ce message et de faire, chacun à notre niveau, la promotion de nos académies.

M. Matteo Segers (Ecolo). — Madame la Ministre, vous avez parfaitement raison: nous devons faire bloc; notre Parlement et notre gouvernement doivent avancer pour garantir que cette action des académies soit soutenue et qu'elles restent accessibles à un maximum de personnes, quels que soient leurs revenus. J'attire aussi votre attention sur une des difficultés rencontrées par le monde des académies: l'accessibilité au fameux module de 60 heures qui, pour l'instant, est jugée problématique. Plusieurs professeurs n'ont en effet pas eu accès à la demande d'inscription à la formation.

Nous devons accélérer le travail pour faire en sorte qu'un maximum de professeurs aient accès au barème 501 et passe,t ce module. Nous ne devons pas être contraints de reporter cette opportunité pour celles et ceux qui s'investissent. La valorisation des professeurs d'académie est extrêmement importante. Sur le terrain, ils réalisent en effet un travail courageux et mixte. Notre Parlement doit continuer à soutenir leur travail. Je vous remercie pour le travail que le gouvernement accomplit et que nous pouvons toutes et tous, dans cet hémicycle, souligner avec force.

5.14 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Taux d'encadrement dans l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, j'ai pris connaissance hier des chiffres relatifs au taux d'encadrement dans l'enseignement flamand pour l'année scolaire 2019-2020. Le taux d'encadrement équivaut au nombre d'élèves par enseignant en équivalent temps plein (ETP). En Flandre, l'enseignement maternel connaît un ratio de 13 élèves par enseignant, ce qui correspond à la moyenne européenne. Dans le cycle primaire, le taux d'encadrement est également de 13 élèves par enseignant, pour une moyenne européenne de 14. Dans le niveau secondaire, il est de 9 élèves par enseignant, la moyenne européenne

étant de 11. Ces chiffres montrent que la Flandre investit massivement dans son personnel enseignant, surtout en comparaison avec les pays voisins que sont la France, l'Allemagne ou les Pays-Bas.

Madame la Ministre, quel est le taux d'encadrement dans les enseignements maternel, primaire et secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Selon les «Indicateurs de l'enseignement 2021», ces ratios seraient similaires à ceux observés en Flandre. Est-ce exact? Par ailleurs, pourriez-vous retracer l'évolution du taux d'encadrement au cours des dernières années, en particulier depuis 2016, année marquant la mise en œuvre progressive des mesures du Pacte pour un enseignement d'excellence? Sauf erreur de ma part, les mesures prises dans ce cadre ont certainement dû mener à une amélioration du taux d'encadrement.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. — Les «Indicateurs de l'enseignement 2022» ne sortant qu'en décembre, je ne dispose pas encore des données consolidées pour l'année 2021. Je peux cependant vous donner l'évolution du taux d'encadrement entre les années 2016 et 2020. Dans l'enseignement maternel, le ratio est passé de 15,5 élèves par ETP en 2016 à 13 élèves par ETP en 2020. Dans l'enseignement primaire, il est passé sur la même période de 14,2 à 13 élèves par ETP et, dans l'enseignement secondaire, de 9,7 à 9,4 élèves par ETP.

L'évolution est donc favorable. Elle s'explique par plusieurs mesures inscrites dans le Pacte, telles que le renforcement du taux d'encadrement dans l'enseignement maternel, le dispositif FLA (français langue d'apprentissage) et d'autres mesures conjoncturelles dans l'enseignement primaire, dont celles liées à la Covid-19. D'autres mesures, comme celles liées à l'accompagnement personnalisé, n'interviendront que plus tard.

Toutefois, il convient d'analyser ces chiffres avec prudence. Certes, notre taux d'encadrement, comme celui de la Flandre, égale, voire fait mieux que la moyenne européenne. Cependant, il s'agit du nombre d'élèves par ETP rémunéré, ce qui ne correspond pas exactement au nombre d'élèves par classe. Les charges partielles ne sont pas prises en compte. C'est ce qui explique notamment la différence avec les taux observés dans l'enseignement secondaire, qui sont encore plus favorables. Par ailleurs, les chargés de mission sont également comptabilisés dans ce chiffre. Ces chiffres nous permettent, certes, de nous comparer avec les autres pays européens, mais il faut les utiliser avec prudence.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Les mesures du Pacte pour un enseignement d'excellence ont progressivement amélioré le taux d'encadrement. Il faut mettre en perspective les deux paramètres que sont le taux d'encadrement et la taille des classes. Notre taux d'encadrement est meilleur que la moyenne européenne. La taille des classes, en revanche, est un paramètre régulièrement pointé par certains acteurs, dont les syndicats, qui ont certainement une perception biaisée

de l'investissement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans son personnel enseignant.

La lecture de ces deux paramètres fait apparaître une répartition et une affectation déséquilibrées des ressources humaines dans notre enseignement. Ainsi, les petites filières et les nombreuses options dans l'enseignement secondaire dégradent le paramètre de la taille des classes. Pourtant, la Fédération Wallonie-Bruxelles jouit d'un taux d'encadrement largement favorable. En outre, de nombreux membres du personnel ne sont pas en activité, ce qui dégrade à nouveau le paramètre de la taille des classes. Le groupe de travail consacré à la taille des classes, récemment constitué dans le cadre de l'accord sectoriel 2021-2024, devra absolument prendre en compte ces deux paramètres dans sa réflexion.

6 Prises en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à soutenir les secteurs relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à la hausse des prix de l'énergie, déposée par Mme Bernard et consorts (doc. 433 (2022-2023) n° 1).

La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je réitère ma demande d'urgence, afin que l'examen de cette proposition de résolution soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission ad hoc.

M. le président. – Neuf membres soutiennent-ils la demande? Je constate que ce n'est pas le cas.

Mme Alice Bernard (PTB). - Je demande dès lors une suspension de séance.

M. le président. – Une suspension de séance ne peut être demandée que lorsque les membres du gouvernement ne sont pas présents ou quand il n'y a pas de quorum absolu. Je ne peux donc pas accéder à votre demande.

Je vous propose néanmoins d'envoyer la proposition de résolution à la commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement. (Assentiment)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret modifiant l'usage de la langue d'enseignement dans les épreuves externes certificatives (CEB, CE1D et CESS) et créant une attestation de suivi de l'apprentissage en immersion linguistique, déposée par Mme Vandorpe et consorts (doc. 434 (2022-2023) n° 1). Je vous propose d'envoyer la proposition de décret à la commission de l'Éducation. (Assentiment)

7 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coproduction cinématographique du 12 avril 2021 entre le gou-

vernement de la République du Sénégal et le gouvernement de la Communauté française de Belgique (doc. 429 (2021-2022) n° 1)

7.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Bellot, rapporteur, pour la présentation de son rapport oral.

M. François Bellot, rapporteur. — Votre commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement s'est réunie ce 12 septembre 2022 pour examiner le projet de décret portant assentiment à l'accord de coproduction cinématographique du 12 avril 2021 entre le gouvernement de la République du Sénégal et le gouvernement de la Communauté française de Belgique (Doc. 429 (2021-2022) n° 1).

Conformément à l'article 26, § 8, de notre règlement, la commission m'a désigné en qualité de rapporteur de ses travaux et chargé de vous présenter le rapport oral de ses travaux.

Le ministre-président a présenté ce projet de décret qui a pour objet de renforcer les relations culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec l'un de ses pays prioritaires: le Sénégal.

Avec l'instauration du tax shelter, de Wallimage ou des accords de coproductions cinématographiques avec la France et la Suisse notamment, notre pays dispose déjà de nombreux outils pour faciliter la construction de projets cinématographiques, chez nous comme à l'international. Le présent accord, signé lors de la rencontre du ministre-président avec l'ambassadeur sénégalais au mois de ma 2021, renforce encore notre panel d'outils à disposition des opérateurs. Lors des différents échanges avec ses homologues sénégalais à l'occasion de sa mission au mois de mai dernier, le ministre-président a constaté l'énorme potentiel que revêt le secteur des industries culturelles et créatives, principalement en matière d'emploi. À son échelle, l'accord entend pleinement exploiter ce potentiel en facilitant les montages financiers et artistiques de films entre sociétés de production de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Sénégal. Le ministre-président a précisé que le texte ne faisait pas de distinction entre les films, que ce soit en termes de durée, du support matériel utilisé ou encore du genre de coproduction.

Durant la discussion, tous les intervenants se sont unanimement réjouis du vote de l'accord.

Mme Greoli a estimé que les créations audiovisuelles sont essentielles pour le rayonnement de notre Communauté à l'international. Néanmoins, elle a regretté les obstacles posés par l'État fédéral à la mobilité des artistes provenant des pays africains. Elle a appelé de ses vœux un assouplissement.

Mme Ryckmans a souligné la tradition audiovisuelle de haut niveau du Sénégal et a plaidé à son tour pour la levée des obstacles à la mobilité des artistes, afin d'ancrer solidement la collaboration prévue par l'accord entre nos deux pays.

M. Lomba a appuyé les propos de ses collègues. Il a relevé à son tour l'importance de l'accord proposé, qui est de nature à assurer la diversité des expressions culturelles et à favoriser les collaborations avec le Sénégal, et ce, dans le cadre d'un accord plus global signé entre le Sénégal et Wallonie-Bruxelles International (WBI). Il a demandé au ministre-président si des négociations étaient en cours avec d'autres partenaires potentiels. Il a également souhaité connaitre un état des lieux de la mise en œuvre des accords similaires signés avec le Chili, l'Uruguay et la Chine.

Le ministre-président a remercié les intervenants, a pris acte de leurs remarques et a déclaré qu'il ferait parvenir ultérieurement les éléments de réponse aux questions qui lui ont été posées.

Lors du vote, le projet de décret a été adopté à l'unanimité de la commission, soit les douze membres présents.

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (Les Engagés). – Monsieur Bellot, je vous remercie, ainsi que les services qui vous ont aidé, pour cet excellent rapport. J'insiste à nouveau sur la nécessité de lutter contre cette barrière au développement et rayonnement culturel qui a été instaurée par le gouvernement fédéral. Nous devons permettre à des artistes d'origine africaine de venir collaborer avec des artistes belges francophones dans notre pays.

M. le président. - La parole est à M. Jeholet, ministre-président.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. — Madame Greoli, vous m'aviez interrogé au sujet de la difficulté pour les personnes africaines d'obtenir un visa pour participer à des projets culturels avec des partenaires belges. Ce point avait également été pointé du doigt par d'autres formations politiques. Lundi, je m'étais engagé, sans savoir que ce sujet serait abordé aujourd'hui, à écrire à la ministre des Affaires étrangères. Hier, je lui ai adressé un courrier afin de lui rappeler l'importance de faciliter les octrois de visa dans ce cadre précis.

À vos questions en lien avec le cinéma, Monsieur Lomba, je peux répondre que la Fédération Wallonie-Bruxelles est particulièrement ambitieuse dans ces accords de coproduction cinématographique. Outre les accords conclus avec l'Uruguay, le Chili et la Chine, plusieurs accords sont en phase de négociation avec le Liban, l'Ukraine, le Mexique, la Colombie, le Pérou et la Tunisie, entre

autres. Les négociations ont également été entamées avec des pays comme le Brésil et l'Équateur.

La pandémie a freiné la coproduction internationale ces dernières années. De plus, la ratification d'un accord peut parfois prendre beaucoup de temps. C'est pourquoi aucun projet n'a encore été soutenu en partenariat avec le Chili et l'Uruguay. En Chine, un premier projet a été déposé.

Le bilan de ces accords est éminemment positif. En 2021, le nombre de longsmétrages coproduits a augmenté de 21 %. La proportion de films nationaux est également en augmentation. Avec 33 coproductions sur un total de 43, la France reste indéniablement notre premier partenaire en la matière. Cela ne nous empêche pas de diversifier nos horizons. À ceux qui souhaitent plus d'informations à ce sujet, je conseille la lecture du chapitre 6 du bilan de l'année 2021 du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA). Le rapport est disponible en ligne.

M. le président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). — Je vous remercie, Madame Greoli, d'avoir mis cette question à l'ordre du jour. Je vous remercie également, Monsieur le Ministre-Président, d'avoir réagi rapidement et de nous avoir transmis aujourd'hui des compléments d'information à la suite de nos débats de lundi.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

7.2 Examen et vote de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article unique est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

Projet de décret portant assentiment à la Convention n° 190 concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, adoptée à Genève le 21 juin 2019 par la Conférence internationale du travail à sa cent huitième session (doc. 430 (2021-2022) n° 1)

8.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux, rapporteuse, pour la présentation de son rapport oral.

Mme Caroline Cassart-Mailleux, rapporteuse. – Votre commission des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement s'est réunie ce lundi 12 septembre 2022 pour examiner le projet de décret portant assentiment à la Convention n° 190 concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, adoptée à Genève le 21 juin 2019 par la Conférence internationale du travail à sa cent huitième session (doc. 430 (2021-2022) n° 90).

Conformément à l'article 26, § 8, de notre règlement, la commission m'a désignée en qualité de rapporteuse de ses travaux et chargée de vous présenter le rapport oral de ses travaux.

Le ministre-président a exposé ce projet de décret visant à porter assentiment à une convention de la Conférence internationale du travail (CIT). Cette convention constitue le premier texte international contraignant visant à lutter contre la violence et le harcèlement au travail, y compris les violences basées sur le genre. Elle consacre le droit de toute personne à un environnement de travail exempt de ces comportements et elle rappelle aux États membres leur responsabilité de promouvoir un climat général de tolérance zéro.

La convention invite les États membres à adopter une approche inclusive et intégrée pour prévenir et éliminer la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Avant l'adoption de ce texte, aucune norme internationale exhaustive ne délimitait précisément ni cette question ni les obligations respectives des différents acteurs. Cette convention définit désormais les normes internationales minimales sur la violence et le harcèlement moral dans le monde du travail.

En lien direct avec l'attention portée dans cette convention au harcèlement et à la violence fondée sur le genre, le ministre-président a rappelé l'existence de deux décrets en Fédération Wallonie-Bruxelles: le décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française et le décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination.

Dans le cadre de la discussion générale, Mme Ryckmans a souligné l'importance de ce texte, ainsi que la responsabilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en tant qu'employeur, de préserver les droits des femmes et des filles, qui sont plus souvent victimes de violence et de harcèlement que leurs collègues masculins. Elle a relevé l'approche inclusive prévue par la Convention n° 190, qui tient compte également des violences fondées sur le genre. Elle a invité à inclure des mesures de protection des lanceurs d'alerte dans la législation et à tenir compte des nouvelles exigences et contraintes posées par le monde du travail.

Annonçant le soutien de son groupe au projet de décret, Mme Greoli a insisté sur la chance de vivre dans un pays où la protection est très forte en la matière. Elle a néanmoins souhaité que les dispositions existantes soient rendues plus efficaces sur le terrain, tout en plaidant pour une action renforcée à l'international, et ce, afin que d'autres pays se dotent des mêmes instruments juridiques que les nôtres.

Mme Laruelle a aussi été d'avis que les dispositifs légaux existants en Belgique sont à la pointe et répondent déjà largement à la Convention n° 190. Si le harcèlement au travail est un aspect de la réalité, il n'est pas nécessairement le fait de l'employeur. La matière n'est pas non plus intimement liée à la protection des lanceurs d'alerte.

M. Lomba a estimé que les travailleurs et les travailleuses ont le droit de bénéficier d'un cadre de travail exempt de violence et de harcèlement. Il a relevé l'attention accordée par le texte à la dimension de genre et à la protection des victimes. Détaillant quelques chiffres inquiétants, l'intervenant a déclaré qu'il fallait continuer à se mobiliser et à s'attaquer aux racines du problème.

Mme Ryckmans a précisé que la convention elle-même insistait sur l'instauration de mesures de protection des victimes et des lanceurs d'alerte.

M. Kerckhofs a rappelé l'importance de concrétiser au maximum cette convention à l'échelle mondiale.

Le projet de décret a été adopté à l'unanimité des 12 membres présents.

M. le président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Madame Cassart-Mailleux, je vous remercie pour la présentation de votre rapport oral qui rend bien compte de nos débats. J'aimerais rappeler les engagements ou les avis émis par l'Institut pour l'égalité des femmes et les hommes (IEFH) qui, justement, invitait les différentes assemblées parlementaires à ratifier au plus vite la Convention n° 190, ce qui sera bientôt fait.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

8.2 Examen et vote de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article unique est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

9 Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le gouvernement du Royaume de Belgique, le gouvernement de la Communauté française, le gouvernement de la Communauté germanophone, le gouvernement de la Région flamande, le gouvernement de la Région wallonne, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et le gouvernement de la République française en matière de transferts de corps par voie terrestre des personnes décédées, fait à Paris le 9 mars 2020 (doc. 431 (2021-2022) n° 1)

9.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à Mme de Coster-Bauchau, rapporteuse, pour la présentation de son rapport oral.

Mme Sybille de Coster-Bauchau, rapporteuse. – Votre commission des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement s'est réunie ce lundi 12 septembre 2022 pour examiner le projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le gouvernement du Royaume de Belgique, le gouvernement de la Communauté française, le gouvernement de la Communauté germanophone, le gouvernement de la Région flamande, le gouvernement de la Région wallonne, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et le gouvernement de la République française en matière de transferts de corps par voie terrestre des personnes décédées, fait à Paris le 9 mars 2020 (doc. 431 (2021-2022) n° 90).

Conformément à l'article 26, § 8, de notre règlement, la commission m'a désignée en qualité de rapporteur de ses travaux et chargée de vous présenter le rapport oral de ses travaux.

Le ministre-président a insisté sur la nature éminemment concrète du projet de décret, puisque celui-ci permettra de faciliter le rapatriement des corps de défunts français soignés en Belgique et transportés dans un crématorium en France. En effet, jusqu'à présent la loi belge ne permettait pas de transférer en France un corps dans un cercueil en bois, notamment pour des risques d'hygiène. Les cercueils en zinc étaient les seuls permis.

Après des négociations diplomatiques entamées en 2014, à la suite des plaintes de riverains français, un accord a pu être signé en mars 2020 entre nos deux pays. Cet accord prévoit un assouplissement des dispositions qui permettent, pour le cas précis de transfert de corps de la Belgique vers France, l'obtention d'un laissez-passer mortuaire validant le transport dans un cercueil en bois étanche, de 22 mm d'épaisseur, et non plus uniquement dans un cercueil en zinc. Cet assouplissement ne s'applique pas lorsque le décès est dû à certaines maladies infectieuses, dont la Covid-19.

Le projet de décret n'a pas appelé de commentaire particulier et a été adopté à l'unanimité des onze membres présents.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

9.2 Examen et vote de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article unique est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

10 Débat thématique: «Impact de la crise énergétique sur les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles» (Article 84 du règlement)

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion sur le thème «Impact de la crise énergétique sur les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles». En application de l'article 84 de notre règlement, les temps de parole sont fixés comme suit: 20 minutes par groupe politique reconnu, 10 minutes pour le groupe DéFI, 30 minutes pour la réponse du gouvernement et, pour les répliques, 10 minutes par groupe politique reconnu et 5 minutes pour le groupe DéFI. En application de l'article 43, § 2, de notre règlement, prendront successivement la parole les représentants du PS, du PTB, du MR, des Engagés, d'Ecolo et de DéFI.

La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Quelle législature! La Covid-19, les inondations, la guerre en Ukraine et, à présent, la crise énergétique! À peine libérés des mesures sanitaires, les citoyens, le monde associatif, les institutions et tous les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont à présent touchés de plein fouet par le coût de l'énergie. Nous commençons à en sentir les effets en entendant les citoyens, en voyant le montant des factures.

À l'heure qu'il est, nous devrions profiter de cette liberté retrouvée et consacrer notre énergie à l'accompagnement des personnes affectées par ces trop longs mois d'isolement. Et non! Les visées impérialistes russes en ont décidé autrement, la guerre en Ukraine couplée aux effets d'un capitalisme débridé, ainsi qu'à une dépendance trop importante aux énergies fossiles a engendré une hausse des prix de l'énergie et une inflation alarmante. Les experts parlent de factures annuelles pouvant aller jusqu'à 10 000 euros par ménage en 2023. Certains commerçants montrent sur les réseaux sociaux des factures de 11 000, 15 000 ou 25 000 euros. Cette situation intenable creusera encore plus les inégalités sociales. Tout le monde sera touché par cette crise. Pour certains ménages,

certaines associations, certaines institutions, cette situation pourrait être celle de trop: le coup de massue final. À l'approche de l'hiver, tout le monde est anxieux.

Face à cette situation, il est du devoir des gouvernements, et aussi de celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de protéger et d'aider dans un premier temps les citoyens pour ensuite de modifier les règles du jeu afin que de pareilles situations n'arrivent plus. Les mesures à prendre sont multiples, elles complexes et elles dépendent de différents niveaux de pouvoir. À court terme, le blocage des prix du gaz, la taxation des surprofits et les mesures de soutien sont des priorités pour lesquelles le PS se bat.

Si certaines mesures essentielles ont déjà été prises, comme l'élargissement du tarif social, les chèques énergies ou la baisse de la TVA à 6 %, il sera toutefois indispensable d'aller plus loin. Compte tenu de ses compétences, de son budget limité et de son impossibilité à jouer sur ses revenus, la marge de manœuvre de la Fédération Wallonie-Bruxelles est étroite, mais elle n'est pas nulle.

La semaine dernière, Monsieur le Ministre-Président, vous nous aviez mis en garde contre les «Yaka». Le PS attend bien d'autres choses du gouvernement: le dialogue et la recherche conjointe de solutions élaborées entre les niveaux de pouvoir en tenant compte de la situation des secteurs, pour venir en aide à ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui souffrent aujourd'hui de cette situation et ne peuvent envisager la période hivernale sans de sérieuses craintes. Mon groupe estime que les réunions du Comité de concertation (Codeco) «Énergie» sont une opportunité de relayer la voix des acteurs de terrain de ces secteurs. Eu égard aux compétences fédérales et régionales, cette coordination et cette solidarité entre les niveaux de pouvoir constituent la meilleure manière d'aboutir aux solutions concrètes qu'attendent nos concitoyens.

Quel message envisagez-vous de porter lors de ces réunions du Codeco? Quelles pistes de solution avancerez-vous en vue d'aider au mieux nos secteurs? Quelles sont les autres bonnes pratiques étudiées? À l'instar de la décision importante de la Région wallonne de réduire les abonnements de bus à un euro par mois, quelles sont les pistes possibles, en concertation avec les Régions, en faveur de nos jeunes? Le gouvernement a déjà prouvé, dans le passé, sa capacité de répondre à une situation de crise. Par ailleurs, il n'a pas attendu pour faire de l'efficience énergétique l'une de ses priorités: outre les différentes mesures s'inscrivant dans le cadre du Plan de relance européen, nous avons adopté un texte portant sur la transition écologique dès le début de la législature. Ainsi, nous avons pu entrer dans cette nouvelle ère.

Avant la pandémie, le ministre Daerden a lancé le grand chantier de rénovation des bâtiments scolaires, en améliorant et en optimisant leur consommation énergétique. C'est d'ailleurs une des pierres angulaires de son chantier. Le critère énergétique doit être au centre des projets et des dossiers reconnus par

l'administration. L'explosion des coûts du gaz, de l'électricité et du mazout de chauffage n'épargne personne, fait grimper l'inflation et pèse de tout son poids sur les finances et les frais de fonctionnement des différents secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles: bâtiments scolaires, clubs sportifs, centres culturels, institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), locaux des organisations de jeunesse, etc. Il existe des mécanismes pour tenter d'alléger les factures. Je pense, entre autres, aux achats groupés de gaz et d'électricité. La cellule «Énergie» de la Direction générale des infrastructures (DGI) les propose depuis 2019. Ce mécanisme pourrait faire économiser des milliers d'euros aux secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quels sont les chiffres relatifs à la projection des économies qui pourraient être réalisées par une centrale d'achat des énergies? Est-il prévu d'élargir cette dernière à un plus grand nombre d'opérateurs? Qu'en est-il, par exemple, de l'accès aux secteurs non subventionnés? Comment évolue ce dossier? Comme des l'ensemble foyers ou \mathbf{des} entreprises belges, lesétablissements d'enseignement obligatoire et supérieur subissent les hausses des coûts de l'énergie. Etant donné leurs infrastructures plus ou moins grandes, nous pouvons tous aisément imaginer les répercussions de cette crise sur leurs comptes.

S'il me revient que certains sont pour l'instant épargnés du fait de la nature de leurs contrats et de leurs fournisseurs, je peux imaginer les répercussions de cette crise sur les comptes des établissements. S'il me revient que certains aujourd'hui réfléchissent déjà pour changer cet état de fait, quelles sont les meilleures indications à leur donner pour renouveler leurs contrats? Avez-vous déjà été interpellé par des établissements en difficulté face aux hausses des facteurs d'énergie? Disposez-vous de chiffres pertinents, afin de mesurer l'ampleur des augmentations? Sur cette base, quelles aides sont-elles prévues pour leur permettre de faire face à cette situation? Des circulaires ont-elles été envoyées afin d'accompagner les établissements dans la réduction de leur consommation ou de faire circuler des bonnes pratiques?

Votre gouvernement, avec le ministre Daerden, réfléchit à des pistes d'aides, comme le Fonds d'urgence, afin de répondre à des demandes d'aides spécifiques, mais aussi à des prêts ou à des avances par différentes voies. Pourriez-vous faire le point sur l'état d'avancement de la réflexion sur ces pistes? Le Fonds d'urgence étant également disponible pour faire face aux difficultés posées par la Covid-19, pouvez-vous établir des balises claires afin de tenir compte à la fois du contexte actuel, mais aussi d'une éventuelle nouvelle vague de contaminations?

La dégradation du pouvoir d'achat des ménages touchera en premier lieu les publics les plus fragilisés. Une dépense qui, hier, pesait dans le portefeuille pourrait devenir demain insoutenable. Les fournitures scolaires sont à ce titre exemplatives des difficultés que pourraient rencontrer les familles. C'est pour-

quoi le groupe PS tient à saluer le travail du gouvernement, dans sa volonté de poursuivre sa politique de gratuité scolaire. Une communication aux écoles pour les sensibiliser aux circonstances exceptionnelles de cette rentrée, est également bienvenue. Par ailleurs, plus que jamais, il faudra veiller à ce que les directions soient attentives aux contributions financières demandées aux parents.

Le groupe PS est particulièrement inquiet au sujet des étudiants déjà touchés par la précarité et ceux qui risquent d'y basculer. Nous ne pourrons tolérer de revoir des files devant des points d'aide alimentaire. Nous resterons attentifs également à ce que cette crise ne soit pas un frein à l'accès aux études. En ce sens, nous analyserons comment prendre en compte les effets de la crise dans l'attribution des allocations d'études. Ce débat est l'occasion de revenir sur plusieurs demandes faites par ce parlement dans le cadre de la lutte contre la précarité qui était en cours de réflexion au gouvernement. À l'approche du conclave budgétaire, il me semble important de faire le point sur ces différentes questions. Où en sont vos réflexions sur l'élargissement du gel du minerval et la création d'un plafond pour le minerval augmenté des frais complémentaires à hauteur de celui des universités, pour les hautes écoles et les écoles supérieures des arts (ESA)? Avez-vous fait des simulations budgétaires de telles mesures?

Dans la lignée de l'adoption du décret relatif aux allocations d'études, le Conseil supérieur des allocations et prêts d'études (CSAE) a lancé des réflexions sur l'amélioration du dispositif. Quel est l'état d'avancement de ces travaux? Une date de remise des propositions est-elle déterminée? Où en est la constitution du cadastre sur les frais d'inscription complémentaires réclamés par les hautes écoles et les ESA? Enfin, afin de lutter contre le non-recours au droit, vous avez lancé, en juin dernier, une campagne d'information concernant les différentes aides existantes. Une adaptation de cette campagne est-elle prévue? Si oui, quand? Les avancées dans ces différents chantiers sont indispensables si nous voulons protéger les étudiants les plus précarisés. C'est une priorité du groupe PS.

M. le président. – La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan (PS). – Les mondes associatif et culturel sont taraudés par les mêmes inquiétudes. L'Union de professionnel.le.s des arts et de la création – pôle travailleur.euse (UPAC-T), créée en réponse à la crise sanitaire sur le secteur culturel et artistique, a récemment interpellé tous les niveaux de pouvoir en tirant une nouvelle fois la sonnette d'alarme.

Comme tout le monde, les acteurs culturels et associatifs subissent les conséquences de la crise énergétique, qui ne leur laisse pas le temps de se remettre des deux crises précédentes. À ce stade, je suis réellement inquiète quant à la survie de ces secteurs, car après deux ans de crise, certains opérateurs s'interrogent sur la poursuite de leurs activités. Comme l'indique l'UPAC-T dans son communiqué, les acteurs culturels et socioculturels se sont battus et ont traversé les deux

crises précédentes avec beaucoup d'efforts, de courage et de créativité, mais celle-ci risque de leur être fatale. Comment peuvent-ils rester rentables quand il faut absorber simultanément une indexation historique des salaires, des coûts énergétiques exorbitants et un timide retour de la population dans les lieux culturels et associatifs?

Après ces deux années compliquées, la population avait pourtant besoin de culture et de retrouvailles, mais plus que jamais, nos concitoyens se tâtent avant de s'autoriser une sortie au théâtre ou au cinéma ou de rejoindre un milieu associatif. Pourront-ils encore se permettre d'acheter un billet pour un spectacle ou une séance de cinéma s'ils ont du mal à garantir les besoins de base de leur famille? L'accès à la culture est pourtant essentiel et ne doit pas devenir un luxe accessible aux seuls nantis.

Monsieur le Ministre-Président, quels échanges entretenez-vous avec le secteur? Faut-il traiter différemment les infrastructures selon leur taille ou leur état, selon qu'elles soient rénovées ou considérées comme des passoires énergétiques? Quelles solutions préconisez-vous pour soutenir le secteur dès à présent et répondre au mieux à ses besoins? Quels leviers sont à votre disposition? Avez-vous des contacts avec des représentants du secteur non subventionné?

Malgré deux crises successives, certains opérateurs passent encore sous le radar de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Disposez-vous aujourd'hui d'une liste plus exhaustive des lieux non reconnus ou non subventionnés, que ce soit dans le secteur associatif ou culturel? Les contacts sont-ils plus faciles ou plus réguliers? Quelles démarches avez-vous entreprises afin de faciliter les échanges avec les opérateurs subventionnés ou non subventionnés et prendre connaissance de leurs difficultés afin d'esquisser des solutions efficaces?

Le Plan de relance européen prévoit notamment la rénovation énergétique des infrastructures culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet a été arrêtée avant l'irruption de la crise énergétique. Elle était donc d'emblée insuffisante pour soutenir la rénovation de l'ensemble des lieux culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En dehors des deux appels à projets prévus dans le cadre de cette enveloppe, il est donc important de s'inquiéter dès aujourd'hui des mesures à long terme qui nous permettront de soutenir un maximum de lieux culturels, faute de quoi, certains seront contraints à la fermeture en raison de l'augmentation des coûts de fonctionnement.

La diversité culturelle et associative de la Fédération Wallonie-Bruxelles est gravement menacée. La survie des plus petits lieux, en particulier les lieux non subventionnés, est plus que jamais en danger. Par exemple, le secteur récréatif et, plus largement, celui de l'enfance sont frappés de plein fouet par ce contexte difficile. Les milieux d'accueil, notamment les crèches, sont confrontés à des factures souvent exorbitantes, en particulier les factures d'énergie.

L'inquiétude des acteurs de terrain et des élus locaux est vive. Récemment, le président du CPAS de Soignies s'alarmait en expliquant que des mesures comme la réduction de la température ne sont ni viables ni possibles dans les crèches sans mettre en danger la santé des tout-petits. C'est évidemment aussi le cas pour les structures de l'accueil temps libre (ATL), dont l'importance n'est plus à rappeler. Parfois considéré comme le troisième milieu de vie de l'enfant, l'ATL est un lieu d'épanouissement absolument essentiel pour nos jeunes.

Dès lors, quels sont les témoignages du terrain par rapport aux difficultés des pouvoirs organisateurs? Des échanges avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) ont-ils eu lieu à ce sujet? Quelles pistes de solutions, comme des achats groupés d'énergie, sont-elles proposées aux acteurs du secteur de l'enfance?

Des mesures structurelles s'inscrivant dans une perspective à long terme doivent être prises sur le plan énergétique; il s'agit également de lutter contre le réchauffement climatique. En effet, notre rentrée parlementaire rime également avec la fin de l'été le plus chaud jamais observé en Belgique. Le contraste avec l'année dernière, marquée par les pluies abondantes et les inondations dramatiques, est marquant. Ces phénomènes sont la démonstration claire que notre planète va mal et que le réchauffement climatique est, plus que jamais, une réalité. Les récentes inondations au Pakistan, qui ont causé la mort de milliers de personnes, mais aussi les feux de forêt meurtriers en Europe ou encore l'incendie dans une grande partie de l'Amazonie ne font que confirmer ce sinistre constat.

Pour nous, éco-socialistes, justice environnementale et justice sociale vont de pair. La lutte contre le réchauffement climatique doit donc être au centre des politiques. Il est important d'agir à toutes les échelles et la Fédération Wallonie-Bruxelles a un rôle à jouer. Des initiatives importantes peuvent être prises, comme la rénovation des bâtiments scolaires, lancée par le gouvernement à l'initiative du ministre Daerden. Je pense aussi à l'adoption du Plan transversal de transition écologique, qui vise la neutralité carbone au plus tard en 2050.

Monsieur le Ministre-Président, ma question porte sur le suivi du décret du 1^{er} juillet 2021 organisant une coordination et un renforcement des actions de la Communauté française en faveur d'une transition écologique. Quelles mesures ont-elles été prises à ce jour dans le cadre de ce décret? Qu'en est-il de l'application du Plan transversal de transition écologique? Un rapport annuel a-t-il rédigé, comme prévu par le décret? Le cas échéant, quelle analyse en faites-vous? Quelles sont les perspectives? D'autres actions sortant du cadre du décret et s'inscrivant dans la lutte contre le réchauffement climatique sont-elles prévues?

Les attentes des secteurs et de la population sont importantes et l'action du gouvernement l'est tout autant. Les questions posées dans ce débat visent à éclairer les mesures prises et à apporter une part constructive à l'effort collectif

afin non pas d'agiter les peurs, mais bien de rassembler les énergies pour, une fois de plus, protéger les citoyens, activer les leviers et concrétiser la solidarité.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – «Le fournisseur prévoit 5 000 euros supplémentaires pour l'électricité, alors qu'on a des panneaux solaires, et 10 000 euros en plus pour le gaz. 15 000 euros par mois, c'est impayable, évidemment! C'est de l'argent en moins pour payer le personnel, les travaux et pour aider les familles à payer le matériel scolaire.» Voilà ce que nous a expliqué le directeur d'une école primaire. Une directrice du réseau libre nous a écrit: «Il est clair que le paiement des factures d'énergie durant l'hiver 2023-2024 utilisera une bonne partie de notre trésorerie, au détriment d'équipements pédagogiques, par exemple.» Dans la presse, plusieurs directions d'écoles ont indiqué que «demander aux élèves de prendre un gros pull ne suffira pas pour rendre les factures abordables». Force est de constater partout un désarroi total face à l'augmentation des prix de l'énergie.

Beaucoup annoncent déjà que le thermostat sera baissé à 19 degrés, coupé dans les couloirs des écoles, et décrètent une année «gros pull». Les élèves et le personnel des écoles seront donc forcément touchés par la crise. Baisser le chauffage sera peut-être encore gérable pour les ados, mais qu'en est-il pour les élèves de l'enseignement fondamental? Imaginez une classe de petits de 5 ou 6 ans qui ont froid, qui pleurent, qui n'arrivent plus à se concentrer... Pensez-vous qu'il sera utile de procéder de la sorte vu l'ampleur des augmentations?

Un certain nombre d'écoles participent à des groupements d'achats en énergie, à travers le réseau des écoles catholiques ou celui de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Pour le réseau catholique, les écoles sont «protégées» de l'augmentation des prix du marché jusqu'en octobre 2023. Les athénées du réseau WBE jusqu'à novembre de cette année. Après ces dates, plus ou moins proches, un nouveau marché public devra donc être renégocié. C'est une piste que le gouvernement annonce comme importante, mais, même en admettant qu'une nouvelle convention d'achat groupé soit conclue, elle se fera dans le cadre du marché; l'impact de cette mesure sera donc limité. De plus, beaucoup d'écoles ne bénéficient pas de cette protection.

Les écoles risquent alors de se tourner vers les familles, qui, pourtant, doivent déjà faire face à de nombreuses augmentations. Le directeur d'école dont je parlais, qui doit payer 15 000 euros de plus par mois pour les factures d'énergie, nous a avoué, tout désolé, avoir augmenté le prix de la garderie du matin ainsi que celui de la «taxe tartine». Le PTB a proposé que les Régions versent aux familles une allocation extraordinaire de rentrée de 100 euros. J'ai interrogé la ministre de l'Éducation à ce propos la semaine dernière, mais elle ne m'a pas répondu. Je repose donc la question: la Communauté française plaidera-t-elle

auprès des Régions afin qu'une telle allocation extraordinaire de rentrée soit accordée à tous les enfants de l'enseignement primaire et secondaire?

Une autre solution est évoquée par les directions: organiser des fancy-fairs et autres tombolas, comme si les enseignants et le personnel administratif et technique n'étaient pas déjà surchargés. Par conséquent, cette idée n'est probablement pas la bonne. Les jeunes seront également touchés dans une de leurs dernières sources de détente, le sport.

Récemment, dans «La Dernière Heure-Les Sports», un bourgmestre bruxellois expliquait que «la piscine communale générait un déficit de 250 000 à 300 000 euros avant la crise énergétique. Avec la crise, on sera certainement à beaucoup plus cette année. Non seulement on doit payer plus cher pour la chauffer, mais on aura aussi moins de monde, car certains n'auront plus les moyens d'y venir.» En France, on déplore déjà la fermeture de plusieurs piscines à cause de factures trop imposantes. À Waterloo, les tarifs ont sérieusement été revus à la hausse, passant d'un abonnement annuel de 180 à 240 euros pour les seuls Waterlootois, et de 180 à 390 euros pour les non-résidents. De nombreuses autres communes devraient suivre le mouvement.

Les étudiants de l'enseignement supérieur sont aussi touchés par la crise énergétique. Une étudiante de Bruxelles nous explique que son loyer a augmenté de 61 euros en l'espace de six mois; d'abord l'augmentation du gaz et l'électricité, puis l'indexation. En deux ans, elle a dû affronter une augmentation de pratiquement 100 euros. Par conséquent, elle conclut qu'elle devra soit cumuler deux jobs en plus de ses études, soit s'inscrire au CPAS, soit retourner vivre chez ses parents. Généralement, on parle d'augmentation de charges pour un kot de 80 à 100 euros par mois, ainsi que de l'augmentation du prix des repas au restaurant universitaire. À l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), par exemple, le plat du jour est passé de 3,60 à 4,65 euros.

Le caddie de courses devient également impayable. Les jeunes doivent arrêter le sport et la pratique de loisirs, prendre un deuxième ou un troisième job étudiant, voire abandonner leurs études. Un autre étudiant résume la situation de cette façon: «On ne se fait plus plaisir du tout, on vit avec le strict minimum, et ça, c'est si on a de la chance.» Face à cette situation, les mesures de soutien déjà annoncées, tant régionales que fédérales, sont relativement dérisoires. Par exemple, en Région wallonne, les mesures récemment annoncées aideront moins de 10 000 ménages alors qu'il y en a 1,5 million à soutenir.

Monsieur le Ministre-Président, vous avez déjà annoncé depuis la rentrée que le gouvernement ne pourrait pas aider à payer toutes les augmentations de factures, que les écoles devaient revoir leurs pratiques, car beaucoup étaient dépensières, qu'un projet de groupement d'achats était en discussion. Votre attitude ne montre pas une grande inquiétude vis-à-vis de l'urgence que tout le monde vous et nous rapporte. En revanche, Monsieur Daerden, vous avez décla-

ré en substance dans la presse que ce n'était pas aux familles et aux écoles de payer la crise. Côté gouvernement, voilà un autre son de cloche.

Si dans les mots, vos attitudes diffèrent, dans les faits vous êtes, en réalité, sur la même longueur d'onde si je me penche sur vos propositions. Vous dites qu'on ne contrôlera pas les écoles si elles ne baissent pas scrupuleusement le chauffage. Encore heureux! Les écoles sont déjà en train de baisser le thermostat, mais ce serait quand même le comble d'aller, de surcroît, les contrôler! Monsieur le Ministre, vous affirmez qu'une partie du Fonds d'urgence, éventuellement renforcé par de nouveaux moyens, pourrait aider les écoles qui sont le plus dans le besoin. Quels sont les montants restants du fonds d'aides Covid? Quels seraient les montants des nouveaux moyens? Quels critères permettent-ils d'évaluer qu'une école est plus dans le besoin qu'une autre?

Je m'interroge, car, jusqu'à présent, beaucoup d'intentions sont affichées, mais je constate l'absence de mesures tangibles pour les opérateurs de notre Fédération Wallonie-Bruxelles qui comptent les jours qui les séparent des nouveaux décomptes de leurs factures. Monsieur Daerden, vous expliquez également dans la presse que vous pensez que peu d'écoles, en réalité, se trouvent en situation critique. Au regard des témoignages reçus que j'ai partagés avec vous au début de mon intervention, vous sous-estimez le problème. Pour le Premier ministre Alexander De Croo, nous sommes en effet partis «pour affronter cinq à dix hivers difficiles».

Même si, en effet, les situations sont différentes en fonction des écoles, même celles qui sont les plus protégées grâce à leur groupement d'achats jusqu'en 2023 devront renégocier un contrat. Celui-ci sera, par définition, très désavantageux vu l'évolution des prix du marché. Par conséquent, la ligne «sobriété» prédomine et vous renvoyez la responsabilité des événements à l'initiative des gens, des écoles ou des institutions. Une telle attitude ne suffira pas.

Par ailleurs, Madame Glatigny, vous avez à plusieurs reprises pris la parole dans la presse durant cette semaine de rentrée académique. Qu'y annoncez-vous par rapport à l'explosion du coût de la vie pour les étudiants? Rien, à part votre inquiétude! Prenons un autre secteur, la rénovation et l'isolation des écoles. Un appel à projets disposant d'un budget européen est en effet lancé, mais ce budget s'avère insuffisant pour répondre à l'ensemble des besoins. Forcément, les gagnants avoisinent les perdants. Il existe même des écoles qui sont pénalisées par cet appel à projets. Récemment, j'ai eu en effet un contact avec un directeur qui m'expliquait y avoir participé sans, finalement, être sélectionné. «Juste le fait de remettre un projet, ça a coûté 10 000 euros, notamment en frais d'architecte. C'est une perte sèche pour l'école.»

Dans le cadre du financement proposé dans le cadre du Plan de relance européen, 149 écoles ont été sélectionnées et 430 sont restées sur le carreau. La Fédération Wallonie-Bruxelles comptant un millier d'écoles, les mesures proposées sont des «sparadraps», pas des solutions globales.

L'approche qu'a adoptée le gouvernement reste fidèle au cadre du marché. Le gouvernement ne veut pas l'abandonner et se cache derrière le principe selon lequel il ne disposerait pas des moyens nécessaires pour agir, sans jamais rappeler que ce sont les mêmes partis qui constituent aujourd'hui le gouvernement qui ont cadenassé le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles il y a 30 ans!

Le gouvernement détient pourtant les leviers pour agir. Face à l'afflux de demandes de rénovation des écoles, le ministre Daerden a annoncé qu'un montant d'un milliard d'euros supplémentaire serait débloqué. Cependant, il n'a pas encore expliqué comment cette somme serait distribuée. Les écoles ayant déjà déposé un projet devront-elles en remettre un nouveau? Celles n'ayant pas encore déposé de projet devront-elles le faire? Tout cela reste flou. Les écoles ont pourtant grandement besoin de mesures urgentes!

Pour le groupe PTB, il est impensable que la crise énergétique ne fasse pas bouger les choses pour la rénovation des bâtiments scolaires. Il sollicite la création d'un plan de rénovation des écoles par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les appels à projets reportent la responsabilité de la rénovation sur les écoles alors que ce sont les pouvoirs publics qui sont responsables depuis trente ans de l'état déplorable des bâtiments. Vous avez lancé le chantier des bâtiments scolaires et vous avez une vue relativement complète des besoins. Les pouvoirs publics et les écoles doivent cesser de se renvoyer la balle! Vu l'augmentation des factures, certaines écoles risquent de faire faillite. Il ne faut donc plus traîner! Nous avons besoin d'un plan clair et complet de rénovation de l'ensemble du bâti, et non pas d'appels à projets qui mettent les écoles en concurrence.

En ce qui concerne l'aide directe aux familles et aux étudiants, le groupe PTB propose de diminuer le minerval, d'interdire les frais administratifs complémentaires ou encore de plaider auprès des Régions pour une allocation de rentrée de 100 euros pour chaque enfant dans les cycles primaire et secondaire, ainsi que pour l'instauration d'une grille contraignante de fixation des loyers des kots étudiants. Jusqu'à présent, le gouvernement a rejeté ces propositions. Qu'en est-il maintenant, vu l'urgence face à la crise?

Monsieur le Ministre-Président, le groupe PTB estime qu'on ne pourra régler la crise qu'en bloquant les prix et en taxant les surprofits. Si les prix de l'énergie ne sont pas bloqués avant l'hiver qui approche, certaines écoles risquent de devoir fermer ou de faire faillite. Vous avez vous-même déclaré jeudi dernier être favorable au blocage des prix. Vous avez maintenant l'occasion de joindre l'acte à la parole en sollicitant le gouvernement fédéral, en avançant les arguments fournis par les écoles, les crèches, les étudiants, les familles pour qu'une décision

soit prise. Irez-vous solliciter le gouvernement fédéral, les Régions et l'Union européenne pour que les choses bougent?

Aucun enfant ne devrait avoir froid à l'école, aucun enfant ne devrait voir son école fermer à cause d'une crise dont certains profitent pour gagner des milliards d'euros de surprofits. Il n'appartient pas aux travailleurs de payer cette crise!

M. le président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – La situation est très grave pour une grande partie de la population. Nous recevons sans arrêt des témoignages glaçants qui crèvent le cœur. Chez les personnes concernées, les sentiments dominants sont, d'une part, la peur de ne pas savoir comment elles vont passer l'hiver et, d'autre part, la colère face à l'inaction politique. Il ne suffira pas de leur conseiller de mettre un pull pour les aider, elles ont besoin de mesures beaucoup plus fortes.

L'explosion des prix de l'énergie a évidemment de lourdes conséquences sur la culture et la petite enfance. L'accès à la culture est un droit essentiel qui est trop souvent bafoué. La crise sanitaire n'a fait qu'aggraver la situation et, si rien n'est fait, la crise de l'énergie risque d'encore empirer les choses. Les lieux culturels subissent une double peine: à peine sortis de la crise sanitaire, ils doivent faire face à l'explosion du prix des factures d'énergie. Dans les cinémas, par exemple, la fréquentation du public n'a toujours pas retrouvé son niveau antérieur à la crise de la Covid-19. Un directeur de cinéma a expliqué que la fréquentation moyenne de ses salles a baissé de 30 %. A cela s'ajoutent désormais les coûts exorbitants de l'énergie. Plusieurs lieux craignent de devoir fermer leurs portes. À Charleroi, le Quai10 est frappé de plein fouet par cette double peine, puisque sa facture d'électricité a triplé en trois ans pour passer de 5 500 euros en 2019 à 17 000 euros aujourd'hui. Sa note du gaz est passée de 16 000 à 55 000 euros. Son directeur s'est récemment exprimé à ce sujet dans la presse: «Début janvier 2022, on interpellait les pouvoirs publics en leur disant que l'on allait vers une situation problématique. On est en septembre et on n'a toujours pas prévu de mesures fortes.»

En mars dernier, j'ai également transmis à la ministre Linard les témoignages émanant de bibliothèques, qui voient leurs factures exploser, mais elle ne leur a toujours pas octroyé un soutien supplémentaire. La ministre a récemment déclaré que le gouvernement «s'inscrit dans la ligne de ce qui a été dit au Codeco et reste attentif notamment aux questions de sobriété».

Dans le contexte actuel, les appels à la sobriété sont tout simplement inadmissibles et complètement déconnectés de la réalité. La sobriété sera bien insuffisante et ne règlera absolument pas les problèmes rencontrés. Et je ne vous parle même pas de ce que la population pense des déclarations du Codeco: que du vent! Si rien n'est fait, nous allons vers des augmentations de prix des billets, au point que le public, qui subit également la crise, ne pourra plus se les payer.

Reconnaissons toutefois que des choses sont faites, mais il s'agit pour nous de mesures «sparadrap». Par exemple, 32 millions d'euros ont été débloqués pour la rénovation énergétique de 64 bâtiments culturels. Ce sera positif à long terme, mais cela n'aidera malheureusement en rien les lieux de culture à payer leurs factures aujourd'hui. Un autre exemple est l'opération «J'peux pas, j'ai cinéma», qui propose des places gratuites. L'initiative est bonne, mais elle ne va pas aider les cinémas à payer leurs factures.

Pourtant, le gouvernement dispose de leviers pour agir. Le premier consisterait à dresser un état des lieux – ce qui n'avait pas été fait pendant la crise sanitaire – afin de mieux comprendre les besoins des lieux culturels face à l'augmentation des coûts. Ensuite, il conviendrait d'envisager une indexation des subventions. Il y a peu, les fédérations professionnelles vous ont interpellée, Madame la Ministre, pour vous demander d'indexer les subventions. Ils ont insisté sur la nécessité d'indexer à la hauteur des coûts réels et le plus rapidement possible. Enfin, un troisième levier consisterait à maintenir les mesures prises pendant la crise sanitaire. La cellule de veille chargée d'aider les opérateurs culturels au bord de la faillite doit en principe prendre fin en décembre 2022. Les fédérations professionnelles demandent à ce que cette cellule soit maintenue: en effet, sans ce soutien financier, les lieux culturels n'auront d'autre choix que d'augmenter les prix des entrées. Ce serait catastrophique pour la population qui voit déjà son pouvoir d'achat se détériorer.

Les crèches rencontrent elles aussi des difficultés. Les crèches publiques n'ont pour l'instant pas de problème immédiat, car ce sont les communes qui les financent. Cependant, indirectement, elles risquent de subir lourdement les conséquences de la hausse de l'énergie sur les finances des communes. En revanche, les crèches privées ou semi-privées éprouvent déjà des difficultés. Une ASBL m'a récemment expliqué que sa facture annuelle augmente de 10 000 euros cette année.

L'ONE, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, a proposé de participer à un achat groupé d'énergie. Celui-ci ne sera toutefois pas opérationnel avant janvier 2023. Les participants n'ont dès lors, à ce stade, aucune idée des prix qu'ils devront payer. En outre, pour ne pas avoir à augmenter les prix, les crèches craignent de devoir malheureusement faire des coupes dans d'autres budgets, comme ceux du personnel ou du matériel.

Madame la Ministre, avez-vous été interpellée au cours des derniers mois par des opérateurs culturels ou du secteur de la petite enfance au sujet de l'explosion des prix de l'énergie? Quelle réponse leur avez-vous apportée? Avez-vous dressé un état des lieux de la situation et des besoins? Des mesures d'urgence sont-elles prévues pour soutenir les opérateurs? Si oui, lesquelles? Surtout, dans quels délais seront-elles mises en œuvre? Avec quel budget? L'heure est grave!

Enfin, comment allez-vous éviter que la hausse des prix de l'énergie soit répercutée sur les tarifs, ce qui constituerait un frein supplémentaire pour les familles, notamment pour ce qui est de leur accès à la culture?

M. le président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – L'heure est grave. En trois ans, notre société fait face à une deuxième crise d'envergure mondiale, sans oublier les inondations qui ont touché la Wallonie durant l'été 2021 et dont les conséquences laissent encore aujourd'hui de nombreuses personnes dans une situation préoccupante.

La crise actuelle est inédite et inquiétante pour tout le monde. Chacun d'entre nous entend les craintes des citoyens et des secteurs. Nous les éprouvons également à titre personnel. Moi-même, je n'imagine pas que mes enfants aillent à l'école avec deux pulls et une paire de gants.

Nous sommes tous conscients des difficultés de la présente crise énergétique et socioéconomique. Nous sommes d'autant plus inquiets que nous sommes tous incapables d'en déterminer la durée, l'intensité et les conséquences à court, moyen et long termes. Il nous est impossible de prédire l'issue de cette crise. Les constats sont connus: ils ont été rappelés par mes collègues et je ne vais pas revenir dessus. La marge de manœuvre est limitée, voire nulle. C'est bien ce qui apparaît dans les remarques des uns et des autres. Les pistes de solutions qui ont été avancées sont, reconnaissons-le, des propositions à la marge. Pour ce qui est des vraies mesures structurelles, la responsabilité incombe au gouvernement fédéral. Nous comptons sur vous, Monsieur le Ministre-Président, pour taper du poing sur la table. Les regards se tournent également vers l'Union européenne.

Je pourrais m'arrêter ici et dire que cette crise énergétique et socioéconomique survient dans un contexte budgétaire compliqué pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le déficit annoncé s'élève à près d'un milliard d'euros et la dette, exponentielle, frôle les dix milliards d'euros. Les défis et les chantiers ne manquaient pas à l'entame de la présente législature et le gouvernement s'y était lancé avec beaucoup d'ambitions: la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence, la rénovation des bâtiments scolaires, le refinancement de l'enseignement supérieur, la réforme de la formation initiale des enseignants, la réforme de l'ATL, la réforme des milieux d'accueil et de la participation financière des parents (PFP)... Alors que de nombreux besoins subsistent, la situation budgétaire se complique. Je rappelle que la marge de manœuvre de la Fédération Wallonie-Bruxelles est limitée: elle ne dispose pas de levier fiscal pour augmenter ses recettes et elle fait face à une augmentation de ses dépenses.

Pour le groupe MR, le déficit et l'endettement doivent rester soutenables pour les générations futures. Il est inutile de lancer des slogans bon marché, de dire «Yaka» ou de faire des promesses qui ne mènent à rien. Nous ne pouvons pas non plus faire tourner la planche à billets, le contexte ne le permet pas.

Ce n'est pas pour autant que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne fait rien. Le mécanisme de l'indexation permet de soutenir le pouvoir d'achat des travail-leurs, mais il pèse sur les employeurs. Le premier poste de dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce sont les frais de personnel dans l'enseignement. En prenant en charge l'indexation des salaires, notre entité prend déjà part à l'effort. Certains craignent pour les subventions des acteurs culturels ou associatifs. Une série de dispositifs décrétaux prévoient également des indexations. Monsieur le Ministre-Président, j'imagine que vous porterez une attention particulière à ce point lors du conclave budgétaire.

À défaut de leviers fiscaux, nous devons être vigilants à nos dépenses. Nous ne pouvons pas dévier de notre cap budgétaire. Ce dernier doit d'ailleurs être établi sans tabou et sans exclusive. Il doit être le fruit d'arbitrages courageux et pragmatiques sur la façon de mobiliser toutes les ressources pour financer les politiques les plus urgentes et nécessaires.

Cela étant dit, nous ne sommes pas insensibles aux difficultés et au désarroi des différents secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est certain que nous devons continuer à prendre nos responsabilités, mais à la hauteur de nos moyens et de nos possibilités.

Pour le groupe MR, il est également très clair que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne pourra pas se substituer aux autres niveaux de pouvoir. Monsieur le Ministre-Président, vous pourriez nous faire part de l'état de vos contacts avec vos homologues concernant l'indexation des aides à la promotion de l'emploi (APE). Certains ont parlé du plafonnement des tarifs des énergies, des interventions sociales pour les personnes en situation de précarité et de l'isolation des infrastructures. Notre gouvernement a fait des efforts, il est temps pour les autres de faire pareil.

Parmi les mesures prises en Fédération Wallonie-Bruxelles figure l'adoption du décret du 1^{er} juillet 2021 organisant une coordination et un renforcement des actions de la Communauté française en faveur d'une transition écologique. Ce texte constitue le premier cadre décrétal et structurel de l'histoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui prévoit des actions concrètes en matière de transition écologique. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a d'ailleurs adopté le Plan transversal de transition écologique, qui découle de ce décret. Ce plan sera mis en œuvre dans tous les domaines de compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec des objectifs concrets.

D'importants moyens ont été négociés dans le cadre du Plan pour la reprise et la résilience (PRR). Plus de 360 millions d'euros iront aux bâtiments scolaires, culturels, sportifs et universitaires et aux IPPJ. Un montant d'un milliard d'euros supplémentaires a été inscrit au budget initial de 2022 pour la rénovation et la construction d'écoles respectant des critères environnementaux

de qualité, et ce, au cours des dix prochaines années. Ce sont mesures à moyen et long termes.

À plus court terme, le gouvernement a décidé de lancer un marché de service visant la création d'une centrale d'achat d'énergie — gaz et électricité — pour la période 2023-2026. Ce marché sera notamment ouvert aux établissements scolaires, aux opérateurs agréés subventionnés, aux cercles sportifs affiliés, aux fédérations ou associations sportives et aux milieux d'accueil de la petite enfance.

Le gouvernement prend donc ses responsabilités et continuera à le faire, comme ce fut le cas lors de la crise sanitaire. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne s'est pas cachée lors de la crise sanitaire, et elle jouera encore son rôle dans la crise énergétique, même si elle dispose de moyens limités, je le répète. Nos regards se tournent donc vers les autres niveaux de pouvoir pour qu'ils fassent leur part.

Monsieur le Ministre-Président, je voudrais vous poser quelques questions. À la veille du prochain conclave budgétaire, comment abordez-vous les défis auxquels sera confrontée la Fédération Wallonie-Bruxelles en raison de la crise énergétique et économique mondiale et des évolutions de l'inflation? Quelles sont les pistes d'action pour faire face aux difficultés vécues par les différents secteurs de notre institution?

La semaine passée, en réponse à des questions d'actualité, vous avez cité le Plan transversal de transition écologique. Pourriez-vous en préciser les mesures et actions qui permettent de répondre à la crise énergétique? L'énergie la moins chère est celle qui n'est pas consommée. Pourriez-vous apporter un éclairage sur la circulaire qui a été envoyée à ce sujet aux opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Par ailleurs, l'enseignement supérieur fonctionne en enveloppe fermée et sera touché par l'augmentation des factures énergétiques. Les établissements tenteront de réduire leurs coûts, mais il ne faudrait pas les budgets destinés aux étudiants soient diminués. Auriez-vous quelques éléments à nous communiquer pour rassurer les étudiants et leurs parents?

L'inscription à l'enseignement supérieur ne coûtera pas plus cher cette année. Mme Glatigny a clairement expliqué qu'il n'était pas question de revenir sur le gel du minerval. Elle envisage même d'étendre le gel du minerval aux derniers cursus qui n'en bénéficient pas encore.

En outre, la précarité étudiante est multifactorielle. La combattre exige des investissements de la part de tous les niveaux de pouvoir. La ministre Glatigny ne peut agir que dans les limites de ses compétences, avec les outils à sa disposition: les allocations d'études, les subventions sociales, les droits d'inscription, la réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») et le refinancement de l'enseignement supérieur. Je vous invite à aller relire ses réponses

aux questions d'actualité posées aujourd'hui sur le sujet: la ministre propose des augmentations de budget et des engagements clairs, notamment dans l'aide à la réussite. Un peu plus tôt, elle a d'ailleurs parlé de ces étudiants qui se retrouvent avec un fardeau de crédits et finissent par n'être plus finançables, alors qu'ils n'ont pas terminé leur cursus.

Les étudiants doivent être informés de l'existence des outils qui sont à leur disposition. La grande majorité d'entre eux ignorent que ces aides existent ou ne savent pas comment les activer. Pour y remédier, le gouvernement a lancé une campagne sur les aides disponibles, en collaboration avec les pôles académiques, les CPAS et les réseaux de lutte contre la pauvreté. Le site www.aides-etudes.cfwb.be présente des informations à ce sujet. Une autre campagne vient d'être lancée pour informer les étudiants sur l'entrée en vigueur des nouvelles mesures du décret »Paysage», qui permettra aussi de combattre la précarité étudiante. Tous les renseignements sont sur le site www.mesetudes.be. Malgré ce que peuvent penser certains, le gouvernement lutte contre la précarité étudiante en évitant l'allongement des études et en augmentant le taux de réussite.

Le logement étudiant ne relève pas de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je rappelle que WBE propose une offre de logements à prix avantageux. En outre, la Fédération Wallonie-Bruxelles octroie des aides financières sous la forme d'allocations d'études. Celles dont bénéficient les étudiants koteurs sont d'ailleurs plus élevées. Enfin, les conseils sociaux des établissements d'enseignement supérieur accordent également des aides aux étudiants qui ont des difficultés pour payer leur loyer ou d'autres dépenses liées au logement.

La Fédération Wallonie-Bruxelles prend bel et bien des mesures, mais elles sont marginales. Le véritable enjeu se situe à un autre niveau de pouvoir. Monsieur le Ministre-Président, je suis convaincue que vous porterez la voix de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme vous l'avez fait durant la crise sanitaire, pour défendre nos secteurs d'activité et faire en sorte que d'autres niveaux de pouvoir prennent les mesures nécessaires pour les soulager.

Si quelqu'un dans cette Assemblée connaît la formule magique pour résoudre ces problèmes, qu'il le dise! Madame Greoli, vous vous êtes toujours montrée constructive dans vos interventions. Peut-être pourrez-vous nous éclairer sur les propositions du groupe Les Engagés à cet égard.

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (Les Engagés). — À l'instar des citoyens, les acteurs de la Communauté française sont aujourd'hui frappés brutalement par une inflation effrénée et par plusieurs crises successives. Rien qu'au mois d'août, l'inflation s'est hissée à son plus haut niveau depuis mars 1976 où elle avait atteint 9,4 %. À nouveau, ce sont les prix de l'énergie qui flambent, comme ce fût le cas en 1976, où des dimanches étaient parfois «sans voiture». Aujourd'hui, rien qu'à

eux seuls, les prix énergétiques ont augmenté de 49,81 %, contribuant à hauteur de 4,43 points à l'inflation totale. Le gaz naturel coûte 106 % de plus qu'il y a un an, l'électricité a connu un bond de 57 % et le gasoil de chauffage a augmenté de 52 %. Se déplacer et prendre en charge les déplacements de ses collaborateurs est devenu plus coûteux: l'inflation des carburants atteint 21 % sur une base annuelle. Les prévisions à court terme, voire à moyen terme, ne semblent pas offrir de meilleures perspectives.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie nous confronte à une angoisse et une violence importance et elle nous place face à nos responsabilités dans l'histoire. Depuis longtemps, l'Union européenne et ses États membres entretiennent avec certains régimes, parfois dictatoriaux, des dépendances, en particulier énergétiques, notamment au niveau de l'approvisionnement. La responsabilité d'un État et de ses dirigeants est d'être un stratège et de voir à long terme, d'éviter les actions au coup par coup, d'être un pouvoir régulateur et de jouer le rôle de gardien de l'intérêt général.

Nous devons malheureusement constater que l'exercice moderne de la politique et de la gestion conduit, plus que jamais, à subir les tweets des uns, fussent-ils président de parti, les «Yaka» des autres et les dogmes des autres encore, ce qui permet plus la liberté d'abandonner des projets inutiles pour en revenir à l'essentiel.

Il en résulte aujourd'hui qu'un certain nombre de gouvernements – dans lesquels, en outre, les querelles intestines nuisent à la prise de décision – sont réduits à l'impuissance, ce qui laisse le champ libre aux partis du «Yaka».

Après une crise sanitaire qui a rongé les revenus et les réserves de toute une série d'acteurs de la Communauté française – je pense notamment aux centres de rencontres et d'hébergement (CRH), aux clubs sportifs, aux milieux d'accueil, à la culture dans son ensemble –, les factures d'énergie finiront de mettre en péril le tissu associatif sur lequel reposent les missions essentielles de notre Communauté.

Les Engagés sont bien conscients que l'état actuel de la crise a un impact budgétaire sur les services publics, mais vous n'en voudrez pas à mon groupe de mettre d'abord et avant tout en évidence les difficultés du secteur associatif.

Les factures de régulation et les acomptes afférents s'ajoutent à l'impact de la réforme APE, intégrant insuffisamment les besoins de la Communauté française, et la non-indexation assumée par le gouvernement wallon. Les Engagés n'ont cessé de pointer les effets néfastes de cette réforme face à l'inflexibilité coupable du gouvernement wallon et des majorités – pourtant symétriques – à l'action désynchronisée.

Avant cette crise énergétique, les crèches, les théâtres, les organisations de jeunesse, les écoles, les médias de proximité, pour ne citer que quelques exemples,

tentaient de pallier ces impacts dans l'angoisse. Parfois, ils étaient contraints de procéder à des licenciements. Je continue d'affirmer que des miliers de milieux d'accueil pourraient fermer d'ici la fin de l'année, rien qu'à cause de la réforme APE – mais peut-être la fermeture des crèches sera-t-elle résolue par les dogmes de la ministre de l'Enfance, depuis que les parents ne travaillant pas ne sont plus prioritaires?

S'y ajoute aujourd'hui une inflation salariale qui, à la fin de l'année, avoisinera probablement les 10 %. Cette situation est intenable pour le secteur associatif, sans compter l'ensemble des surcoûts liés à l'inflation globale des loyers, des frais de déplacement, de l'alimentation.

Aujourd'hui, la population fait des choix! Si je ne citerai pas Jeanne, ni Pierre, ni Pol, ni Hugues, ni Ibrahim pour appuyer mon propos, je dois toutefois dire qu'ils existent! La population choisit entre santé, culture, loisirs ou logement. Les reports de prestations de santé sont déjà légion. Que dire alors du risque, demain, pour les institutions culturelles? Quand les ministres retirent des subventions sur la base d'un critère de rentabilité, c'est qu'ils ne voient pas la réalité des besoins de la culture et de la population. Si, demain, la population doit choisir entre la culture et le logement, elle choisira obligatoirement de se loger, mais elle perdra, à cause de la crise, des dimensions essentielles, non seulement à sa santé, mais aussi à son intégration sociale. Monsieur le Ministre-Président, je viens d'esquisser une seule partie du tableau, celle de l'inflation et des coûts que ne pourront absorber les secteurs dont votre gouvernement assume les responsabilités.

La seconde partie du tableau tient à la réalité des secteurs qui interpellent les gouvernements, visiblement devenus eunuques face à la crise énergétique. L'attitude de ces gouvernements illustre à nouveau les défections d'un État stratège. Les gouvernements invitent chacun à la sobriété énergétique. Ce serait poétique, si c'était M. Segers qui le disait; dans la bouche d'un gouvernement, toutefois, c'est un peu irresponsable. Ils invitent à consommer moins d'énergie, mais la facture est plus élevée pour moins d'énergie. C'est méconnaître les réalités de l'école, des clubs sportifs, des organisations de jeunesse, des milieux d'accueil, des théâtres, des établissements d'enseignement supérieur.

Certes, votre gouvernement a érigé l'efficience énergétique en premier critère de l'attribution des 269 millions dédiés aux bâtiments scolaires, dans le cadre du Plan de relance européen. Je ne doute pas qu'il en sera de même pour le milliard qui suivra et qui bénéficiera, selon le principe de l'égalité de traitement, à toutes les écoles. Ce sont de bonnes réponses à long terme. Cependant, elles ne profiteront pas directement à tous les secteurs et elles ne répondent pas à l'immédiateté de la crise.

Celles et ceux d'entre vous qui, par leur responsabilité de mandataire local ou leur engagement personnel, sont impliqués dans la gestion d'écoles ou

d'établissements d'enseignement supérieur et celles et ceux qui les fréquentent comme parents savent que ces infrastructures sont souvent mal isolées et disposent de chauffages vieillissants, voire énergivores. Pour la plupart, elles ne sont même pas équipées de détecteurs automatiques pour l'éclairage ou d'une gestion centralisée du chauffage.

L'ampleur des travaux à entreprendre pour améliorer l'efficacité énergétique et les différences de traitement qui ont débouché sur un définancement structurel des réseaux officiels subventionnés et libres ont freiné les investissements nécessaires. Par ailleurs, l'automne arrivant, le risque d'une résurgence de la Covid-19 est réel; il faudra conjuguer l'ouverture des fenêtres pour aérer les écoles avec la fermeture des fenêtres pour réduire le chauffage. Dans tous les cas, les élèves devront se couvrir de pulls.

Les clubs sportifs ne peuvent pas faire l'économie d'éclairer leurs infrastructures extérieures alors que les jours raccourcissent. La flexibilité horaire est quasiment nulle pour les clubs sportifs et je n'ose imaginer qu'ils soient contraints demain de réduire leurs activités alors que les jeunes, en particulier, sont en souffrance après deux années de crise sanitaire. Ce ne sera certainement ni René Collin ni d'autres qui me démentiront si je dis avec force que la pratique sportive participe au bien-être et au développement des enfants.

De même, les organisations de jeunesse dont les locaux sont souvent des passoires énergétiques disposent de moyens structurellement trop étriqués pour des investissements en efficience énergétique. Compte tenu de leurs moyens et de la non-indexation des APE, comment pourront-elles faire face à l'augmentation de la masse salariale et des factures énergétiques sans renoncer à une partie de leurs missions et de leurs équipes?

Les théâtres et le secteur culturel dont les réserves, pour les rares qui en avaient, ont été englouties par les restrictions sanitaires, n'ont pas pu reconstituer en quelques mois les liquidités qui leur permettraient d'absorber ce nouveau choc. Je rejoins ma collègue Fadila Laanan lorsqu'elle mentionne l'interpellation qui émane du secteur culturel, des fédérations professionnelles, des centres culturels, des opérateurs des arts de la scène. À travers un communiqué de presse, il formule une réelle demande.

Sans une aide financière directe et immédiate des pouvoirs publics, l'inflation démesurée et la crise énergétique plongeront toute une série d'acteurs de la Communauté française et, singulièrement le monde associatif, dans l'impécuniosité avec, probablement à la clé, des suppressions d'emploi, des projets avortés, des activités abandonnées. *In fine*, les missions de service public essentielles que ces acteurs exercent s'en trouveront amoindries au détriment de l'ensemble de la société et en particulier des jeunes.

Monsieur le Ministre-Président, je suis consciente des limites des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la gestion de la crise énergétique. Je vous épargnerai dès lors des questions qui ne relèvent pas de vos responsabilités. Cependant, votre gouvernement doit mobiliser toutes ses forces, conjointement avec les autres niveaux de pouvoir, pour soutenir les secteurs et préserver leurs activités.

Outre les questions que je vous adresserai en votre qualité de ministreprésident, je vous interpellerai en votre qualité de représentant des autres ministres de votre gouvernement, pour les secteurs les concernent.

Monsieur le Ministre-Président, quelle stratégie le gouvernement adopte-t-il pour soutenir les secteurs de la Communauté française, qui sont pris en tenaille, entre des réserves financières épuisées par la crise sanitaire, la non-indexation des APE, des factures de consommation d'énergie exorbitantes, l'inflation et le niveau d'indexation salariale jamais atteint. Avez-vous chargé vos ministres d'évaluer l'état de la situation dans le cadre de leurs compétences et de proposer des mesures de soutien directes et immédiates? Quelles sont-elles?

Le Codeco consacré à la crise énergétique s'est réuni le 31 août. Quelles positions avez-vous défendues au nom de la Communauté française? Qu'en est-il ressorti pour les secteurs? Quels contacts entretenez-vous avec les autres niveaux de pouvoir? Une autre réunion du Codeco est-elle programmée? Au vu de l'inaction du Codeco, avez-vous sollicité vos homologues bruxellois et wallons pour organiser des réunions conjointes des gouvernements? Où en sont les discussions avec le gouvernement wallon au sujet de la non-indexation des APE et de ses conséquences pour les différents secteurs de la Communauté française? La Région wallonne demeure-t-elle inflexible à cet égard?

J'aurais aimé adressé les questions suivantes au ministre du Budget? Faudra-til attendre la réunion du prochain conclave budgétaire pour obtenir des engagements et des mesures de soutien? Quelles sont les marges de manœuvre budgétaires du gouvernement? Le ministre pourrait-il envisager de mobiliser d'éventuels budgets sous-consommés dans le cadre des aides Covid-19? Avezvous effectué une analyse transversale en vue de dégager des moyens, même si, pour le moment, le gouvernement a décidé de reporter l'ajustement budgétaire au mois de décembre? Disposez-vous d'une première évaluation d'incidences sur les finances de la Communauté française et ses services publics?

M. Dispa et Mme Goffinet adressent les questions suivantes à la ministre de l'Enfance et de la Culture qui a annoncé, par voie de presse, sa volonté de dégager des moyens complémentaires pour améliorer l'efficacité énergétique du secteur culturel. C'était aussi une des volontés du Plan de relance européen, qui avait dégagé des budgets à cet effet avant la crise énergétique. Dans le cadre de la crise actuelle, quelles propositions la ministre avance-t-elle dans la pratique? Par ailleurs, prévoyez-vous d'organiser une discussion entre votre gouverne-

ment et les gouvernements des Régions pour répondre à la revendication relayée dans la presse par tous les secteurs, dont la Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS) et l'UPAC-T qui demandent à être considérés comme des petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre de l'affectation des moyens.

Les auditions du secteur culturel que nous avons menées en début d'année ont aussi mis en exergue l'absence totale d'aide au secteur culturel non subventionné pendant la crise sanitaire. Aujourd'hui, ces acteurs sont aussi touchés de plein fouet par la crise énergétique. Quelle est la position du gouvernement par rapport à ce secteur?

Je voudrais aussi évoquer les milieux d'accueil qui accueillent les enfants dont les parents travaillent ou pas. Alors que les familles sont aujourd'hui confrontées à un manque de places, un nouvel appel à projets a été lancé. Toutefois, sans un soutien immédiat, la fermeture de milieux d'accueil risque bien d'aboutir à une destruction de places qui ne sera pas compensée par la création de nouvelles places au cours des prochaines années. La perte d'emplois aggraverait encore la pénurie d'accueillantes et la disparition de milieux d'accueil aurait un impact direct sur la société. La ministre Linard compte-t-elle abandonner certains de ses dogmes et de ses appels à projets «fourre-tout» pour se concentrer sur les besoins et les moyens qui permettront au secteur de l'enfance de s'en sortir?

Par ailleurs, les médias de proximité connaissent des difficultés financières structurelles. Leurs finances ont été plombées par l'effondrement du marché publicitaire en 2020 et en 2021. Plus de la moitié des emplois dans ce secteur dépendent d'APE et les salaires liés ne seront pas indexés. Monsieur le Ministre-Président, avez-vous pris contact avec le réseau des médias de proximité afin d'évaluer les soutiens nécessaires pour assurer sa viabilité?

J'en viens maintenant à l'enseignement supérieur. La précarité des étudiants, dont nous avons mesuré l'ampleur grâce aux auditions menées ces derniers mois, sera aggravée par l'inflation. Plusieurs étudiants ont indiqué qu'ils allaient avoir des difficultés à payer leur loyer. La ministre Glatigny a déclaré avoir octroyé des moyens supplémentaires aux services sociaux des hautes écoles et des universités. Je voudrais cependant rappeler que la lutte contre la précarité étudiante relève d'abord et avant tout de la sécurité sociale et de l'action sociale, avant de relever de votre responsabilité. Si aucune avancée n'est obtenue en termes de sécurité sociale, par exemple par le biais des allocations familiales, ou en termes d'action sociale, les aides fournies par la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans la limite de ses compétences, à travers les services sociaux des établissements, ne constitueront jamais qu'un pansement sur une jambe de bois. Il est essentiel que vous avanciez sur ces problèmes de fond, en concertation avec les autres niveaux de pouvoir.

Pour terminer, Monsieur le Ministre-Président, avez-vous également sollicité un avis de la Commission consultative pour les organisations de jeunesse (CCOJ) et de la Commission consultative pour les maisons et centres de jeunes (CCMCJ) sur les besoins des secteurs de la jeunesse ainsi que sur les mesures nécessaires pour préserver la viabilité des organisations de jeunesse? Qu'en est-il des soutiens trop tardifs apportés aux clubs sportifs dans le cadre de la crise sanitaire? La ministre de l'Éducation a-t-elle organisé des réunions avec les fédérations de pouvoirs organisateurs afin d'évaluer les surcoûts auxquels les écoles seront confrontées? Que ressort-il de ces échanges?

Monsieur le Ministre-Président, ne vous contentez pas de nous répondre que les finances de la Communauté française sont en difficulté! Nous le savons tous! Mais nous savons aussi que si le gouvernement ne prend pas les mesures qui s'imposent et s'il ne répond pas à l'urgence, les coûts sociaux, économiques, sociétaux induits seront bien plus importants demain! La fermeture des lieux d'accueil, de culture, de création, de sport, de jeunesse aura non seulement des conséquences sur la survie de ces secteurs, mais surtout sur la santé mentale et le bien-être de la population. Nous avons tiré la leçon de la crise sanitaire. Prouvons que nous n'avons pas besoin de cours de remédiation pour agir tout de suite! Vous n'avez pas la responsabilité du blocage des prix de l'énergie, mais vous avez celle d'agir pour l'avenir des enfants, des jeunes, des artistes et des créateurs!

(M. François Bellot, vice-président, prend la présidence)

M. le président. – La parole est à M. Segers.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Je ne suis pas certain qu'on ait besoin de tous les projecteurs dans notre hémicycle. On pourrait baisser la lumière et ouvrir les stores. Est-ce de la sobriété ou de la sagesse que de réfléchir de la sorte? Ce n'est pas forcément de la sobriété, c'est plutôt de la sagesse. C'est en effet ce qu'on doit faire.

«Il n'y plus d'avenir, le futur n'existe pas.» Est-ce une phrase choc qu'on peut sortir comme ça, sans y penser vraiment? Probablement. Cette phrase est toute-fois encore plus importante et elle devient alarmante si vous la replacez dans son contexte. «Il n'y plus d'avenir, le futur n'existe pas» sort de la bouche d'un enfant de 10 ans, lors d'un exposé en classe! Imaginez ce dont les enfants parlent lorsqu'ils retrouvent entre eux, à la cour de récréation, dans le parc, au club sportif! «Il n'y a plus d'avenir, mon futur n'existe pas». Pourquoi?

Pour eux, c'est à cause du dérèglement climatique, de cet acquis, de l'héritage contre lequel nous devons nous battre avec le monde que nous ont laissé nos parents et que certains continuent d'ailleurs à exploiter. Va-t-on délibérément laisser croire aux jeunes générations qu'il n'y a plus d'avenir et que le futur n'existe pas? Je m'y opposerai! Nous nous y opposerons; nous resterons les bâ-

tisseurs de demain. Une maxime d'adulte à adulte: nous nous battrons sans limite pour garantir un avenir à la planète. Nous nous battrons pour nous assurer que la justice sociale l'emporte et que les gains d'exploitation sur la Terre, les gains sur le dos de l'appauvrissement des autres, les gains de guerre soient inscrits dans l'abolition.

Lorsque vous abordez la question des prix de l'énergie avec des enfants de cinquième année primaire et que les débats et échanges tournent directement autour du dérèglement climatique, la nécessité de changer nos réflexes de consommation, de révolutionner nos propres modes de vie pour être mieux connectés à la nature, à nos amis, à notre temps sont des évidences. Je ne doute pas que chacun d'entre nous est capable de le faire et doit le faire.

Demandez à un enfant de 10 ans pourquoi, à son avis, le coût de l'énergie augmente et pourquoi nous sommes face à une crise qui s'installe de manière structurelle. Il vous répondra en vous regardant droit dans les yeux que nous portons la responsabilité des choix qui n'ont pas été faits assez vite: l'énergie renouve-lable, le respect de la planète et la sagesse énergétique. Il vous répondra également, toujours en vous regardant droit dans les yeux, qu'en réalité, il fallait interdire la course folle pour ne pas finir dans le mur.

Cela rappelle un destin tragique, celui d'Ayrton Senna: foncer jusqu'au mur. Jusqu'à en perdre son propre futur. Cet accident mortel est un cauchemar d'adulte, jamais un rêve d'enfant. Vous regardez le sourire d'un enfant qui vous annonce qu'il renonce à son futur, car on ne lui laisse pas le choix et vous pensez à la crise que nous traversons. Il a indéniablement tout saisi. L'enjeu est bien de construire l'accès à l'énergie avec justice pour la planète et justice pour les plus démunis. L'enjeu est d'assurer que nos engagements citoyens s'investissent pour un monde qui doit changer. Et pour cela, le changement passe par l'école, l'enseignement, la culture, le sport, la jeunesse, toute la jeunesse! Ce sont les clés. Et son regard de dix ans prend toute sa grandeur lorsqu'il avance assurément: «En fait, on avait bien compris. La crise liée à la pandémie de Covid-19 était liée à la pollution, à la dégradation de la planète. Mais la crise de la Covid-19 touchait tout le monde. Tout le monde subissait les contraintes. Tout le monde devait réagir, riches ou pas riches. On était tous enfermés, tous, pour nous protéger. Ici, ce n'est pas juste. Ceux qui ont plus d'argent peuvent payer la crise. Pas ceux qui n'en ont pas assez. C'est injuste. T'as l'argent, donc t'as l'énergie pour faire ce que tu veux: te balader en jet privé, en yacht...».

Cela ne va pas! On doit construire plus rapidement des systèmes coopératifs qui respectent la planète. L'accès à l'énergie pour vivre dignement doit appartenir à tout le monde et pas exclusivement aux personnes les plus riches. On doit poursuivre le combat pour assurer que chacun puisse se chauffer, s'éclairer, vivre dans des conditions qui respectent la Terre. Peut-être soulager quelques projecteurs. Que toutes et tous puissent être participants. Accélérer, et donc cons-

truire un monde où l'énergie renouvelable est la logique. L'énergie renouvelable doit être la logique!

Face à ces questions d'enfant, que pouvons-nous faire en Fédération Wallonie-Bruxelles? D'abord, être exemplaires. Défendre une Fédération Wallonie-Bruxelles qui intègre totalement le défi social auquel nous faisons face. Ce défi est celui des inégalités, de la lutte contre la précarité. Il est d'ailleurs directement lié à celui du climat, du dérèglement climatique. C'est la priorité! Pas une des priorités, mais la priorité, si nous voulons vivre dans un monde d'espoir pour ces enfants. Ce lien est aujourd'hui sensible. Et même ceux qui tenteraient de le nier pour continuer simplement comme hier ne le peuvent pas.

Oui, pour cela, continuons à isoler, continuons à verduriser. Oui, pour cela, assurons d'être énergétiquement les plus sages possibles. Oui, pour cela, soutenons l'adaptation et l'intégration de toutes les attitudes de protection et de respect de l'environnement. Oui, pour cela, continuons à diversifier et moderniser nos sources d'énergie. Tous ces combats sont justes. Je sais que cette prise de conscience dépasse largement le groupe écologiste et qu'elle touche toutes les familles politiques.

Comme chaque soir lorsque nous couchons nos enfants, nous devons donner de l'espoir. Il faut rappeler que tous les pas que nous faisons visent à réduire les cauchemars et à augmenter le capital de rêves à vivre demain. La Fédération Wallonie-Bruxelles est la clé de voûte pour former, informer et accompagner les citoyens d'aujourd'hui et de demain. Il convient donc d'intégrer, partout et pour tous, le changement dans les référentiels de l'enseignement obligatoire et dans les formations de l'enseignement supérieur. Tout en respectant la liberté académique, il faut certainement accompagner les établissements et le personnel dans la transition pédagogique et la construction des enseignements relatifs aux défis futurs. Il y a aussi l'action de la culture, du sport et de la jeunesse. Dans tous nos usages et apprentissages, nous avons la responsabilité du changement qu'appelle cette crise énergétique.

Pour cet enfant qui ne dort pas encore et dont nous devons nous assurer qu'il puisse rêver, il faut permettre à toutes les institutions, fédérations et organisations qui travaillent à son avenir de continuer d'exercer leurs missions et de jouir de leur droit à l'énergie. Nous devons leur garantir ce droit pour déployer la transition et s'engager résolument dans un monde plus solidaire. Pour ce faire, nous devons renforcer la concertation à tous les niveaux de pouvoir et assurer que les acteurs soient correctement soutenus, en tenant compte de l'augmentation des prix de l'énergie et de l'inflation. Aussi, nous défendons avec force la nécessité de soutenir toutes les organisations qui sont mises en difficulté par leurs factures énergétiques. Le gouvernement fédéral doit réaliser un cadastre qui permettra de déterminer qui se situe où face à la crise énergétique, en

ce compris le monde associatif qui doit aussi se faire entendre au niveau fédéral. Quand on parle de PME, on parle également d'entreprises à profit social.

Nous voulons un monde où le soutien et la protection des initiatives sociales et culturelles sont inscrits comme un devoir permanent. Les dispositions doivent être prises à l'échelle européenne, mais aussi et surtout au niveau fédéral. Nous aurons besoin de toutes les forces pour identifier et soutenir celles et ceux dont les actions et les emplois seraient mis en danger. À cette fin, il nous faut défendre l'extension du tarif social pour les entreprises à profit social qui souffrent le plus lourdement.

Ecolo est le cinquième groupe à s'exprimer dans ce débat thématique, mais il est le premier à défendre l'extension du tarif social au niveau fédéral pour les entreprises à profit social en difficulté! C'est pourtant la meilleure réponse à apporter pour que ces entreprises puissent assumer leurs factures énergétiques. Même les ministres du gouvernement fédéral David Clarinval et Georges Gilkinet défendent cette mesure qui permet de faire baisser les factures d'énergie!

Face à la facture, les associations ne sont pas sur un pied d'égalité. Si toutes reçoivent un chèque, celles qui bénéficient d'un report de factures grâce aux
communes garderontcet argent pour elles – ce qui est très bien –, mais nous devons identifier celles qui n'ont pas la capacité de s'appuyer sur les services publics. La plupart des organisations culturelles soutenues voient leurs factures
énergétiques assumées par les pouvoirs publics, car elles ont conclu des accords.
Nous devons évidemment aider les théâtres qui doivent quant à eux assumer
seuls ces factures, mais nous devons cibler les organisations qui sont en danger.

La Fédération Wallonie-Bruxelles doit donc analyser et comprendre les dangers présents et à venir, activer les bons leviers pour, le cas échéant, y répondre. Nous devons permettre aux enfants de réaliser leurs rêves, de vivre dignement et pleinement. Nous devons dès lors nous mobiliser et défendre ardemment la taxation du surenrichissement énergétique! C'est un devoir démocratique pour garantir une réelle justice sociale! À cet enfant dont le désespoir pourrait être légitime, je réponds que je défends à ses côtés la victoire de ses espérances!

M. le président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). — Dans ce contexte de crise énergétique, j'aimerais attirer l'attention sur un public spécifique: les femmes. Les femmes, notamment celles âgées et isolées, sont déjà surreprésentées parmi les personnes vulnérables. Encore une fois, les ménages les plus touchés sont les familles monoparentales, dont 80 % sont dirigées par une femme.

Selon les baromètres de la précarité énergétique et hydrique de la Fondation Roi Baudouin (FRB), parus en juin dernier et basés sur les statistiques de 2019, plus d'un ménage sur cinq est déjà en situation de précarité énergétique. Cette proportion, que ne variait que faiblement depuis 2009, risque bien d'être dépas-

sée. Les ménages sont confrontés à la pénurie d'énergie, à l'accroissement du coût de l'énergie et à la gestion plus complexe des contrats; dans la foulée, la hausse des prix de l'alimentation grève les budgets des familles.

Dans ce contexte, nous nous devons de prêter attention aux femmes en intégrant une lecture genrée de la crise, de ses conséquences et des solutions à y apporter. Ce sont les femmes qui assurent le plus souvent les tâches de soins. Elles ont déjà dû jongler pendant la crise sanitaire et devront à présent gérer l'essentiel de la préparation des repas, des bains, des courses et des lessives avec des restrictions d'énergie drastiques, tout en bouclant les fins de mois. Dans de nombreuses familles, la répartition égalitaire des tâches n'est pas encore une réalité. Le travail de lutte contre les stéréotypes doit continuer. Les risques psycho-sociaux de cette pression accrue, voire les risques pour la santé des enfants, devront donc également être anticipés.

Les principaux leviers pour assurer un soutien spécifique relèvent d'autres niveaux de pouvoir: la réduction des coûts énergétiques dépend de l'Europe ou de l'État fédéral, tandis que la lutte contre la pauvreté relève des Régions, des pouvoirs locaux ou des CPAS. Néanmoins, plusieurs pistes existent aussi en Fédération Wallonie-Bruxelles, même si elles sont plus indirectes. Le Plan «Droits des femmes», adopté en 2020, peut servir d'inspiration. Par exemple, nous bénéficions d'un riche tissu associatif dans le domaine de l'éducation permanente qui peut servir de relais et de soutien pour tout ce qui facilitera globalement le quotidien des familles en tous genres. À ce titre, l'accès à une information adaptée au vécu des femmes et des familles monoparentales est absolument crucial.

La réforme des milieux d'accueil de la petite enfance, notamment la révision de la PFP, est un autre exemple. Cette réforme apporte de nombreux bénéfices, dont un accès facilité à une place en crèche pour les familles monoparentales, permettant ainsi à de nombreuses femmes d'obtenir une meilleure place sur le marché de l'emploi.

Cela doit nous amener, toutes et tous, à interpeller chaque niveau de pouvoir pour obtenir des réponses protectrices et novatrices. Nous nous devons de soutenir les solutions collectives, de renforcer les projets de cohésion sociale, de soutien communautaire et de soutien aux familles. Lors du prochain conclave, il sera particulièrement nécessaire de pratiquer le genderbudgeting afin d'analyser l'incidence de chaque ligne budgétaire sur le quotidien des femmes, car les chiffres nous montrent que protéger les plus vulnérables revient souvent à protéger les femmes.

(M. Rudy Demotte, président, reprend la présidence)

M. le président. – La parole est à M. Florent.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). - Face au chantage que Poutine exerce sur nos démocraties, étant donné notre manque de préparation collective et notre

trop grande dépendance aux énergies fossiles, nous devons aujourd'hui trouver des réponses à la fois rapides et stratégiques. La réponse la plus déterminante viendra de l'Union européenne. Il s'agira de réguler les marchés, de trouver des mécanismes de régulation ciblés et pertinents, comme le découplage du prix de l'électricité par rapport au gaz, et bien sûr, en attendant, de taxer les surprofits et de les redistribuer aux États membres. C'était d'ailleurs le sens de l'intervention de Mme von der Leyen ce matin, qui considère que la taxation des surprofits rapporterait 140 milliards d'euros.

En 2005, face à une hausse des prix de l'énergie, incomparable à ce que nous vivons aujourd'hui, le gouvernement fédéral avait consenti un geste de 10 millions d'euros pour les Communautés et les Régions, afin d'alléger la facture du chauffage des lieux collectifs. Une fois que le prélèvement des surprofits aura été instauré – ce que nous appelons de nos vœux –, les recettes générées pourraient et devraient suivre le même raisonnement et aider les secteurs de la Communauté française. Il y aura donc, en toute hypothèse, des arbitrages importants à réaliser entre l'État fédéral et les entités fédérées. Comment vous y préparez-vous, Monsieur le Ministre-Président? Quelles sont vos priorités? Comment défendez-vous les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Vous avez également indiqué qu'un certain nombre d'écoles sont aujourd'hui temporairement préservées par la centrale de marchés créée par la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2017. Cette dernière est en train de la renouveler pour la période 2023-2026. C'est une bonne chose. Quelles perspectives y a-t-il pour la centrale de marchés? Quelle hausse de tarifs anticipez-vous malgré tout? Outre les infrastructures scolaires et non scolaires, les opérateurs agréés ou subventionnés, les cercles sportifs affiliés et les associations pourront rejoindre cette centrale. Sont-ils tous au courant? Quelle publicité a-t-elle été faite? Ne serait-il pas judicieux de limiter la centrale d'achat pour une année seulement? Cela permettrait de profiter du découplage du prix de l'électricité, qui pourrait advenir plus tard, d'ici un an. Les conditions de marché pourraient effectivement devenir moins défavorables. Êtes-vous conseillé par des experts du marché énergétique pour mettre en œuvre la meilleure tactique, qui suppose d'être rapide et stratégique?

Une autre piste avancée par le ministre du Budget consiste en des prêts et des aides par différentes structures. Quelles dépenses et quel genre d'investissements sont-ils visés? Ces structures sont-elles déjà mobilisées? L'aide sera-t-elle palliative, c'est-à-dire servira-t-elle à payer les frais énergétiques, ou sera-t-elle également prospective et visera à accélérer l'indépendance énergétique?

L'un des grands projets est l'appel à projets pour les bâtiments scolaires et ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Quand les premiers travaux sont-ils prévus? Comment les accélérer? Comment accélérer cet investissement dans l'isolation?

Je demande également une orientation depuis le début de la législature. Je suis un grand partisan du Plan transversal de transition écologique, que vous avez initié et qui comporte des thématiques essentielles. Cependant, un non-dit demeure malgré tout dans ce plan: l'usage des énergies fossiles et la dépendance que nous en avons. Je vous encourage tous à considérer cette portée stratégique et à nous rendre progressivement indépendants. Il ne s'agit pas d'une révolution, il s'agit de programmer, de planifier comment mettre l'ensemble des secteurs dont dépend la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'abri de hausses futures du prix de l'énergie.

J'ai été effaré de ne pas avoir entendu une seule fois l'opposition parler du climat. Je trouve à cet égard le communisme «assez fossile»! J'entends qu'aucun enfant ne peut avoir froid à l'école; bien sûr, nous ne pouvons qu'être d'accord avec cela. Il n'est pas question de remettre cela en cause. Toutefois, aucun enfant ne devrait voir son avenir hypothéqué par notre irresponsabilité ou par la facilité d'un slogan. Je vous appelle véritablement à mener une action à la fois rapide et stratégique pour l'avenir de la planète, qui se joue aujourd'hui.

M. le président. – La parole est à M. Köksal.

M. Sadik Köksal (DéFI). – Nous sommes face à une crise qui nous oblige à agir. Depuis quelques mois, les prix de l'électricité et du gaz connaissent une augmentation sans précédent. Cette situation inédite nécessite des interventions urgentes, comme la modification de nos habitudes de consommation et le lancement d'aides financières immédiates, mais aussi l'instauration de mesures structurelles, comme le soutien de la transition énergétique et environnementale des infrastructures scolaires. D'ailleurs, ce soutien est déjà prévu dans le second axe du Plan transversal de transition écologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, adopté il y a près d'un an.

Le prix des kots et le coût de la vie en général augmentent d'année en année, ce qui représente une part importante dans le budget des étudiants et de leurs familles. Selon la Fédération des étudiants francophones (FEF), plus de 80 000 étudiants sont en situation de pauvreté en Fédération Wallonie-Bruxelles. D'après le bureau immobilier Stadim, depuis l'année dernière, le loyer d'une chambre étudiante a augmenté de 8 %. Cette augmentation est due à plusieurs facteurs: d'une part, l'augmentation de l'indice santé, due à l'inflation galopante, et l'explosion du coût énergétique; d'autre part, une pénurie de logements qui se fait particulièrement ressentir dans certaines villes, dont Bruxelles. L'an passé, un budget supplémentaire de 3 millions d'euros a été débloqué par le gouvernement pour renforcer les allocations d'études. Cependant, rien n'est encore prévu pour cette nouvelle année académique.

Monsieur le Ministre-Président, au vu de la situation, quelles mesures seront prises en faveur de nos écoles, des hautes écoles et des universités pour réduire la consommation énergétique sans nuire à la qualité des cours? Des circulaires seront-elles envoyées aux établissements? Des budgets supplémentaires seront-ils dégagés afin de soutenir les écoles et l'enseignement supérieur, tous pouvoirs organisateurs confondus, pour le paiement des factures d'énergie? Un budget sera-t-il alloué pour améliorer la performance énergétique des bâtiments des universités et des hautes écoles?

Un partenariat public-privé pourrait-il être envisagé? Quelles initiatives supplémentaires sont-elles prévues pour aider les étudiants et leurs familles à faire face à l'augmentation du prix des kots? Quels nouveaux budgets seront-ils débloqués pour renforcer les aides sociales des universités et les allocations d'études? Un programme extraordinaire d'investissement dans les logements étudiants sera-t-il créé en concertation avec les universités des villes où la pénurie de kots a des conséquences sur le coût des études? Une concertation avec les autorités régionales compétentes est-elle à l'ordre du jour afin d'apporter une réponse concertée à l'augmentation des loyers et au manque de logements étudiants dans certaines villes?

Sans faire l'état des lieux de chaque secteur dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je voudrais tout de même signaler que je suis d'accord avec les remarques formulées par Mme Laanan à propos du secteur de la culture, dont nous avons auditionné les représentants à plusieurs reprises. Ils ont presque tous dressé le même constat alarmant: après deux années de crise sanitaire, de fermetures multiples et d'inactivité dans leur secteur, bon nombre de leurs collègues compétents se sont réorientés. Le secteur de la culture a déjà subi énormément de pertes au cours des deux dernières années et nous devrons continuer à le soutenir. L'un des intervenants représentait un organisme qui n'avait jamais été subventionné et n'avait jamais demandé de subventions, parce qu'il parvenait à s'autofinancer. Cet opérateur avait frappé à la porte de la Fédération Wallonie-Bruxelles après avoir été contraint d'arrêter son activité, mais les aides n'avaient malheureusement pas suivi, ou du moins pas à la hauteur de ses espérances. Cet intervenant a demandé s'il existait uniquement une ministre de la Culture subventionnée. J'espère que la ministre Linard répondra présents pour soutenir le secteur de la culture, y compris les acteurs qui n'ont encore jamais demandé d'aide, mais qui vont également devoir faire face à la hausse des prix de l'énergie.

M. le président. – La parole est M. Jeholet, ministre-président.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – M. Devin l'a dit: «Quelle législature!» La crise sanitaire mondiale a touché, plus que n'importe quel niveau de pouvoir, la Fédération Wallonie-Bruxelles et ses secteurs. Les inondations ont également eu une incidence sur eux. Le contexte géopolitique inquiète au-

jourd'hui, non seulement en Ukraine, mais aussi de façon plus générale, et a des conséquences importantes notamment sur le coût de l'énergie.

Les nombreuses revendications exprimées dans notre Parlement sont légitimes. Tous les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont touchés: la culture, qui est importante, qu'elle soit subventionnée ou non; l'enseignement obligatoire, supérieur, universitaire ou en hautes écoles; l'accueil de la petite enfance; la jeunesse; le sport. Cependant, nous n'avons pas les leviers des autres niveaux de pouvoir, européen, fédéral, régional, par rapport à la facture énergétique des ménages, des entreprises, des indépendants, des associations, des écoles.

Par ailleurs, j'entends parfois ici: «Il faut taper du poing sur la table lors des entrevues avec le Comité de concertation (Codeco), avec l'État fédéral.» Je vous rassure, lors d'une réunion du Codeco qui portait sur l'énergie, j'ai rappelé deux fois combien il était important d'intégrer les secteurs non marchands de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les aides. Cependant, l'accueil de ma proposition fut mitigé.

Le gouvernement régional est questionné tous les jours: «Qu'est-ce que vous faites pour l'économie? Qu'est-ce que vous faites pour les PME? Qu'est-ce que vous faites pour les indépendants? Qu'est-ce que vous faites pour les artisans? Il y a un boulanger qui ferme ses portes là-bas. Un deuxième ferme aussi son magasin.» L'État fédéral vit la même situation. Quand j'entends aujourd'hui les différents exposés des partis politiques, je me dis qu'il n'est pas simple de gérer la crise actuelle. Ce n'était pas simple de gérer la crise sanitaire et ce n'est pas simple de gérer la crise énergétique. Même s'ils peuvent activer plus de leviers que nous concernant la facture énergétique, il ne m'appartient pas de donner des leçons à mes collègues des gouvernements wallon, bruxellois, fédéral. Je ne le ferai donc pas, car nous devons aussi mesurer leurs difficultés.

Bien entendu, nous pouvons toujours poursuivre la concertation sur une série de mesures. Toutefois, il est trop facile de dire que c'est la faute de l'État fédéral, de l'Europe ou de la Région; ce n'est pas ma conception de la responsabilité politique.

Nous avons évidemment pris des contacts avec tous les secteurs et nous essayons d'objectiver la situation, mais ce n'est pas simple. Comment objectiver les factures de chauffage, par exemple? Qui peut savoir ce que sera la météo des prochains mois? Et ce n'est pas qu'une boutade... La météo de l'automne et de l'hiver aura aussi des conséquences sur le montant des factures de chauffage.

Je tiens néanmoins à vous rassurer. Sans doute en raison des crises traversées, rarement un gouvernement ne s'est autant concerté avec les secteurs que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Rarement les gouvernements des différents niveaux de pouvoir ne se sont autant concertés, que ce soit avec la Région wallonne, la Région bruxelloise, la Flandre ou l'État fédé-

ral. Nous devons effectivement poursuivre cette dynamique de concertation et de dialogue dans le cadre de la crise actuelle.

J'entends les propos du PTB. N'ajoutez pas de la peur à la peur et de l'anxiété à l'anxiété. Je ne ferai pas une leçon sur le passé et le communisme: il suffit de se pencher sur l'actualité. En Russie, c'est bien un dirigeant communiste qui met en grande difficulté les Européens et les Africains aux revenus les plus faibles. Je n'ai dès lors pas de leçon à recevoir des communistes sur le sujet. (Réactions sur les bancs du PTB)

Nous savons que vous soutenez Poutine et les dictatures, ce n'est pas neuf. (Protestations de M. Nemes)

Monsieur Nemes, votre parti est le champion du monde des slogans, mais pas des solutions. Je n'ai jamais entendu une seule solution concrète et réalisable de la part d'un député du PTB. Je ne veux pas perdre de temps avec vous. Soyez rassuré!

On ne peut pas aborder le débat énergétique et les solutions que nous allons tenter de trouver à notre niveau en passant sous silence la situation budgétaire générale de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je ne vais dès lors pas anticiper les discussions qui auront lieu lors du conclave budgétaire durant la semaine du 3 octobre. Beaucoup de points y seront débattus, dont l'actualité énergétique. Je ne tiens pas à prétendre aujourd'hui que nous répondrons à toutes les sollicitations. Que ce soit dans la majorité ou dans l'opposition, il faut être conscient qu'il n'est pas possible de discuter la situation budgétaire de notre institution le lundi lors de la commission du Budget et d'additionner des demandes irréalisables en séance plénière deux jours plus tard. Il faut tenir compte de la situation budgétaire et le Bureau fédéral du Plan (BFP) a publié mardi dernier de nouvelles estimations selon lesquelles le taux d'inflation annuelle devrait s'élever à 9,4 % en 2022 et 6,5 % en 2023 contre 2,44 % en 2021 et 0,74 % en 2020. Un tel niveau d'inflation n'a plus été atteint depuis août 1976. L'augmentation de l'indice santé qui sert de base de calcul de l'indexation des salaires, des allocations sociales et des loyers serait de 9,1 % en 2022 et 7 % en 2023 contre 2 % en 2021 et 0,99 % en 2020.

Par rapport à août 2021, l'augmentation des coûts de l'énergie est généralisée. Le gaz naturel a augmenté en moyenne de 106,9 %, l'électricité de 57,2 % et le mazout de chauffage de 52,6 %. On estime que ces augmentations contribuent à environ la moitié de l'inflation. En revanche, pour l'année 2023, on prévoit des augmentations nettement plus conséquentes, en particulier pour le gaz.

La Belgique dispose d'un premier mécanisme – et non des moindres – pour protéger le pouvoir d'achat des citoyens et soutenir la consommation: l'indexation automatique des salaires. En 2022, il y aura eu au total cinq indexations des salaires de 2 %, ce qui a un impact considérable pour les employeurs, mais préserve également en partie le pouvoir d'achat.

La plus grande partie du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles est consacrée aux dépenses de personnel. L'indexation des salaires est donc la part la plus significative et immédiate de l'effort de crise de notre Fédération. Sur la base des paramètres en notre possession, rien que l'indexation des articles de base (AB) «Traitements» dans l'enseignement obligatoire en 2022 représente un surcoût pour la Fédération Wallonie-Bruxelles de plus de 500 millions d'euros.

Par ailleurs, les indexations sont prévues dans différents dispositifs décrétaux et régissent les frais de fonctionnement des contrats-programmes. Le gouvernement analysera leurs effets et leur ordre de grandeur lors du prochain conclave budgétaire.

De manière générale, j'attire votre attention sur le fait que nous ne connaissons pas encore le volume de nos recettes prévisionnelles pour l'exercice 2023. Ces chiffres nous seront communiqués par le pouvoir fédéral d'ici à la fin du mois. Une fois qu'il disposera de ces données, le gouvernement sera en mesure d'entamer son conclave budgétaire et de déterminer les mesures ciblées qu'il convient d'adopter. En effet, il est important de cibler les zones, secteurs et opérateurs qui en ont le plus besoin face à cette crise énergétique.

Par ailleurs, notre budget connaîtra un déficit de l'ordre d'un milliard d'euros en 2022. Le prochain exercice s'annonce donc très difficile. En outre, si nos recettes sont indexées, un ralentissement de l'activité économique aurait aussi des conséquences importantes sur l'enveloppe que nous recevons de l'État fédéral. Je rappelle à cet égard que nos recettes dépendent essentiellement de l'évolution de la TVA et de l'impôt des personnes physiques (IPP). Cela a dès lors un impact sur notre budget, sur l'emploi, qu'il soit public, privé ou associatif, et sur certains secteurs.

Il n'en reste pas moins que le gouvernement est très attentif à la situation énergétique et n'entend pas abandonner les secteurs. Nous avons été à leurs côtés pendant la crise sanitaire. Avec les moyens que nous avions, nous avons assumé et pris des actions pour soutenir l'ensemble des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. S'agissant d'une crise énergétique et potentiellement économique, les compétences fédérales et régionales sont avant tout concernées. Cependant, nous prendrons nous aussi une série de mesures.

Au niveau européen, les 27 ministres de l'Énergie se sont réunis le 9 septembre dernier et ont demandé à la Commission européenne de leur soumettre une série de propositions d'actions. Différentes pistes sont en cours d'examen: elles impliquent la participation des entreprises énergétiques à l'effort financier collectif, le plafonnement du prix du gaz, mais aussi des économies d'énergie. Les ministres de l'Énergie se réuniront de nouveau le 30 septembre pour adopter les

mesures qu'il convient de prendre sur la base des propositions de la Commission européenne.

Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficie d'un important soutien au travers du Plan de relance européen et que le gouvernement a décidé d'affecter la plus grande partie des moyens qui en sont issus à la transition écologique, particulièrement au travers de la rénovation des bâtiments scolaires. L'enveloppe initiale dévolue à la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élève à 494 millions d'euros, et près de 80 % de ce budget est consacré à cet objectif. C'est important de le dire: nous ne devrons donc pas réorienter notre PRR, nous devrons simplement l'exécuter.

Qu'il s'agisse de l'affectation des moyens issus du Plan de relance européen ou de l'exécution de la Déclaration de politique communautaire (DPC), je vous assure que le gouvernement travaille au quotidien pour soutenir les secteurs et qu'il apporte et apportera encore des réponses concrètes aux défis posés par la crise énergétique.

Concernant la culture, lors de sa séance du 25 août 2022, le gouvernement a marqué son accord pour la priorisation des dossiers à la suite de l'appel à projets pour la rénovation énergétique des infrastructures culturelles. Cet appel a permis de sélectionner 27 dossiers de travaux de rénovation ponctuels et 37 dossiers de rénovation énergétique globale, représentant un financement de plus de 31,7 millions d'euros. Cet investissement qui vise à rendre nos bâtiments culturels plus performants sur le plan énergétique permettra de réduire les factures d'énergie de nos opérateurs en difficulté. Une réduction des consommations signifie une réduction des factures. Pour rappel, les investissements économiseurs d'énergie permettent d'augmenter la qualité des infrastructures et donc des services rendus par notre Fédération et ses opérateurs. En outre, des appels d'offres seront prochainement lancés pour des travaux ponctuels économiseurs d'énergie, tels que des remplacements de châssis ou de chaudières ou le relampage avec des ampoules LED des infrastructures scéniques appartenant à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La sélection des travaux a été guidée par leur faisabilité dans les délais impartis et le rapport entre leurs coûts et leur impact sur la réduction de la consommation d'énergie. Ce sont en quelque sorte des mesures «quick wins».

L'urgence est grande et les opérateurs attendent plus de mesures. Il est de notre responsabilité et de notre devoir de prendre aussi des mesures structurelles. Bien entendu, ce n'est peut-être pas suffisant, car il y a beaucoup d'autres infrastructures culturelles en souffrance, mais nous ne pouvons pas, en raison des périodes de crise que nous connaissons aujourd'hui, rattraper le désinvestissement dans l'enseignement ou la culture. À l'heure du bilan, celui du gouvernement par rapport à ses investissements dans les infrastructures scolaires, culturelles et sportives et les IPPJ sera certainement positif.

J'en viens à l'enseignement supérieur, à l'aide à la jeunesse et au sport. Grâce au PRR, une enveloppe de 40 millions d'euros est actuellement prévue pour la rénovation énergétique des bâtiments universitaires. Pour les infrastructures sportives et les IPPJ, 32 millions d'euros sont prévus pour la rénovation énergétique des bâtiments. Par ailleurs, les allocations globales des établissements sont indexées sur l'inflation, celles-ci prennent donc en compte une partie du surcoût de l'énergie. Enfin, le refinancement de l'enseignement supérieur prévoit lui aussi une augmentation des budgets dédiés à la rénovation et à l'entretien des infrastructures, une attention particulière étant portée aux projets permettant de réduire la consommation énergétique.

Quant au coût pour les étudiants – question tout à fait légitime en cette rentrée de l'enseignement supérieur –, si nous ne disposons de leviers ni sur les loyers du secteur privé ni les tarifs pratiqués par les supermarchés, nous poursuivons notre travail par des subventions sociales et les allocations d'étude. Ainsi, comme l'a dit Mme Glatigny, les subventions sociales sont indexées pour tous les types d'établissements, ce qui leur permettra de venir en aide de façon adéquate aux étudiants. Pour rappel, les subventions sociales aux ESA et aux hautes écoles sont, depuis 2022, équivalentes à celles des universités.

À l'instar des subventions sociales, les allocations d'étude sont également indexées. Je rappelle que le minerval est gelé et donc non indexé, ce qui représente un effort important de la Fédération Wallonie-Bruxelles, particulièrement dans le contexte de hausse des prix. Si le minerval était indexé, le coût supplémentaire serait, pour cette rentrée académique, de plus de 80 euros par étudiant. Il importe aujourd'hui d'informer les étudiants de l'ensemble des aides mises à leur disposition, raison pour laquelle la campagne www.aides-etudes.cfwb.be a été lancée fin juin et se poursuivra jusqu'à la fin octobre. À l'heure actuelle, les résultats hebdomadaires sont très positifs; je ne peux qu'encourager tous les acteurs de l'enseignement supérieur à faire la promotion de cette campagne d'information afin de faire connaître la réalité et l'effectivité des aides existantes.

Nous avons beaucoup parlé dans cette enceinte des bâtiments scolaires. Je rappelle que 269 millions d'euros ont été dégagés par le PRR en faveur de leur rénovation énergétique. De plus, même s'il y a eu une réduction de l'enveloppe au niveau européen, nous avons souhaité, avec le ministre Daerden, préserver l'ensemble des moyens retenus et donc consacrer la différence perdue au niveau européen par l'enveloppe d'un milliard d'euros prévue sur dix ans. Cet accord a été conclu lors du dernier conclave budgétaire. Seuls les projets les plus qualitatifs sur le plan de l'ambition énergétique ont été retenus, la conséquence immédiate de ce choix implique que les bâtiments concernés sont ceux dans lesquels les économies d'énergie seront les plus visibles et qui permettront de faire baisser les factures. En outre, les bâtiments démolis et reconstruits procèderont un bilan énergétique quasi nul à l'issue du processus. Le gouvernement travaille

actuellement sur la manière d'utiliser le milliard complémentaire pour renforcer encore cette politique de transition écologique au profit de l'ensemble des bâtiments affectés à une activité d'enseignement.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement des écoles, il est assez difficile d'obtenir des données permettant d'estimer précisément l'augmentation des coûts énergétiques. Ces derniers sont supportés grâce aux frais de fonctionnement accordés aux établissements et nous y travaillons avec la ministre Désir. La consommation et son impact sont propres à chaque établissement et dépendent de plusieurs paramètres, comme la performance énergétique des bâtiments ou les contrats de fourniture d'énergie. Nous ne disposons donc pas aujourd'hui d'une vue détaillée sur l'augmentation des coûts énergétiques, mais nous y sommes évidemment attentifs, et nous mobilisons tous les pouvoirs organisateurs pour avoir une vue la plus claire possible. L'impact d'une hausse des coûts pourrait bien sûr être conséquent et créer des difficultés importantes pour certains d'entre eux. Les écoles dont les bâtiments sont vétustes souffrent évidemment plus fortement. Les frais de fonctionnement, qu'il s'agisse des écoles ou du monde associatif en général, sont indexés sur la base de l'indice des prix à la consommation, composé lui-même, pour 18 % de son total, des prix du gaz et de l'électricité.

J'en viens à la centrale d'achat d'électricité et de gaz, prévue par le Plan transversal de transition écologique. Le gouvernement a validé en ce début de semaine l'attribution du marché de fourniture de gaz et d'électricité pour une période de quatre ans, débutant le premier janvier 2023. Compte tenu du contexte énergétique extrêmement tendu, le gouvernement avait pris la décision d'ouvrir cette nouvelle centrale d'achat à un maximum de bénéficiaires, a fin de les soutenir et de leur faire bénéficier des prix les plus compétitifs possibles. Le nombre d'adhérents est ainsi passé de 1 666 à 2 598, soit 1 363 pour le secteur scolaire et 1 235 pour le non-scolaire, soit une augmentation de 55 % par rapport à la période 2019-2022.

Le nombre d'écoles hors WBE qui bénéficieront de cette nouvelle centrale d'achat a quant à lui plus que triplé, passant de 47 à 144. Le volume d'énergie contracté a augmenté de plus de 85 %, ce qui démontre le succès de l'élargissement de la centrale d'achat. Hormis le secteur scolaire, et parallèlement à l'engouement de nombreux opérateurs de taille modeste et de tous horizons, des institutions d'envergure ont également récemment adhéré au système. Je citerai par exemple le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Liège et le CHU UCL Namur, dans le domaine de la santé, ce qui explique par la même occasion l'augmentation significative du volume d'énergie contracté. Dès l'attribution du marché, une communication globale sera envoyée à tous les adhérents pour les informer des prix et des modalités pratiques d'exécution du contrat de fourniture. Pour le marché relatif à la fourniture de mazout de chauffage et de sondes de citernes, l'analyse des offres est en cours.

À propos des points APE, je rappelle que, dès le mois d'avril 2022, j'ai interpellé la ministre wallonne de l'Emploi pour attirer son attention sur ce dossier. D'une part, j'ai fait suivre les inquiétudes de certains employeurs du secteur non marchand quant aux conséquences de la réforme du dispositif APE et aux difficultés financières qu'elle fait peser sur leurs associations. D'autre part, j'ai alerté la ministre Morreale à propos de la différence croissante entre le niveau de subventionnement et le coût salarial supporté par l'employeur, cette tendance risquant de mettre à mal le maintien de l'emploi au sein des structures, singulièrement dans le contexte d'inflation actuel.

Parallèlement, j'ai plaidé auprès de Mme Morreale pour l'instauration d'une évaluation de la réforme afin, le cas échéant, d'objectiver le différentiel entre le niveau de subventionnement et le coût salarial supporté par l'employeur. Toutefois, il faut garder à l'esprit que la subvention du dispositif APE n'a jamais été censée couvrir l'intégralité des dépenses salariales de l'employeur. Tout employeur belge, qu'il relève du secteur public ou du secteur privé, doit aujourd'hui faire face à d'importantes augmentations de ses coûts, qu'il s'agisse des salaires ou des coûts de fonctionnement. Il en va de même pour les bénéficiaires du dispositif APE, c'est-à-dire les pouvoirs locaux, le secteur non marchand, mais aussi la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En effet, à travers la convention «APE Enseignement», la Fédération Wallonie-Bruxelles est elle-même bénéficiaire du dispositif. À ce titre, elle est confrontée aux mêmes difficultés que n'importe quel autre employeur. Il ne s'agirait pas de prétendre que seuls les employeurs bénéficiant des points APE souffrent alors que tous les employeurs sont touchés en réalité. Dès lors, dans le cadre de l'adoption récente de la nouvelle convention, le gouvernement a décidé de charger ses services de déterminer annuellement l'écart entre les recettes et les dépenses à des fins de monitoring et d'anticipation. Chaque employeur porte cette responsabilité; nous pouvons nous lamenter de l'action d'autres niveaux de pouvoir, mais nous avons la responsabilité d'objectiver et d'anticiper ce type de décisions.

Bien entendu, le gouvernement reste à l'écoute du secteur non marchand, qui relève des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour lequel un soutien régional a été apporté à travers les politiques d'emploi. Toutefois, notre position budgétaire ne nous permet évidemment pas d'assumer le poids de décisions prises par d'autres instances. La situation est donc compliquée, mais je rappelle qu'elle résulte aussi de choix politiques antérieurs qui ont fondé la construction de politiques sectorielles entières sur des financements presque exclusivement issus du dispositif APE, et ce, parfois même en dehors des prescrits légaux des décrets!

Je conclurai mon propos en appelant chacun à la responsabilité. La situation internationale est difficile et les crises successives frappent nos territoires et nos

politiques, fragilisent nos finances publiques, mais aussi celles des familles, des associations et des écoles, pour ne citer que quelques exemples. Au-delà des soutiens concrets que je viens d'évoquer, un effort collectif est tout aussi indispensable.

Aussi, le gouvernement vient d'envoyer à l'ensemble de ces secteurs une circulaire générale appelant chacun d'eux à porter ce message et à partager cet effort. Les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles étant orientées vers les matières personnalisables, il convient de mobiliser l'ensemble des acteurs de ces domaines afin de sensibiliser leur personnel et leur public aux conséquences de la crise énergétique et de la transition écologique. En effet, c'est aussi par l'éducation et la sensibilisation qu'une institution peut et doit participer au franchissement des défis énergétiques qui s'imposent à nous. Ces difficultés nous pressent de changer nos habitudes et nos comportements bien plus qu'elles ne nous poussent à augmenter sans cesse les dépenses publiques, car après la crise d'aujourd'hui, il y aura celle de demain. Nous avons le devoir d'assurer, crise après crise, le financement des services publics de demain, ceux dont bénéficieront les enfants que nos écoles forment aujourd'hui.

Nous aurons encore l'occasion de débattre des conséquences du prix de l'énergie sur tous nos secteurs, que ce soit en séance plénière ou en commission. Je vous donne rendez-vous, Mesdames les Députées et Messieurs les Députés, après le prochain conclave budgétaire. J'espère que nous pourrons y répondre autant que possible aux besoins et demandes des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le contexte que j'ai rappelé.

M. le président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je tiens à vous remercier au nom du groupe PS pour votre rappel des mesures prises et de vos intentions, pour votre franchise de ton et pour votre transparence par rapport aux moyens dont vous disposez. Nous n'avons effectivement pas attendu la crise énergétique pour nous mobiliser dans cette nécessaire transition. Le train est en route et des budgets très importants, issus notamment de l'Union européenne, seront bientôt débloqués pour les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Toutefois, nous sommes tous d'accord pour dire que frapper du poing sur la table, Monsieur le Ministre-Président, ne sert pas à grand-chose: cela ne fait qu'exprimer votre exaspération devant des propos que vous ne pouvez pas partager. Ce n'est sans doute pas très fructueux en réunion du Codeco, face à des interlocuteurs qui sont rompus à d'autres discussions que les nôtres et qui ont une responsabilité autre que la communication. Ce n'est donc pas ce que nous attendons de vous, mais bien de faire preuve de force et d'intelligence collective. Nous n'avons pas les plus grands moyens, mais nous en avons et nous devons les utiliser. Ensemble, nous serons plus forts pour répondre à la crise.

Vous nous dites, pour nous rassurer, que les secteurs sont consultés. Vous nous dites que la concertation est optimale. Je vois là comme un message d'adieu à notre collègue Alda Greoli qui, bien souvent, était désolée de ne pas constater d'action commune entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions. Elle peut partir le cœur léger. Avec tout mon respect et celui de mon groupe, chère Alda, prends ceci comme une marque de considération et de fraternité.

Vous dites aussi que nous n'avons pas d'objectivation de la situation. Nous rencontrons les secteurs. Nous nous concertons avec d'autres niveaux de pouvoir. Mais comment faire pour objectiver la situation? Sachez, Monsieur le Ministre-Président, que vous pouvez toujours compter sur le PS. Nous allons vous aider avant le conclave budgétaire. Nous allons rencontrer, écouter et porter la voix des acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour qu'ils soient entendus dans ce Parlement et que le gouvernement agisse en connaissance de cause. Vous aurez ainsi une objectivation de la situation. Nous travaillerons tous ensemble, main dans la main, pour faire passer leur message. Vous nous expliquerez ensuite les moyens dont vous disposez lors du fameux conclave budgétaire.

Nous comptons sur vous et sur votre gouvernement pour répondre à l'urgence calmement, sobrement, sans déclarations chocs, mais simplement en apportant toutes les solutions que nous pourrons aux citoyens, aux associations et institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons répondu à l'urgence de la crise sanitaire et nous avons répondu à l'urgence des inondations. Nous continuerons à répondre à l'urgence autant que nécessaire et avec la force tranquille qui nous caractérise.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, parmi les réponses que vous avez apportées, nous souhaitons en relever plusieurs. Tout d'abord, vous avez dit que nous avons du mal à objectiver la situation. Ecolo aussi a dit qu'il faudrait approfondir les études pour savoir qui est touché par la crise, quand et comment. Or tout le monde connaît déjà instinctivement la réponse: 99 % des gens sont touchés. Mesdames et Messieurs les Députés, vous l'avez toutes et tous évoqué: des gens viennent tout le temps nous dire qu'ils n'en peuvent plus et qu'ils ne savent pas comment ils vont payer leurs factures. Prier pour que l'hiver ne soit pas rude ne suffira pas. Il faut des mesures à la hauteur de la gravité de la situation.

Monsieur le Ministre-Président, vous avez refait toute la liste des mesures prises par la Fédération. Mais elles ne suffisent pas à aider tout le monde. Vous avez parlé des étudiants. Ce matin encore, une étudiante a témoigné sur RTL-TVI: même avec les 900 euros dont elle dispose déjà et les 600 euros qu'elle pourrait recevoir du CPAS, elle ne pourra peut-être pas faire face à toutes ses dépenses.

Vous avez parlé du Plan de relance européen et des mesures prises pour la rénovation des bâtiments scolaires. C'est effectif, mais cela n'aidera qu'une partie des écoles qui ont franchement besoin d'un gros coup de main pour payer l'augmentation des factures de chauffage, au vu de l'état dans lequel sont les bâtiments.

Vous avez aussi parlé de circulaires pour inviter les gens à baisser leur consommation et participer à la transition énergétique. Mais cela fait des mois que tout le monde fait des efforts! La consommation des ménages en électricité a déjà baissé de 12 % en un an. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un élan supplémentaire. Mais, pour cela, il faudra sortir du cadre strict des compétences de chacun et des niveaux de pouvoir.

Vous l'avez dit, nous ne pourrons pas régler la crise énergétique en un seul jour, mais cette crise, nous l'avons vue venir, cela fait déjà des mois qu'il y a des spéculations à ce sujet, que les marchés explosent. La situation s'est aggravée avec l'apparition de la guerre en Ukraine. Nous condamnons depuis le début cette guerre déclenchée par Vladimir Poutine. Cet homme applique des recettes économiques libérales depuis 22 ans, donc vous ne pouvez ni comparer Vladimir Poutine au PTB ni affirmer que nous le soutenons, c'est un mensonge. Cette guerre a renforcé les suppositions.

Selon le média Bloomberg, porte-parole de la haute finance, du gaz liquide serait stocké sur des bateaux en mer avec l'objectif d'encore faire augmenter les prix cet hiver. C'est insupportable. Pour aller chercher l'argent chez ces spéculateurs, qui accumulent des milliards d'euros, il faudra que les partis de la majorité s'unissent à tous les niveaux de pouvoir, au sein de la Communauté française, de la Région wallonne, mais aussi du gouvernement fédéral. Ce sont les partis de la majorité qui devront prendre des mesures pour limiter la hausse des prix de l'énergie.

La Commission de régulation de l'électricité et du gaz (Creg) a affirmé que nous pouvions le faire en Belgique, comme cela a été fait en Espagne, en Italie, en Écosse et comme cela va être fait dans d'autres pays. Le gouvernement belge peut prendre cette mesure. En tant que membres de la majorité, vos partis peuvent ensemble, à tous les niveaux, œuvrer dans ce sens et c'est ce qui permettra d'aider tout le monde à faire face aux augmentations des prix des factures.

M. le président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). — Monsieur le Ministre-Président, vous avez tenu un discours de bon sens, de responsabilité et de vérité. Il est important d'être honnête. Nous l'avons suffisamment dit dans nos interventions: les marges de manœuvre sont limitées.

Vous avez aussi rappelé les mesures déjà prises et vous avez dit en substance: «Nous avons apporté, nous apportons et nous apporterons encore des réponses

concrètes aux défis posés par la crise comme nous l'avons fait dans le cadre de la crise sanitaire.» Nous espérons tous beaucoup du conclave budgétaire. Vous-même avez annoncé que vous attendiez les montants des recettes provisionnelles venant de l'État fédéral pour préciser quelles sont les marges de discussion. Des mesures ciblées seront envisagées et elles seront prises collégialement par le gouvernement. Si, aujourd'hui, vous étiez seul à vous exprimer, tout comme les députés qui sont montés à la tribune ont été les porte-parole de leur groupe, vous avez aussi répondu au nom de vos collègues et de leurs compétences.

En tant que représentants élus, nous ne manquerons pas de partager avec vous les informations et les besoins que nous entendons de la part de la population afin d'alimenter les discussions dans le cadre du conclave. Vous avez également précisé que les mesures sont envisagées en concertation avec les secteurs. Nous devons retenir de votre discours que vous êtes à l'écoute et que vous êtes capable d'entendre ce qui doit être entendu, ce qui n'est pas toujours le cas de tout le monde au sein de notre Parlement.

Je ne reviendrai pas longuement sur les discours du PTB, car les recettes du communisme, peu importe les exemples que l'on pourrait citer, n'ont jamais apporté du bien-être aux populations qui les ont subies. Ce qui est certain, c'est que, dans les ingrédients de base de la recette exposée par le PTB dans notre Parlement, il y a l'absence de volonté d'entendre certaines choses et l'envie de continuer à marteler toujours les mêmes discours à propos de compétences qui ne relèvent pas de notre gouvernement.

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (Les Engagés). — Monsieur le Ministre-Président, vous avez rappelé toutes les mesures déjà prises. Qu'il s'agisse des 269 millions d'euros ou du milliard d'euros pour les établissements scolaires, ces mesures sont essentielles, surtout lorsqu'elles sont appliquées en respectant une stricte égalité entre les réseaux et les écoles. Ce sont d'importantes mesures à moyen et à long terme.

Vous avez également rappelé l'existence d'un certain nombre d'appels à projets, comme celui concernant la rénovation énergétique des infrastructures culturelles.

Vous avez évoqué la difficulté d'objectiver la situation. Il est en effet quasiment impossible d'objectiver la situation pour chaque interlocuteur et, surtout, de prendre des mesures transversales qui répondent à l'ensemble des situations juxtaposées. Je voudrais donc revenir à un principe général de gouvernance. À force de multiplier les appels à projets, vous multipliez le nombre de gagnants, mais vous multipliez aussi le nombre de perdants. Et vous ne prenez pas de mesures structurelles, normatives et assurant, dans les faits, l'égalité de traitement entre tous les interlocuteurs.

C'est pourquoi je n'ai jamais été et je ne serai jamais une grande adepte de la gestion politique par les appels à projets. De même, Les Engagés ne seront jamais le parti qui soutient une telle gestion politique. Je préférerai toujours aux appels à projets des mesures décrétales qui permettent d'établir des normes d'égalité de traitement. Lorsque j'ai été amenée à prendre certaines décisions, qui n'étaient pas toujours faciles à prendre, j'ai transformé un certain nombre de politiques d'appels à projets en politiques structurelles. Cela n'a pas toujours fait plaisir à tout le monde, mais j'ai pris mes responsabilités. Dans ce cas-ci, en multipliant les appels à projets, vous répondez sur le moyen terme et le long terme à un certain nombre de difficultés, mais vous ne prenez pas de mesures structurelles, en particulier pour ceux qui ont le plus de difficultés à répondre à des appels à projets. Je pense en particulier au secteur de la jeunesse, aux mouvements de jeunesse et à un certain nombre de petites institutions culturelles. Ceux-là partent déjà avec un handicap face à la lourdeur administrative des appels à projets qui se multiplient.

Un conclave budgétaire serait organisé plus tôt que prévu, le 3 octobre. Certaines mesures doivent être prises dans l'urgence. Comme le propose le grand financier et argentier, mon collègue André Antoine, rien ne vous empêche, dans le cadre de ce conclave budgétaire, d'entreprendre des délibérations qui anticipent les budgets. Cette technique budgétaire me semble nécessaire, car elle permettrait de gagner du temps, plusieurs mois, dans le traitement des dossiers urgents.

Nous sommes tous responsables face à la situation actuelle. Je ne me cacherai pas derrière la soi-disant irresponsabilité de l'opposition. Si vous ne prenezpas des mesures dans les semaines à venir, ce sont les conséquences sociales et sociétales de nos actes que nous devrons tous endosser demain. Elles auront un coût bien plus immense, un coût humain, et auront une incidence sur notre cohésion sociale. Nous serons particulièrement attentifs sur le fait que vous puissiez, dès le 3 octobre, anticiper certaines mesures pour l'année prochaine.

M. le président. – La parole est à M. Florent.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). — Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse qui détaille les actions politiques entreprises par le gouvernement. Vous soulignez, en toute transparence, les limites de l'action politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Si je dois souligner une priorité, c'est bien l'investissement dans l'isolation et la rénovation des bâtiments, que ce soient dans les écoles, les infrastructures sportives, les établissements d'enseignement supérieur ou les lieux culturels. Tous sont concernés. Des initiatives inédites de rénovation et d'isolation sont en discussion. On peut toujours se demander si l'appel à projets est le mécanisme adéquat pour de tels investissements. Néanmoins, le groupe Ecolo estime que les fonds du PRR doivent être mobilisés jusqu'au dernier centime. Les travaux

doivent démarrer au plus tôt pour nous rendre indépendants des énergies fossiles.

La crise énergétique est une bataille. Elle fait mal, très mal, à tous les acteurs de la Communauté française. Personne ne peut nier ou minimiser cette réalité. La crise climatique est une guerre dans laquelle nous sommes engagés. Qu'il le veuille ou non, tout habitant de cette planète est concerné par cette guerre. La voie à emprunter consiste à diminuer notre consommation d'énergies fossiles et à réduire notre dépendance aux hydrocarbures.

L'objectif est d'assurer une qualité de vie digne et de protéger tous les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je regrette de ne pas vous avoir entendu sur la nécessité d'organiser la fin des subventions dans les énergies fossiles. Cet appel est également répété par l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Je salue néanmoins tous les efforts fournis, y compris l'effort de responsabilité et de solidarité que vous avez souligné. Le groupe Ecolo partage votre point de vue.

La circulaire du gouvernement dans ce domaine est un signal et une première étape vers plus de clarté sur ce qui est demandé. Elle appelle la Fédération Wallonie-Bruxelles, ses administrations et son Parlement à l'exemplarité. Limitons le chauffage, la climatisation et les déplacements en voiture. Nous n'engagerons pas les secteurs de la Communauté française si nous ne partageons pas nous aussi la remise à plat de notre consommation.

Les engagements actuels liés aux émissions de gaz à effet de serre mènent le monde à un réchauffement de 2,3 à 3,3 degrés. Dans ces conditions, il n'y aura plus de politique de l'enseignement, du sport ou de la culture. Ce ne sera plus possible. Nous devons réussir à sortir de la bataille de la crise énergétique et nous engager dans la guerre climatique.

M. le président. – La parole est à M. Segers

M. Matteo Segers (Ecolo). – Je voudrais insister sur le fait qu'Ecolo veut toujours avancer de manière unitaire et que nous sommes en permanence ouverts à la discussion avec l'opposition. Il faut admettre que des efforts ont été faits. Cependant, durant le débat, j'ai entendu les représentants de deux groupes dire qu'il n'y avait pas eu d'aides prévues pour les opérateurs culturels non subventionnés durant la crise sanitaire. Je dois corriger cette erreur! Il y a eu trois appels à projets qui ont bénéficié à 198 opérateurs et qui ont permis d'intégrer de nouveaux secteurs que sont l'humour, l'improvisation et les arts de la marionnette dans le décret relatif aux arts de la scène qui a été voté en juillet dernier. Face aux crises, il est tout à fait possible d'avancer, mais, dans deux ans, il s'agira de faire le bilan des réalisations sans gommer ce qui a été fait. Si on veut que la démocratie puisse continuer à avancer, il faut reconnaître les efforts réalisés par les personnes qui avaient les mains dans le cambouis des crises. L'unité

se travaille aussi par la reconnaissance. Les opérateurs culturels non subventionnés ont été aidés et ont reçu 4 millions d'euros. Cela mérite d'être corrigé.

M. le président. – La parole est à M. Köksal.

M. Sadik Köksal (DéFI). – Il n'est pas évident de gérer une crise, mais nos concitoyens attendent des actions à la mesure de celle que nous traversons depuis plus de deux ans.

Là où M. Segers a plaidé pour l'application de la tarification solidaire au milieu associatif, j'y ajouterais les hautes écoles et les universités, certaines ayant un statut d'ASBL et d'autres un statut spécial. Hier encore, la directrice de la Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B) a expliqué que la caisse de l'école était vide, le gel de l'indexation des minervals ne permettant pas de couvrir le surcoût salarial. En effet, la facture a plus que doublé.

Cette idée peut être défendue au niveau fédéral, mais en cas de refus, la charge reviendra à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il faut donc se renseigner sur les montants des factures énergétiques des différents secteurs qui dépendent de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'ils soient subventionnés ou non. Cela nous permettra de mieux connaître l'ampleur de la crise à laquelle les secteurs sont confrontés et de mieux objectiver les futurs aides et besoins.

Nous espérons que les prochains travaux budgétaires commenceront par de bonnes nouvelles de la part des autorités fédérales à propos des recettes rétrocédées, qui seront certainement indexées. Lors de ces travaux, il ne faudra pas oublier les étudiants, qui ont également souffert durant ces deux dernières années, en particulier les 80 000 d'entre eux qui sont au bord de la précarité.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, le débat thématique est clos.

11 Hommage

M. le président. – Chers collègues, je vous propose d'honorer la mémoire de notre ancien collègue, M. Jean Bock, né à Bovigny le 16 janvier 1931 et décédé à l'âge de 91 ans ce dimanche 11 septembre.

Jean Bock n'a pas siégé plus d'une législature au sein de notre Assemblée – c'était de 1999 à 2004 –, mais ceux qui l'ont connu se souviennent de son inoubliable faconde et de son sens de l'humour remarquable. En effet, avant d'exercer ses multiples activités politiques, Jean Bock était un homme de théâtre puisqu'il avait fréquenté le conservatoire et fut un temps compagnon de route de notre célèbre compatriote André Debaar.

Il a commencé sa longue carrière politique en 1965 dans la province de Luxembourg où il a siégé une quinzaine d'années comme conseiller provincial libéral, devenant même député permanent. C'est ensuite au Sénat que notre ancien collègue a trouvé un port d'attache, là où il occupa un fauteuil sans discontinuité pendant 18 années, soit comme membre coopté, soit comme sénateur provincial, exerçant également des fonctions exécutives au sein du Bureau de la Haute Assemblée.

Son intérêt pour la gestion de la chose publique ne s'est toutefois pas arrêté là. En effet, Jean Bock s'impliqua également dans l'administration de sa chère commune de Gouvy dont il fut bourgmestre de 1983 à 2004.

Parallèlement à ses mandats, il exerça également une influence discrète, mais réelle, au sein des instances du parti libéral de 1973 à 1995 en tant que vice-président du PLP wallon, puis du PRLW, tout comme du PRL comme secrétaire politique adjoint.

Ce n'est qu'en 1999-2004 qu'il fut élu au Parlement wallon et siégea par la même au sein de notre Assemblée, véritable point d'orgue de sa carrière politique à laquelle il mit fin en 2006.

En notre nom à tous, je présente à sa famille et à ses proches ici présents nos plus sincères condoléances.

Je vous invite à clôturer cet hommage à notre ancien collègue par une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, respecte une minute de silence)

12 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coproduction cinématographique du 12 avril 2021 entre le gouvernement de la République du Sénégal et le gouvernement de la Communauté française de Belgique (doc. 429 (2021-2022) n° 1)

12.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

Il est procédé au vote nominatif.

81 membres ont pris part au vote.

81 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: M. Laurent Agache, Mme Fatima Ahallouch, M. André Antoine, M. Christophe Bastin, M. François Bellot, Mme Alice Bernard, Mme Alexia Bertrand, M. John Beugnies, M. Olivier Biérin, Mme Nicole Bomele Nketo, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, M. René Collin, Mme Stéphanie Cortisse, Mme Sybille de Coster-

Bauchau, Mme Veronica Cremasco, Mme Matthieu Daele, M. Jean-Luc Crucke, Mme Margaux De Re, Mme Valérie Delporte, M. Rudy Demotte, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, M. Benoit Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Manu Douette, M. Jori Dupont, Mme Véronique Durenne, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, M. André Frédéric, M. Paul Furlan, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Alda Greoli, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Antoine Hermant, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. Sadik Köksal, Mme Fadila Laanan, Mme Sabine Laruelle, M. Dimitri Legasse, M. Mauro Lenzini, M. Laurent Léonard, M. Jean-Pierre Lepine, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Olivier Maroy, M. Julien Matagne, Mme Françoise Mathieux, M. Germain Mugemangango, M. Samuel Nemes, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Précriaux, Mme Sabine Roberty, Mme Hélène Ryckmans, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, Mme Marie-Martine Schyns, M. Matteo Segers, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Anouk Vandevoorde, Mme Mathilde Vandorpe, M. Michaël Vossaert, M. Jean-Paul Wahl, M. Thierry Witsel.

M. le président. – La parole est à M. Köksal.

M. Sadik Köksal (DéFI). – Il convient de décompter le vote de M. Vossaert, absent.

13 Projet de décret portant assentiment à la Convention n° 190 concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, adoptée à Genève le 21 juin 2019 par la Conférence internationale du Travail à sa cent huitième session (doc. 430 (2021-2022) n° 1)

13.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

80 membres ont pris part au vote.

80 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: M. Laurent Agache, Mme Fatima Ahallouch, M. André Antoine, M. Christophe Bastin, M. François Bellot, Mme Alice Bernard, Mme Alexia Bertrand, M. John Beugnies, M. Olivier Biérin, Mme Nicole Bomele Nketo, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe

Clersy, M. René Collin, Mme Stéphanie Cortisse, Mme Sybille de Coster-Bauchau, Mme Veronica Cremasco, Mme Matthieu Daele, M. Jean-Luc Crucke, Mme Margaux De Re, Mme Valérie Delporte, M. Rudy Demotte, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, M. Benoit Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Manu Douette, M. Jori Dupont, Mme Véronique Durenne, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, M. André Frédéric, M. Paul Furlan, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Alda Greoli, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Antoine Hermant, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. Sadik Köksal, Mme Fadila Laanan, Mme Sabine Laruelle, M. Dimitri Legasse, M. Mauro Lenzini, M. Laurent Léonard, M. Jean-Pierre Lepine, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Olivier Maroy, M. Julien Matagne, Mme Françoise Mathieux, M. Germain Mugemangango, M. Samuel Nemes, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Précriaux, Mme Sabine Roberty, Mme Hélène Ryckmans, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, Mme Marie-Martine Schyns, M. Matteo Segers, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Anouk Vandevoorde, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, M. Thierry Witsel.

14 Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le gouvernement du Royaume de Belgique, le gouvernement de la Communauté française, le gouvernement de la Région flamande, le gouvernement de la Région wallonne, le gouvernement de la Région wallonne, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et le gouvernement de la République française en matière de transferts de corps par voie terrestre des personnes décédées, fait à Paris le 9 mars 2020 (doc. 431 (2021-2022) n° 1)

14.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

Il est procédé au vote nominatif.

78 membres ont pris part au vote.

78 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: M. Laurent Agache, Mme Fatima Ahallouch, M. André Antoine, M. Christophe Bastin, M. François Bellot, Mme Alice Bernard, Mme Alexia Bertrand, M. John Beugnies, M. Olivier Biérin, Mme Nicole Bomele

Nketo, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, M. René Collin, Mme Stéphanie Cortisse, Mme Sybille de Coster-Bauchau, Mme Matthieu Daele, M. Jean-Luc Crucke, Mme Margaux De Re, Mme Valérie Delporte, M. Rudy Demotte, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, M. Benoit Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Manu Douette, M. Jori Dupont, Mme Véronique Durenne, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, M. André Frédéric, M. Paul Furlan, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Alda Greoli, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Antoine Hermant, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. Sadik Köksal, Mme Fadila Laanan, Mme Sabine Laruelle, M. Dimitri Legasse, M. Mauro Lenzini, M. Laurent Léonard, M. Jean-Pierre Lepine, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Olivier Maroy, M. Julien Matagne, Mme Françoise Mathieux, M. Germain Mugemangango, M. Samuel Nemes, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Précriaux, Mme Sabine Roberty, Mme Hélène Ryckmans, M. Mourad Sahli, Mme Marie-Martine Schyns, M. Matteo Segers, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Anouk Vandevoorde, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, M. Thierry Witsel.

15 Allocution du président

M. le président. – Avant de procéder au dernier vote, au nom du Parlement, j'aimerais vous faire part, non pas d'un décès, ni d'un départ définitif, encore que ...: quand j'ai demandé à mes collaborateurs de rédiger un texte pour célébrer cette occasion, j'ai reçu un hommage qui ne sera pertinent que dans quelques décennies. Je vous en épargnerai donc la lecture, chers collègues!

Je me demandais à quels mots recourir pour qualifier ce moment où nous allons nous séparer de toi, Alda. Permets-moi ce tutoiement et cette familiarité qui n'est pas d'usage dans cette enceinte. J'avais pensé évoquer «La dernière séance» et m'en référer à la chanson d'Eddy Mitchell et aux Chaussettes noires. Mais en relisant le texte de la chanson, j'ai été pris d'inquiétude, car elle commence avec ces mots: «La lumière revient déjà / le film est terminé / Je réveille mon voisin / Il dort comme un nouveau-né / Je relève mon strapontin / J'ai une envie de bâiller (...)» Bref, ce n'était ni l'esprit ni les paroles qui convenaient.

En revanche, en parcourant ton curriculum vitae, j'ai été frappé par ton extraordinaire souplesse et ta grande capacité d'adaptation.

Je dis souvent qu'il faut avoir des qualités de yogi en politique. En ce qui te concerne, ça va bien au-delà! Tu es d'abord analyste programmatrice, ce qui, en politique, constitue un point de départ relativement remarquable. Tu es une mathématicienne: tu adores les chiffres et les raisonnements logiques. Pourtant, tu es également créatrice puisque tu es à l'origine de la création d'une radio

libre. Tu vas également soutenir les arts de la rue, notamment le Festival de Spa. Le théâtre est pour toi un moyen d'expression et je le découvre d'ailleurs dans ton quotidien.

Politiquement, tu vas mettre toutes ces qualités au service de ton engagement pour tes valeurs humanistes et chrétiennes. Tu vas jouer un rôle à la fois au sein de ton parti et de la Mutualité chrétienne. C'est ainsi d'ailleurs que nous allons nous croiser autour du Conseil des ministres restreint (kern) de Guy Verhofstadt où tu défends des valeurs humanistes que je partage pour une grande partie. Maxime Prévot va te donner la possibilité d'exprimer d'autres talents, ceux de cheffe de cabinet, durant la période où j'étais moi-même ministre-président. Je vais te recroiser à ce moment-là, avant que tu ne reviennes à nouveau croiser mon chemin au gouvernement de la Communauté française, dont tu seras la vice-présidente à mes côtés pendant quelques années, avec quelques amis présents dans cette Assemblée.

C'est dire que nos chemins, depuis que tu es devenue cheffe de groupe en 2019, se sont régulièrement croisés. Nous reconnaissons tous et toutes ton esprit de convivialité, de valeurs et de conviction.

Au nom des différents chefs de groupe de notre Assemblée et au nom du Bureau, je tiens à te dire que nous apprécions la personne que tu es. Nous savons que ton choix est de nous quitter pour d'autres horizons locaux. Ils ont beaucoup de chance à Spa de pouvoir compter sur toi! Je voulais te remercier pour ce que tu as fait et pour qui tu es! Merci Alda!

Tu as bien entendu le droit de répliquer...

Mme Alda Greoli (Les Engagés). – Tu as oublié un moment, cher Rudy. Rappelle-toi ce kern qui s'est terminé à 4h00 du matin, lorsque j'ai joué les attachées de presse. À 6h00 du matin, tu devais filer à la radio afin d'y expliquer les mesures prises par le gouvernement fédéral. Affalés dans un fauteuil à côté de la salle du kern, nous avons essayé de nous briefer mutuellement pour ce passage à la radio. Par conséquent, je tiens aussi à te remercier, Rudy, pour avoir fait de moi ton attachée de presse durant... deux minutes, cette nuit-là. Merci pour ce moment! Il fut bref, mais intense. (Rires)

Je voudrais toutes et tous vous remercier. En effet, si nous ne sommes en effet pas toujours d'accord sur tout, il règne une ambiance du tonnerre au sein de notre Parlement. Je vais la regretter, même si je sais déjà que je vais retrouver des amis à Spa et que je pourrai travailler au sein d'un collège où il y a déjà de l'ambiance. Si chacun poursuit certes ses combats, je voudrais dire tout mon plaisir d'avoir rencontré dans et en dehors de notre hémicycle des personnes, tous partis confondus, qui partagent les mêmes combats et qui, à partir de lieux ou d'histoires différentes, se sont montrées capables de les porter.

Au moment où certains veulent simplifier le débat politique en prétendant qu'il suffit de supprimer la Fédération Wallonie-Bruxelles, je pense précisément que nous ne devons pas oublier que c'est dans cette institution que se joue l'avenir de toute une génération et que, par conséquent, la Communauté française constitue une entité extrêmement importante.

Je voudrais conclure en vous remerciant pour nos fous rires et notre autodérision. Être capable d'autodérision est tout aussi important dans le métier de politique que dans d'autres. Certains en sont ici les champions, d'autres ont encore, à cet égard, des progrès à réaliser. Je ne citerai aucun nom. Chers collègues, je connais toutefois parmi vous certains qui sont capables d'être de véritables coachs pour les autres dans cette discipline particulière. En tout cas, je vous remercie pour cette capacité d'autodérision et je te remercie vraiment, Rudy, pour les paroles que tu viens de m'adresser. Ce sera un plaisir de vous retrouver tous à Spa, j'espère très rapidement, aux Francofolies ou au festival de théâtre. À Spa, la culture ne mourra en effet jamais. (Vifs applaudissements sur tous les bancs)

16 Projets de motion

16.1 Vote nominatif

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur les projets de motion déposés en commission de l'Éducation, ce 14 septembre 2022, d'une part, par M. Kerckhofs et, d'autre part, par MM. Di Mattia, Florent et Douette, en conclusion de l'interpellation de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Limitation des frais scolaires».

Je vous rappelle que, conformément à l'article 79 du règlement, peuvent intervenir avant le vote l'auteur principal de chaque motion, pour une durée n'excédant pas trois minutes, ainsi qu'un représentant par groupe politique reconnu, pour une durée n'excédant pas deux minutes.

La parole est à M. Kerckhofs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Aujourd'hui, nous avons consacré notre débat aux conséquences de la crise énergétique. Pour le groupe PTB, cette crise a d'abord des répercussions sur la vie des travailleurs. C'est cette classe qui souffre le plus de l'explosion des factures; c'est elle qui est la plus angoissée pour les mois et les années à venir. Certes, l'essentiel des leviers doit être actionné aux niveaux fédéral et européen, mais la situation est à ce point dramatique pour les travailleurs que, partout, à tous les niveaux, des mesures doivent être prises pour les soulager. S'il y a bien un domaine dans lequel la Fédération Wallonie-Bruxelles peut intervenir, c'est celui des frais scolaires. Diminuer ces frais soulagerait le portefeuille des travailleurs.

Le groupe PTB estime que des mesures doivent être prises à ce niveau. Il demande tout d'abord que l'allocation de rentrée soit augmentée de 100 euros par élève. Cette mesure relève bien évidemment du niveau régional, mais nous demandons au gouvernement de soutenir cette mesure auprès des gouvernements wallon et bruxellois, parce qu'elle serait de nature à soulager très rapidement les familles. C'est indispensable!

Nous demandons également la suppression immédiate de la «taxe tartine», appelée aussi «droit de chaise». Il est insupportable, en cette période très dure, que les travailleurs doivent payer pour que leurs enfants aient le droit de s'asseoir sur une chaise pour prendre leur repas de midi.

Nous demandons aussi l'instauration de plafonds pour les frais liés aux voyages scolaires et, bien évidemment, l'instauration de la gratuité des frais de matériel scolaire pour les élèves du cycle primaire, en commençant par les classes de première et de deuxième année dès la rentrée 2023.

Nous sollicitons également un renforcement des contrôles des législations en la matière puisqu'une récente étude de la Ligue des familles a démontré que les règles n'étaient pas complètement respectées.

M. le président. – La parole est à M. Di Mattia.

M. Michele Di Mattia (PS). – La réponse que la ministre a fournie hier en commission conforte le soutien que nous lui apportons. Dans le cadre de la Déclaration de politique communautaire (DPC) et du Pacte pour un enseignement d'excellence, le gouvernement continue de travailler sur la gratuité de notre enseignement. Il a pris une série de mesures et débloqué 10 millions d'euros pour instaurer la gratuité dans l'enseignement maternel. La ministre a également affirmé sa volonté d'étendre la gratuité à tout l'enseignement primaire. Nous espérons que, pour la concrétiser, elle bénéficiera du soutien des autres partis et que le projet fera l'objet de discussions lors du conclave budgétaire. Le respect du prescrit légal pour la gratuité scolaire dans l'enseignement maternel est également au centre des priorités de la ministre et du gouvernement. La ministre nous a d'ailleurs rassurés en affirmant que toute infraction serait sanctionnée et que les contrôles seraient renforcés.

Ce n'est pas à notre niveau que des solutions structurelles seront apportées à l'augmentation des prix de l'énergie et à l'inflation galopante. À cet égard, les décisions européennes des prochains jours seront déterminantes. Nous devons tenir compte de la situation difficile des ménages, mais nous sommes aujourd'hui dans la trajectoire que le gouvernement s'est fixée et nous lui apportons notre soutien.

Si beaucoup a déjà été accompli, notre volonté est bien d'étendre la gratuité dans l'enseignement. Pour ce faire, il faut toutefois dégager des budgets sup-

plémentaires qui doivent faire l'objet de négociations et d'un consensus. Le chantier est en cours afin de tendre vers davantage de gratuité.

Pour toutes ces raisons, nous accordons notre confiance au gouvernement et soutenons la motion pure et simple.

M. le président. – La parole est à M. Kerckhofs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – «Tout va très bien, Madame la Marquise!» Voilà ce que je lis dans la motion pure et simple. «Tout va très bien, tout est en ordre». J'ai l'impression que la majorité n'a pas bien pris conscience de la souffrance de la classe travailleuse.

Si j'ai bien compris, il n'y a pas de consensus à ce stade pour instaurer la gratuité dès la rentrée 2023 pour les classes de première et deuxième années primaires. C'est grave! Ce sont bien des mesures pour lesquelles la Fédération est compétente.

Tout à l'heure, dans le cadre du débat thématique, j'ai entendu certains dire que le PTB se contentait de blablater, qu'il ne formulait jamais de proposition concrète ou qu'il faisait des propositions qui ne concernent pas la Communauté française. Or, la suppression du «droit de chaise», le plafonnement des voyages scolaires et l'instauration de la gratuité dans l'enseignement primaire sont bien des compétences de la Communauté française!

Les propositions concrètes que nous formulons sont balayées par une motion pure et simple. Notre demande d'augmenter de 100 euros l'allocation de rentrée – ce qui relève, certes, d'une compétence régionale – est bien une proposition très concrète. La majorité ne soutient nullement nos propositions et je trouve cela lamentable. Elle dit certes qu'elle a pris conscience des difficultés de la classe travailleuse, mais il faut aussi le montrer par des actes concrets.

M. le président. – La parole est à M. Di Mattia.

M. Michele Di Mattia (PS). – Je ne serai pas long. Je voudrais simplement souligner, puisque M. Kerckhofs parle de mesures concrètes. La ministre, lors de la réunion de commission d'hier, a quand même apporté un certain nombre d'indications précises et concrètes. Elle a notamment indiqué qu'elle travaille sur des mesures régulatoires complémentaires non coûtantes, comme la détermination de plafonds. Monsieur Kerckhofs, nous ne disons pas que nous refusons absolument tout, mais que nous sommes en train d'y travailler. Il s'agit d'une mesure concrète sur laquelle nous pouvons opérer.

En outre, la ministre travaille également sur les coûts informatiques et pour l'enseignement qualifiant. Cela fait l'objet de réflexions de la part du cabinet. Certains éléments permettront d'aboutir dans des délais assez rapides. La réflexion est donc en cours et le travail l'est tout autant.

Enfin, la ministre a estimé le coût par année. Le chiffre ayant été donné en réunion de commission, je ne le répéterai pas. Si on multiplie ce chiffre par six, on sait à quoi s'en tenir. Nous savons donc aujourd'hui sur quoi nous devons tabler pour faire avancer le débat. Ce débat nous préoccupe tout autant que vous, mais nous avons les pieds sur terre et nous travaillons sur la base de chiffres réels!

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur le projet de motion pure et simple.

- Il est procédé au vote nominatif.
- 80 membres ont pris part au vote.
- 60 membres ont répondu oui.
- 9 membres ont répondu non.
- 11 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de motion est adopté.

Ont répondu oui: M. Laurent Agache, Mme Fatima Ahallouch, M. François Bellot, Mme Alexia Bertrand, M. Olivier Biérin, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, Mme Stéphanie Cortisse, Mme Sybille de Coster-Bauchau, Mme Veronica Cremasco, Mme Matthieu Daele, M. Jean-Luc Crucke, Mme Margaux De Re, Mme Valérie Delporte, M. Rudy Demotte, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, M. Philippe Dodrimont, M. Manu Douette, Mme Véronique Durenne, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, M. André Frédéric, M. Paul Furlan, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, Mme Fadila Laanan, Mme Sabine Laruelle, M. Dimitri Legasse, M. Mauro Lenzini, M. Laurent Léonard, M. Jean-Pierre Lepine, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Olivier Maroy, Mme Françoise Mathieux, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Sophie Précriaux, Mme Sabine Roberty, Mme Hélène Ryckmans, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, M. Matteo Segers, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jean-Paul Wahl, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Alice Bernard, M. John Beugnies, M. Jori Dupont, M. Antoine Hermant, M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. Germain Mugemangango, M. Samuel Nemes, Mme Amandine Pavet, Mme Anouk Vandevoorde.

Se sont abstenus: M. André Antoine, M. Christophe Bastin, Mme Nicole Bomele Nketo, M. René Collin, M. Benoit Dispa, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Alda Greoli, M. Sadik Köksal, M. Julien Matagne, Mme Marie-Martine Schyns, Mme Mathilde Vandorpe.

M. le président. - Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– La séance est levée à 18h55.

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

- à la ministre Linard, par Mme Galant ainsi que par M. Dodrimont;
- à la ministre Glatigny, par Mme De Re ainsi que par MM. Crucke et Daele;

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

- le recours en annulation des articles 2 à 6 de la loi du 14 février 2022 modifiant la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations, introduit par le gouvernement flamand;
- le recours en annulation de l'article 2, 7°, de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 27 juillet 2017 fixant les règles de répartition de la dotation générale aux communes et aux CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale à partir de l'année 2017, tel qu'il a été remplacé par l'article 2 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 24 décembre 2021, introduit par la commune de Berchem-Sainte-Agathe;
- le recours en annulation des articles 28 et 60, alinéa 4, de la loi du 21 janvier 2022 portant des dispositions fiscales diverses, introduit par S.A. et autres;
- le recours en annulation des articles 79 et 81 de la loi du 21 janvier 2022 portant des dispositions fiscales diverses, introduit par la SA Société d'exploitation du *Pioneering Spirit*;
- le recours en annulation et la demande de suspension de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 7 avril 2022 modifiant l'ordonnance du 19 juillet 2007 relative à la politique de prévention en santé, introduits par I.H. et autres;
- le recours en annulation des articles 3, 4, 10 et 11 du décret de la Région flamande du 11 février 2022 modifiant le décret du 5 février 2016 relatif à l'hébergement touristique et abrogeant le décret du 18 juillet 2003 relatif aux résidences et associations actives dans le cadre de « Toerisme voor Allen» («Tourisme pour tous») et des articles 2 et 3 du décret de la Région flamande du 5 février 2016 relatif à l'hébergement touristique, introduit par l'ASBL RECREAD, fédération des entrepreneurs de loisirs de Belgique;
- le recours en annulation du titre 2, chapitre 1^{er}, section 2 (articles 13 à 19) de la loi-programme du 27 décembre 2021 (insertion notamment des articles 32/1, 32/2, 240ter et 240quater du CIR 1992), introduit par la fondation d'utilité publique *Prins Leopold Instituut voor Tropische Geneeskunde* et autres;
- le recours en annulation de l'article 2, d), de la loi-programme du 27 décembre 2021 (insertion d'un alinéa 4 dans l'article 2756 du CIR 1992), introduit par l'ASBL *Pro League* et autres;

- le recours en annulation des articles 17 à 20 du décret de la Région wallonne du 3 février 2022 modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en ce qui concerne la promotion de la santé et la prévention, introduit par J.F. et l'ASBL Droits et libertés;
- l'arrêt du 22 juillet par lequel la Cour dit pour droit que l'article 9 du décret de la Communauté française du 17 juin 2021 modifiant le décret du 13 juillet 2016 relatif aux études de sciences vétérinaires ne viole pas les articles 10, 11 et 24 de la Constitution;
- l'arrêt du 22 juillet par lequel la Cour dit pour que l'article 1^{er}, § 4, alinéa 2, a), de la loi du 15 mars 1954 relative aux pensions de dédommagement des victimes civiles de la guerre 1940-1945 et de leurs ayants droit, tel qu'il était libellé avant son remplacement par l'article 2 de la loi du 12 janvier 2017 modifiant la loi du 15 mars 1954 relative aux pensions de dédommagement des victimes civiles de la guerre 1940-1945 et de leurs ayants droit, viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce que les mots «sans interruption» s'appliquent à la victime;
- l'arrêt du 14 juillet 2022 par lequel la Cour annule, dans l'article 34bis, 1°, de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 avril 1995 relative aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur, tel qu'il a été inséré par l'article 2 de l'ordonnance du 10 décembre 2021, les mots «délivrée sur la base d'une demande adressée à l'administration au plus tard le 15 janvier 2021»;
- l'arrêt du 14 juillet 2022 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 321 de l'ancien Code civil viole les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec les articles 8 et 14 de la Convention européenne des droits de l'homme et avec les articles 3, § 1^{er}, et 7, § 1^{er}, de la Convention relative aux droits de l'enfant, en ce qu'il empêche le juge saisi d'une demande d'annulation de la reconnaissance de paternité de rejeter cette demande s'il constate que le maintien de la double filiation d'un enfant né d'une relation faisant apparaître un empêchement à mariage dont le Roi ne peut dispenser, correspond à l'intérêt supérieur de l'enfant;
- l'arrêt du 14 juillet 2022 par lequel la Cour annule l'article VI.19 du décret de la Communauté flamande du 17 mai 2019 portant modification du décret du 25 février 1997 relatif à l'enseignement fondamental, du Code de l'Enseignement secondaire du 17 décembre 2010 et de la Codification de certaines dispositions relatives à l'enseignement du 28 octobre 2016, en ce qui concerne le droit d'inscription, en ce qu'il fixe la période de parcours scolaire dans l'enseignement fondamental néerlandophone requise à au moins neuf années;
- l'arrêt du 14 juillet 2022 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 22 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du

4 décembre 2020 portant confirmation des arrêtés du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pris en exécution de l'ordonnance du 19 mars 2020 visant à octroyer des pouvoirs spéciaux au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 et de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 2020/023 du 20 mai 2020 interdisant temporairement les expulsions domiciliaires jusqu'au 31 août 2020 inclus, confirmé par l'article 22 de l'ordonnance du 4 décembre 2020 précitée, introduit par l'ASBL Syndicat national des propriétaires et copropriétaires et autres;

– l'arrêt du 14 juillet 2022 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de la loi du 30 mai 2021 portant confirmation de l'arrêté royal du 28 janvier 2021 relatif à la contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la Commission des jeux de hasard due par les titulaires de licence de classe A, A+, B, B+, C, E, F1, F1+, F2, G1 et G2 pour l'année civile 2021 et, en ordre subsidiaire, de l'article 1^{er}, § 6, alinéa 1^{er}, de l'arrêté royal précité, introduit par la SA Casino Kursaal Oostende et l'union professionnelle Belgian Gaming Association.